Convention Cadre du

Contrat de villes

de l'Agglo du Pays de Dreux
et des villes de Dreux et Vernouillet

2015 - 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cget

Agglo Pays Dreux

Ville de Dreux

Vernouillet28.fr

Centre-Val de Loire
www.regioncentre-valdeloire.fr

Eure & Loir
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Sommaire

Préambule 07

A] Convention cadre du contrat de villes de l'Agglo du Pays de Dreux (2015/2020) 09

- **Géographie prioritaire et Diagnostic territorial 10**
- **1ère partie : Portrait socio-économique du territoire (synthèse) 12**
- **2ème partie : Un contrat de villes structuré autour de 4 piliers 35**

PILIER I : Cohésion sociale 36

1 — Enfance, famille, jeunesse (transversal : éducation, sport, culture et loisirs) 36
2 — Favoriser le lien social et participation à la vie de la cité 43
3 — Prévenir la délinquance 46
4 — Promouvoir la santé et l'accès à l'offre de soin 50

PILIER II : Cadre de vie - Habitat 53

PILIER III : Développement économique et accès à l'emploi 60

PILIER IV : Laïcité, citoyenneté et valeurs de la république 65

- **3ème partie : Organisation du Pilotage du Contrat de villes 67**

1 — La gouvernance et les modalités de pilotage 67
2 — La cellule locale de coordination et d'ingénierie 68
3 — Les ateliers thématiques de coproduction 69
4 — Communication et organisation de la participation des habitants 70

- **4ème partie : Engagements financiers des signataires 73**
- **5ème partie : Modalités d'évaluation 80**

B] Conventions thématiques 85

Convention cadre

La présente convention cadre du Contrat de Villes de l'Agglo du Pays de Dreux est conclue entre :

- L'État, représenté par le Préfet d'Eure-et-Loir, Monsieur Nicolas QUILLET
- Le Procureur de la République, Monsieur Patrice OLLIVIER-MOREL
- La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, représentée par son Président, Monsieur Gérard HAMEL
- La Ville de Dreux, représentée par son Adjointe au Maire en charge de la politique de la Ville, Madame Naïma M'FADDEL N'TIDAM
- La Ville de Vernouillet, représentée par son Maire, Monsieur Daniel FRARD
- Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, représenté par son Président, Monsieur François BONNEAU
- Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER ou son représentant
- L'Education Nationale, représentée par le Directeur Académique des Services, Monsieur Joël SURIG,
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, représentée par son Directeur Général Monsieur Philippe DAMIE
- La CAF 28, représentée par son Directeur Départemental, Monsieur Thierry GRETHEN
- POLE EMPLOI, représenté par sa Directrice Territoriale, Madame Margot CANTERO
- La Caisse des Dépôts et Consignation, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Pascal HOFFMANN
- Le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Chartres, représenté par sa Présidente, Madame Françoise BARBIER-CHASSAING,
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) Centre-Orléans, représentée par son Directeur Territorial, Monsieur Dominique PERIGOIS,
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), représenté par sa Directrice fonctionnelle, Madame Marie-Emmanuelle CROUSZILLES
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, représentée par son Président Monsieur Joël ALEXANDRE ou son représentant
- La Chambre des Métiers d'Eure-et-Loir, représentée par son Président Monsieur Michel CIBOIS ou son représentant
- Les bailleurs sociaux :
    - L'OPH Habitat Drouais, représenté par son Président, Monsieur Gérard HAMEL, ou son représentant
    - L'ESH la Roseraie, représentée par son Président, Monsieur Michel DEY

Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, adoptée le 21 février 2014, a instauré un nouveau cadre contractuel, refondant à partir de 2015 la politique de la ville et réformant la géographie prioritaire pour les six années à venir (2015 – 2020).

Un travail de redéfinition des quartiers prioritaires a été engagé par l'État en 2014 fondé sur les critères cumulatifs de la densité de population et du revenu. Des échanges ont été organisés avec les élus locaux pour adapter les périmètres retenus à la réalité des territoires, en respect des règles énoncées pour la définition de ces quartiers : plus de 1000 habitants dans la zone concernée, une population avec des revenus inférieurs à 60% du revenu fiscal médian national, pondéré par une moyenne d'agglomération.

Au niveau local, 4 quartiers ont été identifiés comme quartiers prioritaires sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux, situés sur les communes de Dreux et Vernouillet :

- Bâtes – Tabellionne (à cheval sur les communes de Dreux et Vernouillet), périmètre également retenu dans la liste des 200 quartiers d'intérêt national du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) 2015-2024 par le Conseil d'administration de l'ANRU réuni le 15/12/2014.
- Les Rochelles (Dreux)
- Dunant-Kennedy (Dreux)
- Les Vauvettes (Vernouillet)

Les périmètres de ces quartiers ont été officiellement validés par l'Etat, par le biais d'un courrier qui a été adressé aux collectivités concernées le 11 décembre 2014 par le Préfet d'Eure-et-Loir. Au niveau national, les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole, pour une entrée en vigueur au 01/01/2015.
Les « quartiers prioritaires » sont complétés par des territoires de solidarité, les « quartiers vécus » (liste d'équipements fréquentés par les populations des quartiers prioritaires) et les « quartiers de veille active » (quartiers sortant des précédents dispositifs du CUCS ou quartiers nécessitant un suivi particulier).
La géographie prioritaire de la politique de la ville se conjugue avec celle de l'éducation nationale (Cf. liste des écoles et établissements scolaires retenus en Réseaux d'Éducation Prioritaire – REP et REP+) et celle définie par le Ministère de l'Intérieur au moyen des zones de sécurité prioritaire.

La loi de programmation pour la cohésion sociale a confié le pilotage du Contrat de villes aux agglomérations, en lien avec les villes sur le territoire desquelles les quartiers prioritaires sont identifiés. La réforme ne vise donc pas à dessaisir les communes de toute compétence en matière de politique de la ville, mais bien à confier au niveau intercommunal une mission de pilotage stratégique au regard du projet de territoire (animation et coordination de la démarche contractuelle), tout en permettant aux communes de conserver un rôle de pilotage opérationnel, garant de la prise en compte des réalités de proximité.
La convention cadre du contrat de villes de l'Agglo du Pays de Dreux présente les grandes orientations retenues par les collectivités dans les domaines suivants : Cohésion sociale, Cadre de vie - Habitat, Emploi - développement économique, Laïcité – Valeurs républicaines. Ces priorités seront ensuite déclinées plus précisément à travers des conventions thématiques spécifiques qui permettront aux partenaires opérationnels et financiers d'identifier progressivement leurs engagements.

A

CONVENTION CADRE DU CONTRAT DE VILLES DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX (2015-2020)

• La géographie prioritaire

En application du décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014, les périmètres règlementaires suivants ont été reconnus éligibles au contrat de villes de l'agglomération du Pays de Dreux.

Ces territoires éligibles sont répartis en trois catégories conditionnant le degré d'intervention de l'État et des collectivités locales : quartiers prioritaires, quartiers de veille active, quartiers vécus.

Les cartographies détaillées de chaque quartier prioritaire seront jointes en annexe au présent document.

CATEGORIE	Dreux	Vernouillet	Dreux - Vernouillet
Quartiers prioritaires	**Dunant-Kennedy** 6 250 habitants Revenu médian : 7 600€ /an **Les Rochelles-Barthou** 1 300 habitants Revenu médian : 8 400 €/an	**Les Vauvettes** 930 habitants Revenu médian : 10 700€/an	**Bâtes-Tabellionne** 4 770 habitants Revenu médian : 8 000 €/an
Quartiers de veille active	**Elargissement autour des quartiers prioritaires « Dunant-Kennedy-Lièvre d'Or » et « Rochelles-Barthou » à la quasi-totalité du plateau sud-est de Dreux.** **Quartier « Prod'Homme »** (tel que matérialisé sur la cartographie ci-contre)		**Elargissement autour des Bâtes et de la Tabellionne, comprenant le quartier « Salvador Allende » à Vernouillet** (tel que matérialisé sur la cartographie ci-contre)
Quartiers vécus	Cf. la liste des équipements et associations, portée à connaissance de l'Etat, qui figure en annexe au présent document		

Cartographie des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active de l'Agglo du Pays de Dreux.

Et comparaison avec les zonages de l'ancien CUCS.

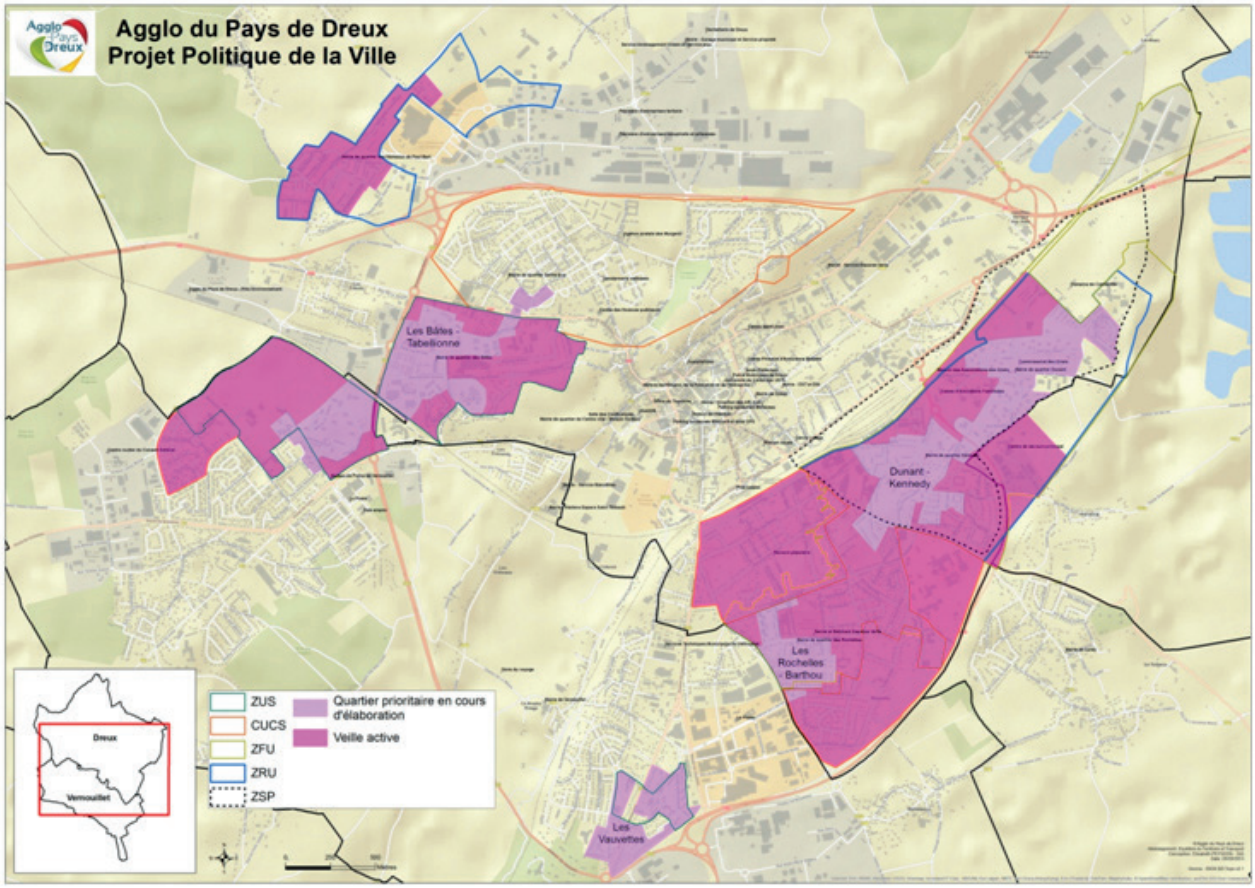

N.B. :

—

Cette carte a été réalisée par les services de l'Agglomération du Pays de Dreux en reprenant la géographie prioritaire telle qu'elle figure dans le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.
Seuls les périmètres des quartiers prioritaires transmis par le CGET sur plan cadastral, et qui figurent en annexe du présent document, font foi à titre officiel.

• 1ère partie : Portrait socio-économique du territoire (synthèse)

Il ne s'agit pas de réintégrer l'intégralité du diagnostic dans le document formalisant le contrat de villes mais la synthèse qui permet la mise en évidence des problématiques principales du territoire couvert.

Démographie
- RP 2010 -
Agglo : 110 514
Dreux : 31 031
Vernouillet : 11 751

- RP 01/01/2011 -
Dreux : 30 536
Vernouillet : 11 825

Evolution globale de la population

Evolution positive de la population sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération entre 1999 et 2010 : **+5%**, soit 5 404 habitants en plus.

Cependant, cette évolution globale est contrastée au niveau de chaque commune : ainsi la commune de **Dreux connait une baisse de 2,5%** (-791 habitants) sur la même période et celle de **Vernouillet une hausse de 2,2%** (+261 habitants).
Pourtant la période 1999-2007 avait permis d'enregistrer une hausse de 1% de la population sur Dreux, puisque la population de Dreux au RP 2006 était de 32 723 habitants, ce qui signifie une accentuation de la perte de population entre 2006 et 2011 (-2 187 habitants).
Sur la même période, la commune de Vernouillet gagne 46 habitants.
Au niveau de l'Agglomération, la baisse importante en valeur absolue de la commune de Dreux est compensée par celle de l'ensemble des autres communes du territoire.

Solde naturel, solde migratoire

Nationalement, l'évolution de population s'explique essentiellement par un solde naturel positif et à la marge par un solde migratoire positif.
Localement en revanche, les évolutions de populations, notamment leurs variations dans le temps, sont directement liées aux variations du solde migratoire.
A Dreux, le solde migratoire est négatif depuis les années 70, cependant, il est compensé par un solde naturel positif relativement stable, sauf dans les périodes « de creux » où la perte de population s'accentue, tel que cela a été le cas entre 1990 et 2000, ainsi que depuis 2006, ce qui explique la diminution globale de population.
La commune de Vernouillet a un solde migratoire négatif depuis le début des années 90, cependant cette perte de population est compensée par un solde naturel positif, ce qui permet au total une très légère augmentation de population sur ces dernières années.

Les quartiers (IRIS) les plus peuplés sont :
- A Dreux : Gare, Haricot, Centre Ville, Bâtes Ouest
- A Vernouillet : Centre Corvées et St Thibault/Vauvettes

Naissances domiciliées (2011 et 2012)

564 naissances à Dreux en 2011, 621 en 2012 (+10%)

Naissances domiciliées à Dreux

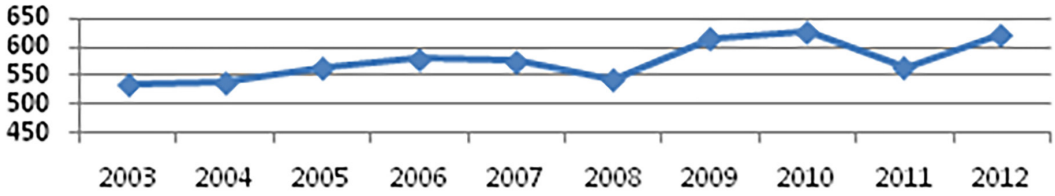

Naissances domiciliées à Vernouillet

190 naissances à Vernouillet en 2011, 182 en 2012 (-4%)

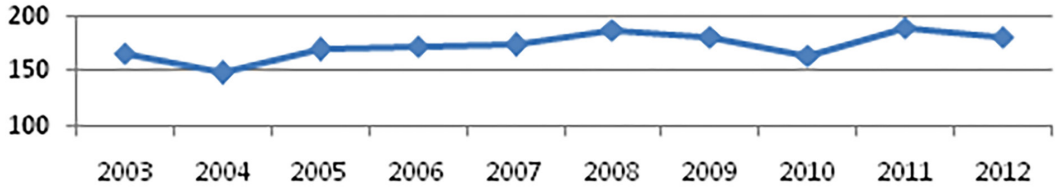

Augmentation des naissances sur 9 ans : +16,3% à Dreux et +9% à Vernouillet.

Structure par sexe de la population

Répartition de la population des IRIS par sexe

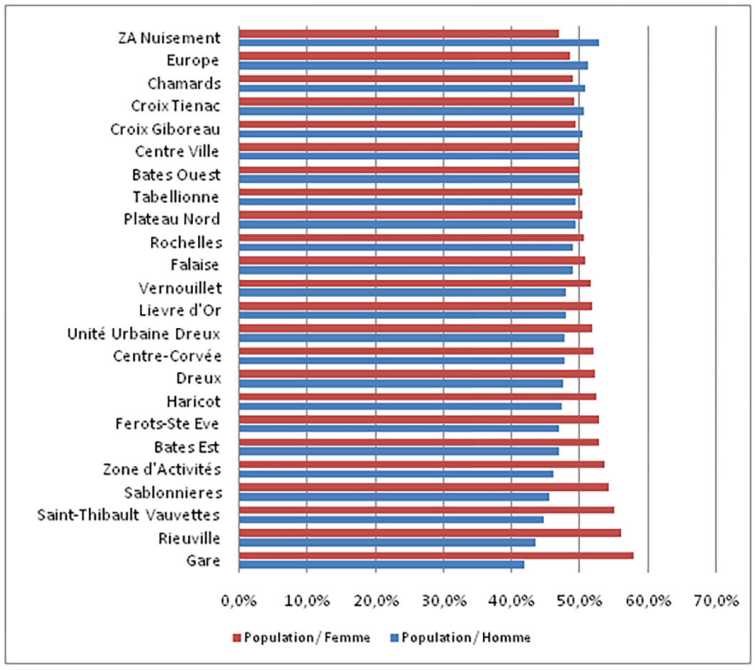

Structure par âge de la population

Population jeune
- RP 2010 -
Agglo :
22% de 0-14 ans
18% de 15-29 ans

Dreux :
23% de 0-14 ans
22% de 15-29 ans

Vernouillet :
23% de 0-14 ans
19% de 15-29 ans

La représentation féminine est particulièrement plus importante dans les IRIS : Gare (58,1%), Rieuville (56 ,3%), St Thibault (55,1%).
N.B : A corréler avec les indicateurs personnes seules pour voir si les femmes sont davantage touchées

La population masculine est surreprésentée dans les IRIS suivants :
ZA Nuisement (53%), Europe (51,3%), Chamards (50,9%), Croix tiénac (50,6%), Croix Giboreau : 50,5%)

La population féminine est supérieure à 50% dans 18 des 24 IRIS des deux villes. Les femmes représentent 52,4% de la population à Dreux, et 51,8% à Vernouillet.

Une forte proportion de 0-14 ans à Dreux/Vernouillet

Au niveau de l'Agglo, la tranche d'âge 0-14 ans est la plus importante, ce phénomène est encore plus accentué sur les communes de Dreux et de Vernouillet

Détail des tranches d'âge fines par quartier (détails INSEE à l'IRIS)

Quartiers avec le plus d'enfants de moins de 6 ans :
Bâtes ouest : 17%, Croix Tienac : 17%, Chamards : 16%, Tabellionne : 15%
Quartiers avec le plus de « 6 - 17ans » :
Tabellionne : 24%, Chamards : 23%, Bâtes Ouest : 20%, Europe : 19%
Quartiers avec le plus de « + de 65 ans » :
Rieuville : 27%, Gare : 22%, Zone d'Activité : 20%, Centre Corvée : 19%

Enfin, les quartiers des Bâtes, de la Croix Tienac, des Chamards à Dreux et de la Tabellionne à Vernouillet comptent plus de 40% de jeunes de moins de 25 ans. Ces quartiers à forte population jeune, sont également ceux qui concentrent le plus d'indicateurs de difficulté sociale (précarité et pauvreté).

- *Une attention particulière doit être apportée à la population jeune, dans le cadre scolaire, et à sa sortie, en particulier pour les jeunes les plus fragilisés (sortie du système scolaire sans diplôme ou avec un niveau de diplôme insuffisant pour intégrer le milieu du travail).*
- *Dans les quartiers IRIS Haricot, Chamards, Croix Tienac et Lièvre d'Or à Dreux, Europe et Tabellionne à Vernouillet, la part des non diplômés est de plus de 39%*

Une population vieillissante à l'ouest du territoire de l'Agglomération

La population est plus vieillissante dans les pôles de Châteauneuf-en-Thymerais, Brezolles ainsi qu'autour d'Ezy-sur-Eure et d'Ivry-la-Bataille, la proportion de population de 75 ans et plus y est 1,7 fois plus importante qu'à Dreux et Vernouillet.

Un phénomène qui s'accentue et impactera de plus en plus fortement les territoires de Dreux/Vernouillet à l'avenir

Il est à noter un accroissement rapide de la population des plus de 60 ans à Vernouillet (1 830 personnes étaient âgées de 60 ans et plus en 1999, elles sont 2 320 en 2010) et à Dreux (4 770 personnes étaient âgées de 60 ans et plus en 1999, elles sont 5 860 en 2010).
Le phénomène est encore plus frappant si l'on considère l'augmentation de la tranche d'âge des 85 ans et plus sur la même période. Le vieillissement de la population est donc à anticiper car il constituera un phénomène important sur le pôle urbain Dreux/Vernouillet dans les années à venir.

Au niveau des quartiers (IRIS), les quartiers où se retrouvent en valeur absolue, le plus de 60 ans et plus sont :

- A Dreux : Gare, Rieuville, Haricot, Fenots-Ste Eve et Falaise
- A Vernouillet : Centre Corvée et Saint Thibault-Vauvettes

Les ménages et les familles

Monoparents et familles nombreuses plus représentés à Dreux et Vernouillet

Rappel définition : *un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne. Une famille est une partie de ménage constituée soit d'un couple, soit d'un adulte avec son ou ses enfants (famille monoparentale).*

La taille des ménages tend à diminuer, en corrélation avec ce que l'on peut observer au niveau national

A Dreux, on compte 11 920 ménages pour une population de 29 744 habitants. Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,32 en 1962 à 2,52 en 2010.

A Vernouillet, on compte 4 272 ménages pour une population de 11 554 habitants, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,67 en 1962 à 2,71 en 2010

Ainsi, on observe que les ménages vernolitains comprennent en moyenne plus de personnes que les ménages drouais.

Les personnes seules

A Dreux, la part de personnes seules dans la population est passée de 11% en 1999 à 12% en 2010. Elles représentent 32% des ménages en 2010.

A Vernouillet, la part de personnes seules dans la population est passée de 7% en 1999 à 9% en 2010. Elles représentent 25% des ménages en 2010.

Moyenne nationale : 13% de personnes seules en 1999 et 15% en 2010

- Les personnes seules sont surreprésentées dans les ménages drouais, puisqu'elles en composent près du tiers. Ce constat est peut-être à rapprocher

de la part également importante d'allocataires CAF « isolés » à Dreux : 34,6% contre 27,6% à Vernouillet.

▸ Quartiers (IRIS) avec le plus de ménages composés d'une personne seule : Gare (52,7%), Sablonnière (41,6%), Centre Ville (39%), Bâtes Est (33,2%).

Les familles

Entre 1999 et 2010, le nombre de familles a augmenté à Vernouillet (+60 familles) et à Dreux (+390 familles).

• Les familles avec enfants de moins de 25 ans

4 890 familles de Dreux avec enfant(s) de moins de 25 ans (sur près de 8000 familles), soit 60,7% des familles.

1 850 familles de Vernouillet avec enfant(s) de moins de 25 ans (sur 3124 familles), soit 59,3% des familles.

• Les familles nombreuses : familles de 3 enfants et plus

Les Villes de Dreux et de Vernouillet concentrent une part de familles nombreuses (17,5% de familles avec 3 ou 4 enfants de moins de 25 ans à Dreux et près de 19% à Vernouillet) plus importante que la moyenne de l'Agglo. Moyenne nationale de familles nombreuses : 18%

Familles nombreuses quartier (INSEE IRIS)
Quartiers où la part de familles nombreuses est → à 25% du total des familles du quartier: Chamards (36%), Croix Tiénac (34%), Tabellionne (32,8%), Bâtes Ouest (25%).

• Les familles monoparentales : augmentation importante à Dreux

A Dreux, les familles monoparentales représentent 21% des familles avec enfant(s) de la commune en 1999 et 29% en 2010 (+ 8 points).

A Vernouillet, elles représentent 17% des familles avec enfant(s) de la commune en 1999 et 20% en 2010 (+ 3 points).

Les chiffres CAF permettent de préciser ce constat concernant les allocataires de cette institution : 18,6% de monoparents à Dreux et 16,3% à Vernouillet pour une moyenne d'Agglo à 16,4% et une moyenne départementale à 16,1%. La monoparentalité tendrait donc plus à toucher spécifiquement la commune de Dreux.

A noter cependant : près de 22% de monoparents à Châteauneuf-en-Thymerais et 23% à St-Lubin-des-Joncherets. Plusieurs communes de l'Agglomération sont donc spécifiquement touchées par le phénomène de la monoparentalité parmi les allocataires CAF.

Familles monoparentales par quartier (INSEE IRIS)
Les quartiers où la part de familles monoparentales est supérieure à 25% du total des familles du quartier sont : Haricot (35%), Bâtes Ouest (28%), Centre Ville (26%), Tabellionne (25,3%), Chamards (25%).

Structure sociale de la population INSEE RP 2010

Les ouvriers première CSP sur Dreux et Vernouillet (hors retraités)

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Dreux : en dehors de retraités (23,5%), les ouvriers sont toujours la première CSP avec 18,3%, en baisse depuis 2006 (21,1%).
La seconde catégorie est celles des employés, soit 17,7% de la population de référence, en augmentation depuis 2006 (15,6%).

Vernouillet : en dehors de retraités (25,1%), les ouvriers sont toujours la première CSP avec 19,4%, en baisse depuis 2006 (21%).
La seconde catégorie est celles des employés, soit 18,2% de la population de référence, en augmentation depuis 2006 (17%).

▸ *Toujours une part importante d'ouvriers dans les populations respectives de Dreux et Vernouillet alors même que la structure des emplois (voir plus bas) fait apparaître un déclin de ce type d'emplois.*

Logement

Logement (2011)	Vernouillet	Dreux	Arrondissement
Nombre total de logements	4 494	13 208	57 380
Part des résidences principales	95%	90.2%	86.4%
Part des résidences secondaires	0.9%	1.3%	7.3%
Part des logements vacants	4.1%	8.4%	6.3%
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	59.9%	41.5%	67.8%

La part des ménages propriétaires de leur logement est très faible à Dreux.

La moyenne communale des locataires à Dreux est donc de 58,5%. Cependant, si on regarde au détail des quartiers (IRIS), on s'aperçoit que cette moyenne cache une répartition qui n'est pas homogène sur l'ensemble de la Ville. Ainsi, certains quartiers dépassent les 50% de locataires (Centre Ville, Bâtes est, Gare) et d'autres les 70% (Bâtes Ouest, Chamards, Croix Tiénac, Haricot)

A Vernouillet, les quartiers (IRIS) qui regroupent le plus de locataires sont : Europe et Vauvettes. La quasi-totalité de ces locataires occupent des logements HLM.

Revenus

Revenu net par foyer fiscal (2011) en €

Dreux : 17 792 €

Vernouillet : 19 808 €

La part des ménages imposés

La part des ménages imposés à Dreux (46,23%) et à Vernouillet (52,8%) est inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'Agglomération.
La population drouaise est relativement plus pauvre que la population vernolitaine.

Revenus fiscaux localisés des ménages (2010)

	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	5ème décile	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile
Dreux	3025	6330	8559	10863	13345	15903	18651	22036	27756
Vernouillet	4908	8224	10823	13086	15513	17721	20386	23256	28208

Le premier décile du revenu fiscal est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des ménages disposant des revenus les plus faibles. Le 5ème décile représente la médiane.

Chiffres Quartiers - médiane du revenu fiscal mensuel par UC (INSEE IRIS 2009) :

Vernouillet	1263
Tabellionne	611
Europe	909
Croix Giboreau	1 306
Saint-Thibault Vauvettes	1 458
Centre-Corvées	1 487
ZA Nuisement	NC
Dreux	1 098
Charmards	498
Croix Tienac	606
Bates Ouest	723
Haricot	837
Lievre d'Or	919
Bates Est	1 025
Rieuville	1 102
Rochelles	1 208
Plateau Nord	1 214
Sablonnieres	1 310
Fenots Ste. Eve	1 321
Falaise	1 412
Zone d'Activités	1 546
Gare	1 607
Centre Ville	1 619

Des revenus fiscaux plus élevés à Vernouillet qu'à Dreux, des écarts interdéciles très élevés au Chamards, Bâtes Ouest, Haricot, Bâtes Est à Dreux et à la Tabellionne à Vernouillet. Cela indique une forte inégalité de distribution des revenus entre les déciles.

Les allocataires CAF

En proportion de la population totale (RP 2010), les allocataires CAF représentent 17% au niveau de l'Agglo du Pays de Dreux, 20% à Vernouillet et 23% à Dreux.

Détail de la part des allocataires CAF sur la population communale totale par quartier (IRIS) :

- **A Dreux :** Chamards : 31,1% ; Bâtes Est : 29,7% ; Haricot : 29,1% ; Bâtes Ouest : 27,6 % ; Croix Tienac : 25,7% ; Centre Ville : 24,5%
- **A Vernouillet :** Tabellionne : 28,4% ; ZA Nuisement : 27%

Mobilités professionnelles et scolaires (RP 2010)

Population active (RP 2011)

Dreux : 12 901

Vernouillet : 5 043

Actifs occupés

Dreux : 9 898

Vernouillet : 3 936

A l'échelle de l'Agglomération, 75% des actifs occupés travaillent en dehors de leur commune de résidence et 52% travaillent hors du département ou de la région. Les déplacements sortants les plus implorants sont axés vers l'Ile de France et les Yvelines. La configuration du bassin d'emploi de Dreux, dans la sphère d'influence parisienne, joue sur les mobilités sortantes en drainant une part importante d'actifs.

Mobilités drouaises : les mobilités professionnelles et scolaires font apparaitre un solde d'entrées largement positif en faveur de la commune

7 800 personnes supplémentaires du fait des mobilités scolaires et professionnelles.

5 130 personnes quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu de travail, soit 51,8% des actifs occupés, quand 9 520 autres font le trajet inverse.

1 110 scolaires et étudiants quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu d'étude, quand 4 560 autres font le trajet inverse.

Mobilités vernolitaines : les entrées/sorties se neutralisent

20 personnes supplémentaires du fait des mobilités scolaires et professionnelles.

2 780 personnes quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu de travail, soit 70,6% des actifs occupés, quand 3 450 autres font le trajet inverse.

1 110 scolaires et étudiants quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu d'étude, quand 470 autres font le trajet inverse.

Les chiffres disponibles ne permettent pas de connaître la mobilité dans les quartiers.

***A noter** : la disparité du taux de sorties du territoire entre Dreux et Vernouillet. La commune de Dreux connait une véritable dynamique en termes d'entrées/sorties liées aux activités scolaires et professionnelles, avec un solde d'entrées largement supérieur à celui des sorties. Cela est lié au fait que Dreux représente un pole d'attractivité professionnel/scolaire pour les territoires alentours et extérieurs.*

Mobilités résidentielle

- A Dreux : 5 010 personnes sont nouvellement arrivées sur la commune (depuis moins de 5 ans), elles représentent 18% de la population. Chaque année, les ménages quittant la commune sont plus nombreux que les ménages nouveaux arrivants (450 ménages arrivent quand 660 ménages partent).

- A Vernouillet : 2 100 personnes sont nouvellement arrivées sur la commune (depuis moins de 5 ans), elles représentent 19% de la population. Chaque année, les ménages nouveaux arrivants sur la commune sont plus nombreux que les ménages partants (180 ménages arrivent quand 170 ménages partent)

Economie

Fichiers fiscaux
Nb de contribuables

Agglo :
5 595

Dreux :
1 770

Vernouillet :
5407

INSEE 2011
Etablissements actifs

Dreux :
2 096

Vernouillet :
638

La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)

Près d'un tiers des établissements de l'Agglo du pays de Dreux sujets à la CFE sont domiciliés sur Dreux, 10% sur Vernouillet.
Les 32% d'établissements drouais contribuent à hauteur de 45% de la CFE, les 10% d'établissements vernolitains contribuent à hauteur de 26%.

Les emplois se trouvent surtout dans le secteur du commerce et des services (près de 6000 emplois à Dreux et 1 800 à Vernouillet) et dans celui de l'administration (près de 5 600 emplois à Dreux et 1 200 à Vernouillet). Les emplois ouvriers sont au nombre de 2 121 à Dreux et 1 232 à Vernouillet).

L'emploi s'est largement tertiarisé même si l'emploi ouvrier, conformément à la tradition de la Région Centre-Val de Loire, reste important, en particulier sur la Commune de Vernouillet (27,3% des emplois contre 14,8% à Dreux).

Emploi / Chômage

Taux d'activité

Dreux :
67,1%

Vernouillet :
68,8%

Taux d'emploi

Dreux :
51.5%

Vernouillet :
53.7%

Chômage

Dreux :
23.3%

Vernouillet :
22%

Emploi total (INSEE RP 2011)

14 574 emplois à Dreux, soit 39% des emplois de l'Arrondissement
- 92,5% d'emplois salariés

4 541 emplois à Vernouillet, soit 12% des emplois de l'Arrondissement
- 91,4% d'emplois salariés

37 350 emplois sur l'arrondissement
- 86,6% d'emplois salariés

Taux d'activité des 15-64 ans
- Dreux : 67,1%, Vernouillet : 68,8%, Arrondissement : 73,1%

Taux d'activité des femmes
- Dreux : 60,8%, Vernouillet : 62,5%, Arrondissement : 68,7%

Taux de chômage (au sens du recensement)
- Dreux : 23,3%, Vernouillet : 22%, Arrondissement : 13,6%

Par rapport à la moyenne de l'arrondissement : plus d'emplois salariés à Dreux/Vernouillet, mais également un plus faible taux d'activité et un plus fort taux de chômage. A noter, le taux d'activité des femmes, relativement encore plus faible que la moyenne d'arrondissement du taux d'activité globale.
A prendre en compte dans le cadre de la politique en faveur des familles monoparentales quand on sait que les familles monoparentales sont à 85% composées d'une mère et d'un ou plusieurs enfants.

Zoom familles monoparentales : *les mères de familles monoparentales sont moins diplômées que celles qui vivent en couple : 23% ont un diplôme du supérieur, contre 30% pour les mères de famille vivant en couple. Elles sont souvent dans une situation moins favorable sur le marché du travail. Elles doivent en effet surmonter à la fois les contraintes liées à leur situation de mères seules - la garde d'enfants en particulier - et l'impossibilité de compter sur le revenu d'un conjoint pour subvenir aux besoins de la famille. Occupant un peu moins souvent un emploi que les mères de familles en couple (68%, contre 72%), elles se déclarent beaucoup plus souvent chômeuses lorsqu'elles sont sans emploi : dans 54% des cas, au lieu de 31% pour les mères de famille en couple.*

Dans les quartiers (IRIS), le taux de chômage est le plus élevé (plus de 30%) à la Tabellionne et Europe à Vernouillet, aux Chamards, à la Croix Tienac, au Lièvre d'Or, à Haricot et à Bâtes Ouest à Dreux.

Petite enfance, enfance, jeunesse éducation

DREUX

Petite enfance

- 3 multi-accueils municipaux pour l'accueil ponctuel des enfants de moins de 4 ans dans les quartiers des Rochelles, du Lièvre d'Or et des Bâtes ; et 1 multi-accueil privé (DSP Babilou) pour un total de 146 places.
- 1 multi-accueil d'urgence « FARANDOLE » aux Rochelles de 10 places permanentes et 15 places temporaires.
- 4 halte-garderies (Paul Bert, Lièvre d'Or, Bâtes et Centre Ville) : faibles taux d'occupation, surtout pour les haltes garderies des Bâtes (moins du tiers de la capacité). Entre 90 et 100 places selon les jours d'ouverture.
- 159 assistantes maternelles pour un total de 395 places. Suite à une enquête, les assistantes maternelles ont déclaré 71 places vacantes.
- Dispositifs scolaires pour les tout petits : classes passerelles dans les écoles maternelles des Oriels et des Bâtes.
- 4 accueils de loisirs (- de 6 ans) pour les enfants à partir de 3 ans en extrascolaire : Bas-Buissons, Ste Eve, Croix Tiénac, Rochelles. Au regard du bilan chiffré des 4-6 ans accueillis dans les haltes garderies, 176 enfants pourraient être pris en charge par les accueils de loisirs. Les parents, pour autant, placent leur enfant en halte garderie en raison du tarif inférieur appliqué dans les structures « halte garderie ».

Les structures d'information et d'animation des modes de garde

- La protection maternelle et infantile, service du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir assure des permanences dans les structures de petite enfance.
- Le relais d'assistantes maternelles : deuxième année de fonctionnement de cette structure qui est un lieu de rencontre et de formation pour les assistantes maternelles.

- La maison des assistantes maternelles « Com'1 grand » : une maison d'assistantes maternels (MAM) est le regroupement d'au moins deux à quatre assistantes maternels pour un effectif de 16 enfants maximum.

Les activités d'éveil et le soutien à la parentalité

Les activités d'éveil : le service « action culturelle » propose mensuellement des actions en faveur des enfants âgés de 2 à 10 ans de la commune

Le soutien à la parentalité :

Les espaces familles :
Les espaces familles implantés dans différents quartiers de la ville sont des lieux de rencontres et d'échanges où sont abordées collectivement les problématiques du quotidien. 281 adultes et 233 enfants ont participé aux activités proposées par les espaces familles.

Les lieux d'accueil enfants-parents des Oriels et des Bâtes :
Au nombre de deux, les L.A.E.P sont des lieux d'écoute et de conseils aux parents démunis (écoute, observation, échanges parents/enfants, animations).

Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F)

Le C.D.D.F est défini comme un outil de soutien à la parentalité, il a pour objectifs d'aider les familles qui rencontrent des difficultés à exercer leur autorité parentale ; d'offrir un cadre de dialogue chargé à la fois d'écouter et de proposer des mesures d'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants, d'augmenter les compétences parentales et de mettre en lien les besoins repérés des familles et l'offre proposée sur la commune.

Synthèse « petite enfance » sur Dreux :

- *Sur le territoire, un nombre important de structures différentes et notamment les haltes garderies,*
- *Un taux d'occupation insuffisant sur la majorité des structures « halte-garderie »,*
- *Une liste d'attente sur 2 ans de 97 demandes pour un mode de garde par des parents avec ou sans emploi,*
- *Des locaux inadaptés en halte-garderie pour un accueil à la journée,*
- *Un nombre d'enfants âgés de 4-6 ans accueilli en halte-garderie les mercredis et les périodes de vacances scolaires,*
- *Une absence de contrats d'engagement sur les structures « halte-garderie »,*

En ce qui concerne le soutien à la parentalité

- *Un manque de visibilité sur les actions de soutien à la parentalité (réorganisation en cours). Il conviendra de remobiliser les partenaires socio-éducatifs participant au suivi des situations du C.D.D.F*
- ***Une méconnaissance des procédures** d'information du C.D.D.F et des modalités d'intervention*
- ***Un travail de partenariat** insuffisant avec le coordonnateur C.L.S.P.D (Conseil Local de Sécurité et des Préventions de la Délinquance)*
- *Organiser un suivi « parentalité » pour des familles identifiées (Assistantes sociales des L.A.E.P (Lieux d'Accueils Enfants-Parents)).*

Education, enfance, jeunesse

Nombre de structures scolaires par quartier :

IRIS	Ecole maternelle	Ecole primaire	Collège	Lycée gnral ou techno	Lycée PRO
Plateau Nord	1	1	0	0	0
Fenots-Ste Eve	1	1	0	0	0
Bâtes Ouest	1	1	0	0	2
Sablonnieres	1	1	0	0	0
Bâtes Est	0	0	1	0	0
Centre Ville	2	1	2	1	0
Gare	1	1	0	1	0
Rieuville	1	1	0	0	0
Lièvre d'Or	2	2	0	0	1
Chamards	1	1	1	0	0
Croix Tienac	2	1	1	0	0
Haricot	0	1	0	1	0
TOTAL	**13**	**12**	**5**	**3**	**3**

Ecoles primaires

Suivi des effectifs :

	2010	2011	2012	2013
Maternelles	1 550	1 520	1 570	1 531
Elémentaires	2 246	2 294	2 333	2 337
Total	**3 796**	**3 814**	**3 903**	**3 868**

Etudes et garderies :

Nbe d'enfants	2009	2010	2011	2012
Etudes	80	54	52	69
Garderies	209	239	227	255

Commissions d'aide à la restauration :

	2010	2011	2012	2013
Nbe de repas	1 600	1 610	1 642	1 670
Nb de familles aidées	65	49	47	40

Le « Projet Educatif Global » :
Constat : la superposition d'activités, certaines non adaptées aux attentes.

Réussite Educative :
Le dispositif existe depuis 2005 sur le plateau Sud et a été étendu à l'ensemble de la ville en septembre 2006.

Public :
Enfants et adolescents de 2 à 16 ans en grande fragilité vivant dans les zones urbaines sensibles ou scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire.

Action principale :
Prise en charge individuelle de l'enfant dans la globalité de son environnement. Elaboration d'un parcours personnalisé toujours en accord avec la famille.

Enfants suivis :

	2010	2011	2012	2013
Nbe d'enfants suivi	365	466	590	625
Nb de dossiers classés	143	131	190	312

Les actions proposées dans les parcours personnalisés :
Accompagnement scolaire personnalisé, action de remobilisation scolaire, ateliers d'expressions et éveil musical, club de lecture et d'écriture, coup de pouce langage, équipe de ressources linguistiques, accès à la santé, classe moins de 3 ans.

Bilan :

- *Pérennité du dispositif*
- *Soutien scolaire : besoin non couvert. Augmentation des coups de pouce langage très efficaces*

Animation

Nombre de structures :

	2010	2011	2012	2013
Nombre	16	13	10	10
Enfants différents	720	615	302	328
Garderies	0	32	50	89
Restauration	180	190	160	184
Transport	90	96	140	156

• 2011 – fermeture de Comteville, les Rochelles, Paul Bert et la Croix Tiénac : regroupement sur l'ancien collège Paul Fort.

• 2012 – fin de l'IFAC – Fermetures de trois Espaces Jeunes. Baisse conséquente des effectifs principalement due aux nombreuses modifications de structures et aux nouvelles modalités d'inscription.

• 2014 – 2 garderies supplémentaires suite à la mise en place des rythmes scolaires.

Bilan :

- *Des enfants en liste d'attente sur certaines structures.*
- *Peu d'enfants touchés dans certains quartiers (Bâtes, Rochelles, Paul Bert).*
- *Accueil en ALSH jusqu'à 13 ans (les 14/25 ans ont besoin d'autres prises en charge).*
- *Les chiffres montrent un besoin de mode de garde non satisfait.*
- *Augmentation des repas pris en milieu scolaire (rythmes scolaires) et une augmentation du nombre d'impayés déjà constaté.*

Sport :

Un maillage important sur tout le territoire avec de nombreux équipements sportifs et un important secteur associatif.
Du personnel diplômé qui intervient sur le temps scolaire (12 écoles), périscolaire (contrat éducatif local, sport découverte et spécialisé le mercredi), extrascolaire (stages sportifs au sein des accueils et centres de loisirs).

Bilan :

Une pratique inégale et peu diversifiée est constatée sur l'ensemble des quartiers avec une absence de pratique inter quartiers (peu de jeunes se fréquentent).
Un problème de comportement dans la pratique du sport est constatée chez les jeunes (violences physiques et verbales, incivilité)

VERNOUILLET
Petite enfance

La crèche familiale regroupe une équipe de 17 assistantes maternelles agréées, une directrice, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture. Un accueil personnalisé est réservé aux enfants. Six demi-journées par semaine, ils sont accueillis par roulement, en petits groupes au sein de la structure collective. Un suivi au domicile des assistantes maternelles est assuré par l'équipe éducative.

L'accueil collectif régulier :

Le multi-accueil « Les Loupiots » (derrière la Mairie) : accueil collectif régulier (type crèche) et occasionnel (type halte-garderie)

L'accueil collectif occasionnel :

3 lieux *(halte-garderie Pomme de Reinette aux Vauvettes, halte-garderie Pomme d'Api à La Tabellionne, maison de la Petite Enfance).* Il s'agit de 3 établissements d'accueil collectif occasionnel, pour que les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans puissent fréquenter une petite collectivité d'enfants quelques heures par semaine, et de bénéficier d'un éveil et d'une prise en charge adaptés à son âge et à ses besoins.

Un Relais Assistants Maternels (RAM) :

Le RAM est un établissement municipal qui s'adresse aux Vernolitains. Une animatrice renseigne parents et assistants maternels sur les démarches administratives liées à l'accueil (contrat, congé, indemnités). Des temps collectifs sont également proposés aux assistants maternels indépendants et aux enfants qu'ils accueillent.

Effectif Petite Enfance :

STRUCTURES	2013			2014		
	Nbre de places	Nbre d'enfants différents	Taux de fréquenta-tion	Nbre de places	Nbre d'enfants différents	Taux de fréquenta-tion
Crèche familiale	60	56	67	56	82	75
Multi Accueil « Les Loupiots »	20	126	63	24	137	67
Halte-garderie des Vauvettes « Pomme de Reinette »	10	39	65	10	35	78
Halte-garderie de la Tabellionne «Pomme d'Api»	12	65	83	12	51	83
TOTAL	**102**	**286**		**102**	**305**	

Equipements scolaires :

IRIS	Ecole maternelle	Collège	Lycée
Tabellionne	1	0	0
Croix Giboreau	0	1	0
Centre-Corvée	1	0	0
Saint-Thibault Vauvettes	1	1	0
Europe	1	0	0
TOTAL	**4**	**2**	**0**

Ecoles scolaires

Effectifs des écoles maternelles :

Ecoles maternelles	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Nombre de classes
Victor Hugo	107	106	97	4
Gerard Philipe	123	117	124	5
Louis Pergaud	141	138	155	6
Louis Aragon	94	131	125	5
Jules Vales	109	124	123	5
TOTAL	**574**	**616**	**624**	**25**

Effectifs des écoles élémentaires :

Ecoles élémentaires	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Nombre de classes
Hugo/Brassens	182	179	162	7
Gerard Philipe	188	193	193	8
Louis Pergaud	259	242	272	10
Louis Aragon	153	17	184	8 + 1 Clis
Jules Vales	178	198	187	8 + 1 Clis
TOTAL	**960**	**982**	**998**	**40 + 2 Clis**

Total des écoles maternelles et élémentaires 2012/2013 : 1 534
Total des écoles maternelles et élémentaires 2013/2014 : 1 598
Total des écoles maternelles et élémentaires 2014/2015 : 1 622

Effectifs restauration scolaire :

Ecoles maternelles	Inscrits à la cantine 2012/2013	Inscrits à la cantine 2013/2014	Inscrits à la cantine 204/2015
Victor Hugo	70	66	62
Gerard Philipe	72	71	70
Louis Pergaud	105	103	99
Louis Aragon	39	68	68
Jules Vales	52	78	70
TOTAL	**338**	**386**	**369**

Ecoles élémentaires	Inscrits à la cantine 2012/2013	Inscrits à la cantine 2013/2014	Inscrits à la cantine 204/2015
Hugo/Brassens	119	124	108
Gerard Philipe	110	125	117
Louis Pergaud	194	190	195
Louis Aragon	80	79	104
Jules Vales	76	100	88
TOTAL	**579**	**618**	**612**

TOTAL MATERNELLES ET ELEMENTAIRES	**917**	**1 004**	**981**

Effectifs garderies périscolaires :

		Année 2013	Année 2014
Garderie J. Valles / G. Philipe	Elémentaires	66	75
	Maternels	70	79
Sous total		136	154
Garderie L. Aragon	Elémentaires	38	45
	Maternels	37	49
Sous total		75	94
Garderie V. Hugo / G. Brassens	Elémentaires	53	54
	Maternels	43	48
Sous total		96	102
Garderie L. Pergaud	Elémentaires	91	98
	Maternels	70	80
Sous total		161	178
TOTAL		**468**	**528**

Effectifs accueils Collectifs mineurs

Nombres d'enfants différents, de 3 à 14 ans, accueillis en centres de loisirs du mercredi, petites vacances et vacances d'été dans les structures vernolitaines :

2012	2013	2014
682	720	687

Nombres d'enfants différents, de 6 à 13 ans, accueillis pour les vacances sportives durant les petites vacances et vacances d'été dans les structures vernolitaines :

2012	2013	2014
258	220	343

Dans le cadre de sa politique en direction des enfants et des jeunes, la Ville de Vernouillet développe depuis plusieurs années une politique enfance-jeunesse autour de son Projet Éducatif Local. Ce projet éducatif local est l'outil d'une politique éducative transversale, globale et évolutive, menée en direction des enfants et des jeunes âgés de 3 à 16 ans, habitants et/ou scolarisés à Vernouillet et qui articule les différents temps et espaces éducatifs et sociaux en favorisant l'implication des enfants, des jeunes et de leur famille à la vie de la cité. Autour du PEL, la ville est inscrite dans différents dispositifs contractuels (CLAS, CEJ).

Le Projet éducatif de territoire (PEdT) constitue le volet d'actions du PEL sur les temps scolaires et périscolaires du 1er degré. Il englobe les actions éducatives et dispositifs déjà existants ainsi que les ateliers liés aux nouveaux temps périscolaires (temps d'activités périscolaires). Pour ce faire, les accueils collectifs de mineurs enfance, jeunesse et sportifs sont ouverts toute l'année. Deux ACM enfants-adolescents se trouvent sur les deux quartiers avec un accueil à la journée et à la demi-journée puis un ACM enfance aux Corvées.

Des activités périscolaires sont proposées aux enfants scolarisés dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur les Vauvettes et la Tabellionne au sein des centres sociaux et l'action des contrats bleus pour les enfants souhaitant pratiquer une activité sportive. Chaque école dispose d'une garderie.

L'ensemble des tarifs est basé sur les revenus des familles permettant ainsi et ce, quel que soit le revenu, d'avoir accès aux activités proposées par la ville.
L'Ecole Municipale des Sports permet aux enfants résidants de la ville, âgés de 6 à 14 ans, de découvrir sur une année, différentes activités sportives. Un panel d'activités pratiquées sur la ville est proposé aux enfants. A l'issue de cette découverte, l'enfant sera en mesure de faire un choix pour s'engager durablement dans une activité sportive associative. Le soutien aux associations sportives est essentiel dans notre démarche et volonté de co-construire une politique sportive en direction de tous et principalement des enfants et des jeunes.

Santé

Thématiques prioritaires :

- Santé de la mère et de l'enfant,
- Prévention des conduites à risque,
- Prise en charge de la santé mentale,
- Prise en charge de la pupulation âgée,
- Offre et accès au soin,
- Nutrition,
- Réseaux d'acteurs

Source :
Diagnostic Local de Santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé du Centre (septembre 2012). Territoire de Dreux-Vernouillet

Surmortalité générale et prématurée (survenue avant 65 ans).

On estime à 32% le nombre de décès prématurés du territoire évitables par des actions de prévention primaire (alcool, tabac, accidents de la circulation, suicide, sida...).

La santé de la mère et de l'enfant :

La mortalité infantile reste élevée sur le territoire de Dreux-Vernouillet (même si cela concerne de faibles effectifs) avec 4,1 décès pour 1 000 naissances vivantes (3,3‰ dans le département et en région et 3,4‰ en France).
Concernant le suivi prénatal, seules 65,7% des femmes enceintes de Dreux-Vernouillet ont effectué les 3 échographies recommandées (contre 78,8% dans le département et 79,7% en région).

Les professionnels de la périnatalité ont appuyé la nécessité d'améliorer la prévention, l'éducation et la contraception en tenant compte des aspects culturels des usagers.
La précarité socio-économique joue également incontestablement un rôle dans la mobilisation des femmes enceintes quant à leur suivi.
Concernant la santé des enfants, les professionnels notent un manque de repères et de cadre parental pour l'enfant conduisant à des problématiques d'isolement, de langage et de socialisation... Si les enfants apparaissent bien suivis jusqu'à 6 ans, des questions se posent sur la prise en charge et le suivi après cet âge.

La santé mentale :

Les indicateurs de mortalité et de morbidité relatifs à la santé mentale apparaissent globalement favorables en comparaison aux différents territoires. Ces indicateurs ne doivent cependant pas occulter un mal-être et une souffrance prégnante sur le territoire en lien avec une précarité sociale importante, un isolement, des contextes socio-économiques difficiles et des problématiques de consommation (alcool...) comme en témoignent les rencontres avec les professionnels et les habitants. L'ensemble des professionnels déclarent être de plus en plus confrontés à des problématiques de mal-être avec le public suivi.

Le vieillissement de la population :

Isolement des personnes âgées du territoire de Dreux-Vernouillet, où les 75 ans et plus vivant encore à leur domicile sont davantage seuls par rapport aux différents territoires de référence. D'un point de vue statistique, on observe sur le territoire de plus fortes proportions de personnes âgées bénéficiaires du minimum vieillesse en comparaison au département et à la région. Les entretiens avec les habitants ont montré que les personnes âgées rencontraient des difficultés dans leurs démarches d'aides financières ou d'aides à la personne. Les démarches jugées trop longues et lourdes impactent sérieusement, financièrement et matériellement le niveau de vie de ces personnes, ainsi que leur prise en charge.

Autre problématique soulignée lors du diagnostic, la question de la dénutrition de la personne âgée. La question de l'offre de soins pour les personnes âgées est également une problématique formulée par les professionnels. En effet, la démographie médicale extrêmement faible du territoire ainsi que des pathologies lourdes associées à la vieillesse

conduisent certains médecins traitants à refuser la prise en charge de personnes âgées provoquant ainsi une discrimination à l'âge.

Les conduites à risque :

L'analyse des indicateurs statistiques sur le territoire en matière d'addiction fait état d'une **surmortalité par consommation excessive d'alcool** (cancer des voies aérodigestives supérieures, psychose alcoolique, cirrhose du foie).

Une **surmortalité par accident de la circulation** est également relevée sur le territoire de Dreux. A l'échelle des régions métropolitaines française, la région Centre occupe une très mauvaise position (3ème rang le plus défavorable).
Les principales priorités évoquées par les professionnels du champ des conduites à risque restent l'amélioration du suivi des personnes en post cure, une meilleure coordination et le renforcement (ou mise en place) et la formation de relais de proximité et d'acteurs de 1ère ligne sur le territoire afin d'améliorer la prévention et le repérage.

La nutrition :

La question de la nutrition est une véritable problématique émise par les professionnels lors des entretiens de part les déséquilibres alimentaires constatés (mauvaises habitudes alimentaires, surpoids, obésité...) et les pathologies associées persistantes sur le territoire (cf. le diabète). Cette problématique touche l'ensemble de la population, des nouveau-nés (macrosomie fœtale) aux personnes âgées (dénutrition).

L'offre et l'accès aux soins :

Bassins	Densité standardisée pour 100 000 hab.	Nombre en 2013	Besoin potentiel d'ici 2020	Taux de remplacement
Chartres Dreux	77	227	110	48.4
Région Centre	81	2 201	1 147	52.1

Le diagnostic quantitatif fait état d'une **faible densité libérale de médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, psychiatres** en comparaison aux différents territoires (département et région, déjà eux-mêmes faiblement dotés).
Bien que des densités statistiquement favorables soient relevées s'agissant des médecins spécialistes libéraux, sages-femmes, gynécologues, chirurgiens-dentistes, ces chiffres sont à nuancer et masquent de véritables problématiques d'accès aux soins.

En effet, les densités relevées de professionnels plutôt favorables ne sont pas le gage d'une plus grande disponibilité des professionnels pour la population locale, leur patientèle relevant d'un territoire bien plus élargi que celui de Dreux-Vernouillet (créant des délais d'attente suite à la prise de rendez-vous).

DREUX

Constat

- La délinquance à Dreux demeure élevée malgré une légère décroissance. Diffuse sur l'ensemble de la ville avec une prédominance sur certains secteurs : *Centre Ville, Dunant/Croix Tienac, Rochelles, Kennedy/Lièvre d'Or.*
- La délinquance de proximité représente 45,80% des faits constatés, avec une recrudescence des cambriolages, vols à la tire. La violence physique est en augmentation (intrafamiliale).
- Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont en progression.
- Le taux des mineurs mis en cause est important (21%) par rapport à la moyenne nationale (18,30%).

Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) :

Mise en place de la Zone de sécurité prioritaire de Dreux sur les quartiers du Lièvre d'or, de la Croix Tiénac et des Oriels. Ce territoire a été retenu dans ce dispositif en raison d'un fort ancrage sur ces quartiers du trafic de stupéfiants et de voitures volées, de la présence de phénomènes de violences urbaines et d'incivilités récurrents et, plus généralement, de la persistance d'une économie souterraine active.
La « méthode ZSP » en matière de sécurité consiste à renforcer la collaboration entre acteurs de la sécurité et à concentrer les efforts de la police sur un nombre réduit d'objectifs, afin d'obtenir, par là-même, des résultats concrets, au bénéfice de la population. L'enjeu sur le terrain est d'obtenir un effet multiplicateur grâce à l'action conjointe des services, chacun apportant son savoir-faire et sa « valeur ajoutée » au dispositif global. Sur la ZSP de Dreux, cette méthode s'est traduite par la création d'une Cellule opérationnelle des forces de sécurité (CCOFS) présidée conjointement par le Préfet et le Procureur de la République et réunissant tous les acteurs concernés (police nationale, gendarmerie, information générale, renseignement intérieur, administration fiscale, douanes, inspection du travail, etc.).

Des forces mobiles ont de plus été mobilisées par deux fois sur une période de plusieurs jours afin d'effectuer des contrôles approfondis et prolongés. Dix-sept nouveaux fonctionnaires de police sont enfin venus renforcer le commissariat de Dreux en septembre 2013. Les forces de sécurité s'appuient par ailleurs sur le travail de structures préexistantes : l'antenne drouaise du Groupe d'intervention régional (GIR), créée en janvier 2012, et le comité départemental opérationnel anti-fraude (CODAF).

Police municipale de Dreux :

En 2013, la Police municipale s'est attachée à maintenir la qualité de son service grâce à son maillage territorial et sa réactivité opérationnelle. La rigueur voulue dans ces domaines a contribué à renforcer et améliorer l'efficience du poste et son activité générale.
Entre autres objectifs, le projet communication a été finalisé par la nomination d'un agent référent Sécurité Routière.
Le partenariat institutionnel, particulièrement avec le commissariat, est excellent et

contribue à poser les bases d'un service public de qualité.
Les nouveaux locaux, 27 rue de Sénarmont, sont plus visibles, plus proches de la population et répondant mieux à ses attentes. Si la dynamique impulsée les années précédentes s'est encore renforcée et si le constat est globalement encourageant, l'efficacité de l'action peut être encore améliorée en faisant l'acquisition d'une technologie adaptée à l'évolution de la délinquance (réalisation de tableaux de bord en relation avec la PN – système de localisation GPS – informatique et vidéo embarquées..).

VERNOUILLET

La ville de Vernouillet, à travers son médiateur communal et sa police municipale, œuvre au quotidien à la tranquillité et à la sécurité publique en complémentarité.
Les missions du médiateur sont diverses mais principalement en direction des jeunes sur l'espace public. Il intervient régulièrement en allant à la rencontre du public et suivant les cas, mobilise les partenaires (Mission Locale, éducateurs de rue, chefs de projets,...).
Il est présent aux abords des collèges à la demande de principaux ou en fonction d'événements. Sa présence permet d'anticiper certains conflits entre jeunes et d'apaiser certaines situations. En fonction des situations, il agit avec la police municipale afin d'avoir sur une même situation le volet prévention et répression.
Sa présence sur les quartiers se fait à des horaires liés aux besoins recensés par les partenaires, services de la ville. Il est le référent TIG de la ville et dans ce cadre est chargé du suivi de la personne. C'est environ 10 personnes suivies dans l'année.
Il est présent dans toutes sortes de manifestations pilotées par la ville ou par des associations.

Sur les deux quartiers prioritaires, la Ville a mis en place des ateliers de veille et de vigilance, instance regroupant différents partenaires (police municipale, nationale, groupe scolaire, collège, bailleurs sociaux, services de la ville).

Le but de celle-ci est d'échanger, d'analyser les situations afin de résoudre ensemble certains dysfonctionnements et de mettre en place une programmation d'actions préventives, dissuasives ou répressives, adaptées à la situation. La fréquence de rencontre de cette instance est environ d'une fois par mois avec la possibilité de réunir certains acteurs en dehors en fonction de la situation. Elle intervient aussi à la demande des habitants pour régler des problèmes de voisinage. Une réflexion est engagée pour recruter un agent avec un profil éducateur social pour former un binôme avec le médiateur afin d'étendre les missions et les champs d'interventions.

La police municipale est une véritable police de proximité. Elle privilégie la prévention, la présence dissuasive, le dialogue et le service aux personnes. Outre la mission de surveillance de la voie publique, la sécurité des écoliers ou encore de la sécurité routière pour le relevé des infractions liées au stationnement, la police municipale est très présente dans les quartiers, que ce soit de façon pédestre ou en vélo afin d'assurer une présence dissuasive et d'aller au contact des habitants. Cette proximité permet un dialogue avec les habitants ainsi que de relever certains dysfonctionnement urbains pouvant à court ou moyen terme amener des problèmes de délinquance. C'est une façon d'anticiper certains risques urbains.

La convention de coordination entre la police nationale et municipale est en cours d'élaboration, ce qui n'empêche pas un travail partenarial.

Quartier Tabellionne - Salvador Allende :

Les incivilités sont en hausse sur Salvador Allende ainsi qu'une primo délinquance. Les habitants ont un sentiment d'insécurité, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Insécurité nocturne dans certains lieux (exemple : passage souterrain entre le quartier et les Bâtes, halls d'entrée rue Duguay Trouin, allée de Suffren). Deux rues qui concentrent d'énormes et diverses difficultés (rue Duguay Trouin, rue Surcouf)

Quartier des Vauvettes :

Problèmes d'insécurité, de vente de produits stupéfiants,
Occupation indésirable de certains espaces publics ; incivilités récurrentes (exemple : rue Hector Berlioz),
Sécurité routière : vitesse excessive sur certains axes (exemple : la rue Léo Delibes) et incivilités en matière de stationnement.

• 2ème partie : définition du cadre stratégique, un contrat de villes structuré autour de 4 piliers

L'objectif fixé pour le Contrat de villes de l'Agglo du Pays de Dreux est de définir la politique de la ville de l'agglomération jusqu'en 2020, en trouvant un équilibre entre les secteurs relatifs à l'habitat, à l'emploi et à l'équipement.
Les moyens pour y parvenir prennent en compte les outils de la cohésion sociale, de l'aménagement et du développement économique. Ces trois thématiques constituent les piliers du Contrat de villes, tels qu'ils figurent dans la circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 et documents d'orientation du Conseil Départemental à l'Egalité des Territoires.

De manière transversale à l'ensemble de ces piliers, une attention particulière sera apportée aux thématiques suivantes qui constituent des priorités nationales :

- Le soutien à l'engagement et à l'autonomie des jeunes
- La lutte contre les discriminations
- L'égalité hommes/femmes

Le Contrat de villes ne peut se limiter à la correction de déséquilibres au fil de l'eau. Les enjeux auxquels doivent faire face les collectivités impliquent une ambition et une capacité à se définir, à s'inventer dans un espace formé des quartiers prioritaires et des quartiers de solidarité qui seront communément acceptés de tous.

Dans cette optique, le Contrat de villes s'inscrit dans 3 démarches, permettant ainsi de définir ces quartiers en accord avec leurs enjeux et leurs atouts. Ainsi, le Contrat de villes est à la fois une démarche :

- **Stratégique,** retranscrivant la vision du territoire de la politique de la ville en 2020 sur fond d'une ambition affirmée ;
- **Opérationnelle,** mettant au centre de la réflexion les projets du Contrat de villes dans une approche institutionnelle concertée ;
- **Coordinatrice,** dans lequel le Contrat de villes deviendra le référentiel des interventions de la politique de la ville pour une planification urbaine maximisant le potentiel des quartiers en vue d'un équilibre territorial et du bien-être des personnes.

LES AXES D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLES DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX

Le Contrat de villes de l'agglomération drouaise s'organise autour de 4 thématiques constituant de facto les 4 piliers du Contrat de villes.
Dans le cadre des priorités retenues au niveau de l'agglomération, des spécificités ont été déclinées par chacune des deux communes qui font l'objet du présent contrat de villes.
Aussi, il a paru nécessaire de détailler dans la partie ci-après les engagements et actions spécifiques que chaque commune désire porter et mettre en avant au bénéfice de ses quartiers prioritaires.

LES AXES THÉMATIQUES

→ PILIER I : COHÉSION SOCIALE

La lutte contre les phénomènes d'enclavement est un des axes forts annoncés dans la loi du 21 février 2014 pour une nouvelle politique de la ville. Cette volonté se concentre sur les quartiers dans lesquels on constate à la fois un décrochage des revenus, mais aussi une baisse de la mixité sociale.

Le pilier « cohésion sociale » est large puisqu'il regroupe aussi bien les questions d'éducation, de citoyenneté, de lien social, de jeunesse, d'activités artistiques et sportives, de lien social et de prévention de la délinquance.

Pilier I.1 : Enfance, famille, jeunesse
(Transversal : accès à la culture et au sport ; éducation)

Objectifs généraux :

- Soutien aux familles monoparentales
  Prévoir un soutien renforcé en direction des familles monoparentales qui cumulent difficultés économiques et sociales.
  Déterminer les solutions les mieux adaptées à l'accueil des jeunes enfants, en particulier pour l'accès des monoparents à la formation ou à l'emploi.
- Ouverture des enfants et des jeunes aux ressources sportives et culturelles
  Renforcer la découverte et l'accès de tous les enfants à la ressource sportive, culturelle et artistique, sur tous les temps de la vie.
- Lutter contre la déscolarisation précoce des jeunes
  Lutter contre le décrochage et l'exclusion scolaire, en complémentarité avec les dispositifs existants ;
  Travailler le lien famille/école/quartier ;
  Encourager la découverte du milieu scolaire par les familles ;
  Mobiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants ;
  Favoriser l'échange entre parents et professionnels de l'éducation ;
  Favoriser la réussite éducative ;
  Rapprocher l'école de l'entreprise pour préparer l'insertion professionnelle des jeunes (stages...).
- Soutenir la parentalité
  Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, valoriser les compétences parentales, penser la place du père dans la famille.
  Soutenir les actions favorisant l'implication des familles en s'articulant avec les dispositifs existants de soutien aux familles.

Priorités d'action de l'Agglo du Pays de Dreux

Développer l'accès de tous les habitants aux ressources culturelles, patrimoniales et sportives, avec des actions spécifiques en direction du jeune public.

A travers sa compétence de gestion d'équipements culturels, l'Agglo du Pays de Dreux développe des actions de médiation culturelle en direction de tous les publics, et notamment des actions spécifiques en direction de publics jeunes et des scolaires. Certaines de ces actions comportent des axes spécifiques en direction des publics des quartiers prioritaires.

- Ainsi, l'Atelier à spectacle, propose des actions spécifiques en direction du public jeune, pendant le temps scolaire et en dehors, à travers des actions telles que « Place aux mômes » pour les primaires de la maternelle au CM2 ou « Premières places » pour les collèges et lycées. D'autres actions sont organisées en direction des jeunes telles que « place aux jeunes », ou encore des stages de découverte de la pratique artistique ou des scènes ouvertes permettant aux jeunes groupes de présenter des spectacles au public.

- La médiathèque l'Odyssée organise beaucoup d'actions spécifiques en direction de la jeunesse, à travers un programme proposé aux enseignants en primaire et maternelle, des actions de découverte de la lecture en direction du grand public, par tranche d'âge, des ateliers et des projections sont organisés pendant les vacances scolaires.

- Le Conservatoire propose des tarifications adaptées à la situation des familles (tarif réduit en fonction du coefficient familial). De plus des actions d'animations culturelles sont organisées en partenariat avec les centres culturels des quartiers. Enfin, depuis la rentrée 2014, un projet de classe CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique) est proposé aux élèves du collège Taugourdeau à Dreux. Des actions à visée citoyenne, telles que l'organisation d'un « concert pour la non violence » en février 2015 sont également réalisées par l'équipe des enseignants en partant de l'idée que la culture et l'art sont des valeurs fortes qui permettent de rassembler.

- A noter également que l'Office de Tourisme propose aux classes des visites de découverte du patrimoine des Communes de l'Agglomération.

- La piscine située à Vernouillet nécessite une réhabilitation pour permettre d'accueillir plus de public dans de meilleures conditions et assurer la promotion de la pratique de la natation.

Il s'agit de renforcer les actions proposées pour qu'elles soient effectivement accessibles aux résidents des quartiers prioritaires

Priorités d'action de la Ville de Vernouillet

Enfance :

Renforcer la découverte et l'accès de tous les enfants à la ressource sportive, culturelle et artistique, et ce sur tous leurs temps de vie.
Au vu des inscriptions en hausse dans les ALSH à l'échelle de la ville que ce soit en journée ou en demi-journée, il est nécessaire de pouvoir accueillir l'ensemble des enfants que ce soit le mercredi ou pendant les vacances scolaires. Mettre en place des projets éducatifs ou le sport, la culture et la découverte sont proposés aux enfants. Réfléchir en lien avec le milieu associatif à une possibilité

d'action complémentaire, les samedis après-midi.

Autour de notre Projet éducatif territorial, nous allons continuer, voire développer l'offre d'activités périscolaires en renforçant notre politique éducative.
La mise en place de mini-projets, amenant l'enfant à se projeter et à être autonome, est essentielle afin qu'il n'y ait pas de rupture entre les ALSH enfance et adolescents. Travailler l'autonomie passe aussi par les camps. Rassembler les enfants et ce quel que soit leur lieu d'habitation autour d'actions collectives. Travailler sur le long terme à travers des projets (Flambarts, droits de l'enfant...) en lien avec les écoles afin de consolider le lien école-parents-ville.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Soutenir la scolarité par un dispositif d'accompagnement	Favoriser l'autonomie et la vie en collectivité	▸ Accompagner et favoriser les départs des enfants en colonie de vacances. ▸ Mettre en place des mini-séjours à bas coûts dans la région Centre - Val de Loire.
Développer une stratégie avec les associations sportives pour favoriser la diffusion de pratiques sportives	Promouvoir l'activité sportive en club et hors club	▸ Sensibiliser les enfants et parents à la pratique sportive. ▸ Accompagner les enfants les plus défavorisés à fréquenter des clubs. ▸ Faire découvrir des sports peu connus. ▸ Mobiliser les associations sportives à investir les espaces publics sportifs « city stade », afin d'organiser des journées découvertes. ▸ Organiser une fois par an, un tournoi multisports : football, hand-ball, rugby, en direction des enfants sur une journée.
Favoriser l'accès aux pratiques de loisirs qui présentent un enjeu éducatif	Renforcer la découverte et l'accès de tous les enfants à la ressource sportive, culturelle et artistique, et ce, sur tous leurs temps de vie	▸ Développer l'offre d'activités sportives, et culturelles, en direction des enfants. ▸ Créer pendant les vacances scolaires des stages d'initiation, et de perfectionnement. ▸ Mobiliser les associations, et les acteurs éducatifs, autour des projets ville (Flambarts, droits de l'enfant...). ▸Créer des événements à l'échelle de la ville. ▸ Proposer, en complémentarité de l'offre sportive, des actions le samedi en direction d'enfants inscrits nulle part.

Jeunesse :

Objectifs :

- Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs.
- Favoriser une citoyenneté active.
- Développer le gout de l'effort.

Pour mener à bien ses objectifs, nos animateurs des secteurs jeunes interviennent sur différents temps. A travers le CLAS, en périscolaire, les mercredis, pendant les vacances scolaires en proposant ateliers sportifs, ou culturels, ou l'élaboration de projets. Les secteurs jeunes participent aussi aux différentes manifestations de la ville. La construction de projets est importante dans la démarche pédagogique engagée par les secteurs jeunes en y associant aussi les parents.

Le travail mené avec les collèges pour toucher plus de jeunes venant d'horizons divers, mais aussi l'échange avec ces jeunes, favorisent la prise en compte de l'environnement général et nous permettent d'adapter notre réponse éducative.

La coordination partenariale (écoles, collège, éducateurs...) est importante, surtout pour ceux qui ont encore des difficultés à s'inscrire dans les ALSH et préfèrent rester dans la rue. Il faut se réinterroger sur les modes d'interventions en milieu ouvert. Une attention particulière autour de la réussite scolaire par le biais d'ateliers est à développer.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Soutenir la scolarité par un dispositif d'accompagnement	Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs	▸ Promouvoir les actions en direction des jeunes à travers les centres sociaux et les associations. ▸ Favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs. ▸ Co-construire avec les jeunes. ▸ Proposer des activités culturelles et sportives, le samedi après midi.
	Développer le goût de l'effort	▸ Mettre en place, pendant les vacances scolaires, des stages sportifs. ▸ Accompagner les enfants les plus défavorisés à fréquenter des clubs. ▸ Faire découvrir des sports peu connus. ▸ Mobiliser les associations sportives à investir les espaces publics sportifs « city stade », afin d'organiser des journées découvertes. ▸ Construire avec les jeunes, des projets de randonnée (pédestre, vélos).

Education :

Objectifs :

- Accompagner les enfants les plus en difficulté hors temps scolaire.
- Faire entrer l'école dans l'ère numérique.
- Développer les ateliers culturels et techniques dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Mettre en place des actions après l'école pour les cycles 2 et 3 dans les centres sociaux. Celles-ci aborderont des notions scolaires (logique, Français, lecture...) à travers des ateliers dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité avec une présence des parents sur certains temps. Ce travail sera mené avec les groupes scolaires des territoires.
Pour les collégiens et lycéens, l'association ICN en lien avec les animateurs du secteur jeunes, propose des ateliers hebdomadaires dans les centres sociaux de la ville.
La commune va continuer à installer des tableaux numériques dans l'ensemble de groupes scolaires de la ville.
Continuer à développer dans le cadre des ateliers de la pause méridienne les ateliers techniques (échecs, capoeira, rugby, poterie, peinture...).

A noter : le collège Marcel Pagnol est inscrit dans le « Réseau d'Education Prioritaire », dit « REP ».

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Soutenir la scolarité par un dispositif d'accompagnement	Accompagner les enfants les plus en difficulté, hors temps scolaire	▸ Mettre en place, dans le cadre du CLAS, des actions spécifiques à l'accompagnement scolaire des enfants préélémentaires et élémentaires. ▸ Mettre en place des temps d'accompagnement avec les parents
Sensibiliser au numérique	Faire entrer l'école dans l'ère numérique	▸ Poursuivre l'installation des UPI dans les groupes scolaires.
Renforcer les liens entre les apprentissages	Développer les ateliers culturels, sportifs, techniques dans le cadre des TAP	▸ Mobiliser les enseignants à intervenir sur le temps des TAP. ▸ Former les animateurs à certaines techniques
	Accompagner les collégiens, lycéens dans leur scolarité	▸ Développer l'action accompagnement scolaire dans les centres sociaux et dans d'autres endroits en créant du partenariat. ▸ Mettre en œuvre les moyens nécessaires entre l'EN et la Ville, associations, afin d'accompagner au mieux les collégiens, lycéens en dehors du temps scolaire. ▸ Organiser pendant les vacances scolaires, des stages de remise à niveau.

Priorités d'action de la ville de Dreux

A noter :

- le collège Martial Taugourdeau est inscrit dans le « Réseau d'Education Prioritaire », dit REP
- les établissements suivants sont inscrits dans le « Réseau d'Education Prioritaire renforcé », dit REP+ :
  - Louis Armand, Pierre et Marie Curie (collèges) ;
  - Ferdinand Buisson, Michelet 1 et 2, Jean Zay, Mendès France, Paul Bert, Marcelin Berthelot, Gambetta, Prévert-Beullac (écoles élémentaires ou primaires) ;
  - Florian/La Fontaine, Benjamin Rabier, Jean Zay, Croix-Tiénac, Louise Michel, Condorcet, Paul Bert, Hélène Boucher, Marcelin Berthelot, Docteur Semmelweis (écoles maternelles).

Les établissements des réseaux REP et REP + bénéficient de nouveaux moyens, selon une logique de progressivité et de justice. Ces moyens conforteront l'ensemble des équipes des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et permettront aux collèges et aux écoles qui rencontrent les plus importantes difficultés sociales de bénéficier de moyens renforcés (REP+)

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances par la mise en œuvre d'un projet éducatif global (3-16 ans)	Accompagner les enfants les plus en difficulté, hors temps scolaire Favoriser les échanges entre les différents professionnels rencontrant les familles	▸ Renforcer l'accès aux activités de loisirs et aux pratiques culturelles et sportives ▸ Développer les actions en complémentarité des actions scolaires ▸ Proposer des parcours pour l'enfant et le jeune en termes d'activités, ▸ Développer le travail sur la mobilité ▸ Permettre l'accès des filles aux activités diverses (sportives et culturelles) ▸ Développer les actions autour du décrochage scolaire (soutien scolaire)
Poursuivre et optimiser le Programme de réussite éducative	Assurer un parcours continu de l'école à l'emploi	▸ Accompagner individuellement les enfants par une équipe pluridisciplinaire du PRE avec les parents sur l'ensemble du territoire ▸ Renforcer et développer les suivis individualisés (programme de réussite éducative) ▸ Aider les parents dans leurs actions éducatives par un accompagnement spécifique ▸ Mettre en œuvre des actions visant à améliorer la relation parent-enfant en lien avec l'Education nationale ▸ Apporter un soutien direct avec les parents afin d'améliorer les conditions de vie des enfants ▸ Mettre en place un dispositif pour les enfants exclus temporairement de leur établissement (remobilisation scolaire)

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Poursuivre et optimiser le Programme de réussite éducative	Favoriser l'insertion sociale des jeunes	▸ Suivi des jeunes exclus des structures ▸ Développer le tutorat de réussite ▸ Développer le dispositif de réussite éducative à d'autres tranches d'âge
Favoriser l'alphabétisation, l'apprentissage de la langue et des nouvelles technologies	Favoriser l'acquisition des savoirs de base et l'ouverture des jeunes par la découverte et la mobilité	▸ Développer l'apprentissage du français ▸ Articuler les actions temps scolaire/ périscolaire ▸ Développer les clubs coup de pouce langage, favoriser l'accès à la culture dès le plus jeune âge et l'égal accès de tous à la culture ▸ Renforcer l'accompagnement éducatif (classes passerelles) ▸ Adapter les prises en charge individuelles avec d'autres disciplines support (sport culture) ▸ Permettre l'accès aux activités extra scolaires ▸ Favoriser la découverte et l'ouverture (réalisation d'une fresque avec les écoliers de l'école Florian la fontaine)
	Renforcer l'alphabétisation des parents	▸ Développer les cours d'alphabétisation et cours de français langue étrangère à partir des thèmes de la vie quotidienne (CESF) ▸ Développer les rencontres avec les enseignants pour améliorer le dialogue avec les familles ▸ Lever les freins psychologiques à la mobilité
Sensibiliser et accompagner les parents	Renforcer les liens entre les familles et l'école	▸ Prévoir des rencontres avec les familles ▸ Actions de parentalité avec l'éducation nationale (et LAEP) ▸ Formations au profit des parents d'origine étrangère ▸ Développer les thèmes comme les aides aux devoirs, programme scolaire, la laïcité ▸ Améliorer la communication sur les actions collectives ou individuelles (café école, alphabétisation) ▸ Développer un travail avec les associations communautaires ▸ Mettre en œuvre des actions visant à améliorer la relation parent-enfant en lien avec l'Education nationale.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Soutenir la parentalité	Mettre en place des espaces de rencontres et d'échanges entre parents	▸ Coordination des actions autour de la parentalité en lien avec la CAF ▸ Détecter les problèmes de l'enfant et des jeunes (espaces de parentalité CDDF) ▸ Renforcer la connaissance des parents isolés et l'accès aux droits des familles monoparentales (Point info familles)
	Renforcer et valoriser les compétences éducatives des parents Inciter les parents à partager des moments de convivialité avec leurs enfants	▸ Développer les ateliers d'échanges entre professionnels et parents sur des thèmes spécifiques ▸ Développer les actions collectives favorisant les relations entres parents (espaces familles) ▸ Organisation d'activités communes permettant des échanges entre parents et enfants (LAEP) Développer la familiarisation des jeunes et de leur famille aux pratiques culturelles

Pilier I.2 : Favoriser le lien social et la participation à la vie de la cité

Objectifs généraux :

▸ Favoriser les actions de promotion du lien social
- Développer les actions de promotion de lutte contre l'isolement et de développement du lien intergénérationnel.
- Favoriser le lien social et lutter contre toutes formes de discrimination

▸ Favoriser l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme
- Développer les actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme.
- Développer l'offre de stages intensifs en vue de l'insertion professionnelle

▸ Développer l'information des citoyens sur le fonctionnement des structures, donner de la lisibilité à l'action publique et associative
- Développer les actions favorisant la connaissance du rôle des structures (qui fait quoi) et travailler à donner plus de lisibilité et d'informations aux usagers/citoyens.

Priorités d'action de la ville de Vernouillet

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Favoriser le lien social et lutter contre les discriminations	Installer et développer l'action des conseils de citoyens afin qu'il soit au service des habitants, appuyé par l'action des centres sociaux	▸ Développer les actions et projets sur l'espace public en y associant les associations de quartier. Prendre en compte la famille dans son entièreté. ▸ Partenariats à renforcer avec les groupes scolaires ainsi que les collèges afin de co-construire une politique citoyenne territoriale.
	Soutenir et accompagner le milieu associatif	▸ A travers des opérations ville (Vernouillet plage, la semaine de la femme...) continuer à favoriser le lien social, indispensable au mieux vivre ensemble.

Priorités d'action de la Ville de Dreux

LES MAISONS PROXIMUM :

Elles se veulent des espaces de liberté, de tolérance, où la laïcité est au cœur du « vivre ensemble ». Ce sont des lieux d'intégration républicaine.

Chaque Maison Proximum (MP) sur chaque quartier constitue un outil privilégié de développement social et de lutte contre l'exclusion ancré dans son territoire, privilégiant la participation des habitants, via les conseils Proximum, dans un souci de prévention, de promotion, de mixité sociale, de mixité générationnelle et culturelle. C'est un lieu-ressource du quartier, un élément essentiel où se construit le dialogue social et à la citoyenneté au quotidien.

- Une dynamique partenariale

Il s'agit pour chaque MP d'impulser un partenariat avec les différents acteurs municipaux, institutionnels et associatifs. Cette dynamique permet une mobilisation des ressources, une cohérence et une intervention concertée.

- Une dynamique inter quartiers

La mise en réseau des MP, la programmation de « temps communs », permet la mobilité et le brassage des populations. Ce qui contribue à un désenclavement des quartiers et à une alchimie des publics qui favorise l'appartenance commune.

- Un équipement de proximité

Autant l'inter quartier peut porter cette dimension d'appartenance commune, autant il était important pour nous de développer les actions en fonction de la spécificité de chaque quartier, en termes de réponse aux attentes et besoins de la population.
Ainsi, la MP privilégie des activités et services à caractère social qui prennent en compte les difficultés des familles et des jeunes.

• Un espace participatif

La participation des populations aux actions qui les concernent est garante de la pertinence de celles-ci et de leur réussite. L'exercice de la citoyenneté n'a de sens que si on donne réellement à chacun les moyens d'être reconnu comme acteur de la cité. L'appui sur les conseils d'habitants Proximum permet d'impliquer les habitants dans toutes les actions relatives à la vie du quartier.
L'objectif est d'organiser et de construire un partenariat (habitants, services ville, associations, institutions) favorisant l'optimisation et la mutualisation des compétences du projet.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Soutenir et renforcer le lien social et la participation à la vie de la ville	Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers en luttant contre la solitude	▸ Rendre lisible l'action de la ville à travers des structures identifiées ▸ Proposer des activités diversifiées pour favoriser les temps de convivialité (sportifs : campus, patinoire, rando roulettes)
	Développer une offre de proximité lisible pour les drouais	▸ Favoriser les échanges culturels par la valorisation des identités culinaires (repas partagés). Elaborer un livre de recettes de cuisine avec et par les drouais à travers des ateliers de cuisine ouverts à tous).
	Développer les actions inter-quartiers, intergénérationnelles et ainsi lutter contre les discriminations	▸ Proposer des journées du patrimoine drouais en faveur de la connaissance de notre patrimoine.
	Amener les résidants à être acteurs de leurs quartiers	▸ Mettre en place des jardins partagés.
	Soutenir les projets culturels et artistiques locaux	▸ Scène ouverte aux talents musicaux locaux à la MP centre ville.
	Faciliter la relation entre les résidants des quartiers et les services publics	▸ Développer l'accueil des jeunes collégiens en vue d'appréhender le fonctionnement des instances institutionnelles. ▸ Accueillir et sensibiliser les jeunes électeurs de 18 ans à leur nouveau statut.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Soutenir et renforcer le lien social et la participation à la vie de la ville	Encourager et valoriser les initiatives des jeunes Développer des actions en faveur du public 12/25 ans Promouvoir les projets autour de la de la solidarité	▸ Encourager la créativité et la présentation des projets (journal des jeunes, rénovation du skate park, bourse artistique aux jeunes talents, restauration du patrimoine, création d'une troupe théâtrale). ▸ Développer les pratiques artistiques (Batuca Dreux, campus, et sportives. ▸ Développer à destination des jeunes des sessions d'informations sur la vie affective l'éducation et la sexualité ▸ Renforcer l'initiation sportive auprès du public jeune (urban foot).
	Renforcer les actions en faveur du public vieillissant	▸ Favoriser l'adaptation du logement au vieillissement et au maintien à domicile. ▸ Développer une offre de transport adaptée à la demande afin de favoriser la mobilité et l'autonomie des personnes âgées. ▸ Développer des rencontres intergénérationnelles (repas partagés...) via les clubs personnes âgées dans les maisons « Proximum »
Renforcer l'accès aux droits	Simplifier l'accès des services aux publics via les dispositifs juridiques et administratifs et le guichet unique de la ville, le Bureau info jeunesse, le Point info Familles et CIDFF	▸ Développer l'information aux habitants via les supports de communication. ▸ Développer l'aide aux parents pour les démarches administratives (écrivain public).

Pilier I.3 : Prévenir la délinquance

Objectifs généraux :

- Mettre l'accent sur la prévention, les actions de terrain et la promotion de la citoyenneté.
- Renforcer et adapter l'action des services de police et de gendarmerie dans les quartiers.
- Améliorer le lien entre les forces de l'ordre et la population, notamment les jeunes, en favorisant la médiation pour établir un climat de confiance entre les habitants.
- Mobiliser les moyens humains et techniques pour assurer une présence sur l'espace public et prévenir la délinquance, en particulier celle des mineurs.
- Lutter contre les violences intrafamiliales.
- Observer et consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'échelle de l'Agglo par le biais de la création d'un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance.

Priorités d'action de l'Agglo du Pays de Dreux

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Prévenir la délinquance	Structurer l'analyse des phénomènes de délinquance	▸ Création d'un observatoire de la délinquance.
	Coordonner les acteurs	▸ Création d'un CISPD à l'échelle de l'Agglo du Pays de Dreux.
	Prévenir l'insécurité	▸ Création d'un système de vidéo-protection sur les points stratégiques du territoire. ▸ Créer autour des groupes de thématiques des liens structurants entre les GUSP et le CISPD.
	Améliorer l'entretien, la gestion des espaces publics et sécuriser l'habitat dans les quartiers	▸ Mettre en œuvre la déclinaison territoriale des conventions de GUSP des villes de Dreux et de Vernouillet. ▸ Sécuriser les investissements réalisés dans le cadre des opérations d'aménagement et de réhabilitation conduites par les villes et l'agglomération. ▸ Associer les commerçants, les entreprises et les habitants aux actions collectives mises en œuvre par les partenaires afin de favoriser le « mieux vivre ensemble ».
	Prévenir les incivilités dans les transports en communs	▸ Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation des scolaires au comportement à tenir dans les transports en communs. ▸ Faciliter l'accès aux transports collectifs des populations les plus fragiles.
	Mobiliser les publics les plus fragiles et en particulier les jeunes dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle	▸ Expérimenter le dispositif conçu dans le cadre du SPEL, « PARCOURS + » : définir un parcours court de coaching et de mise en situation professionnelle. Eloigner les jeunes de l'influence des « bandes ». ▸ Promouvoir la création de chantier d'insertion et professionnalisation des structures de l'IAE.

Priorités d'action de la Ville de Vernouillet

- Elaborer une convention partenariale entre la police nationale et la police municipale.
- Etablir par la médiation un climat de confiance entre les habitants.
- Assurer une présence physique sur l'espace public .
- Lutter contre la petite délinquance et les incivilités.

La prévention de la délinquance passe par une bonne coordination entre la police municipale et nationale. Présence du médiateur sur l'espace public et en particulier dans des endroits où ont été repérés des incivilités ou des squats par les habitants ou partenaires (écoles, offices bailleurs).
Présence du médiateur aux abords des collèges, en début de soirée pour prévenir les incidents et établir des relations avec les jeunes.
La médiation est un moyen qui est complémentaire à l'action des polices.
La présence des éducateurs de rue renforce l'action éducative de la ville en lien avec les centres sociaux et le médiateur en s'adressant à un public cumulant certaines difficultés.
L'outil (Atelier de veille et de vigilance) mis en place par la ville dans chaque quartier doit évoluer afin d'être plus efficace et réactif sur le terrain.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Prévenir la délinquance	Elaborer une convention partenariale entre la police municipale et la police nationale et entre la police municipale et la gendarmerie.	▸ Rédiger avant la fin d'année 2015, cette convention en créant des temps de travail.
	Lutter contre la petite délinquance et les incivilités.	▸ Renforcer le partage d'informations entre tous les acteurs, à travers les ateliers de veille et de vigilance. ▸ Mobiliser la Police municipale et le médiateur. ▸ Informer et communiquer en direction des habitants. ▸ Mobiliser les acteurs de prévention. ▸ Pérenniser et renforcer le poste de police de la Tabellionne.
	Anticiper et prévenir le conflit par la médiation.	▸ Créer davantage de lien avec la MJD. ▸ Renforcer la présence du médiateur. ▸ Informer les habitants des dispositifs existants.

Priorités d'action de la Ville de Dreux

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Prévenir la délinquance	Mobiliser les moyens humains et techniques pour améliorer la prévention de la délinquance. Etendre sur le territoire, la ZSP	▸ Pérenniser le poste de police aux Oriels. ▸ Mobiliser les services de la police municipale. ▸ Retirer les véhicules abandonnés (fourrière). ▸ Développer la vidéoprotection. ▸ Maintenir des agents de médiation dans les maisons Proximum et limiter la prise de risque pour les acteurs intervenant sur le terrain. ▸ Développer les actions de la maison de justice et du droit. ▸ Développer les actions de soutien en management du personnel de proximité (médiateurs et personnel des maisons Proximum). ▸ Mettre en place des instances de pilotage stratégiques et techniques avec les dispositifs existants (CLSPD CDDF police municipale, comités Proximum, médiation, acteurs de terrain).
	Mieux prévenir la délinquance des mineurs	▸ Développer les dispositifs d'appui et d'accompagnement (CLSPD CDDF). ▸ Faire évoluer les actions de prévention (sensibiliser les usagers 2 et 4 roues à un comportement responsable). ▸ Approfondir les enjeux liés à la prévention des conduites addictives par des actions collectives et témoignages. ▸ Mettre en place des lieux d'échanges et de rencontres pour informer sur les droits et obligations des mineurs. ▸ Repérer les mineurs délinquants et procéder à leur accompagnement individuel. ▸ Développer les actions de la police municipale en matière de prévention routière dans les écoles primaires. ▸ Limiter les conduites addictives et sensibiliser aux risques routiers (BSR).

Pilier I.4 : Promouvoir la santé et l'accès à l'offre de soin

Objectifs généraux :

- Promouvoir l'offre de santé et la mise en réseau des acteurs.
- Développer les actions de prévention contre les comportements et les conditions nuisibles à la santé, notamment en direction d'un public fragilisé.
- Développer l'offre de santé et son accessibilité.
- Renforcer la mise en réseau des acteurs de santé, des acteurs sociaux et médicaux, afin d'améliorer la situation sanitaire des habitants des quartiers.
- Développer la promotion de la santé en agissant sur l'axe santé mentale et le handicap psychique.
- Soutenir les lieux d'accueil des populations fragiles (épicerie sociale, maison des adolescents).

Projets :

- Création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire sur le quartier des Bâtes.
- Création d'une offre de logements adaptés à destination des étudiants et futurs professionnels de Santé.
- Favoriser les liens entre professionnels hospitaliers et médecine libérale.
- Créer un lieu de médecine externe hospitalière et pour les professionnels de santé libérale, à proximité de l'hôpital.
- Améliorer l'accès à l'hôpital via les transports collectifs (lignes, durée, stationnements, arrêts).

Priorités d'action de la Ville de Vernouillet

Objectifs généraux :

- Développer l'offre de santé et le réseau de professionnels de santé.
- Soutenir et développer les actions de prévention santé en direction d'un public fragilisé.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs sociaux et médicaux afin d'améliorer la situation sanitaire des habitant à travers le contrat local de santé.

A travers l'épicerie sociale « les 4 saisons », équipement situé sur le quartier des Vauvettes, nous nous adressons à un public en très grande difficulté.

L'épicerie sociale à travers les actions santé permet à certaines familles de pouvoir faire des bilans de santé, de déceler certaines pathologies, de faire des campagnes de vaccination en direction des enfants, autant d'actions qui favorisent l'accès aux soins.
L'épicerie est aussi un lieu où les familles les plus précaires peuvent venir faire leurs courses à petits prix sous certaines conditions de reste à vivre.

Avec les deux centres sociaux des actions de sensibilisation autour de l'équilibre alimentaire, de prévention (bucco dentaire,....) en direction des familles fréquentant les structures sociales sont menées en lien avec les groupes scolaires.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Sensibiliser et prévenir	Elaborer une convention partenariale entre la police municipale, police nationale et entre la police municipale et la gendarmerie.	▸ Mettre en place des animations individuelles et collectives. ▸ Mobiliser les partenaires à travers des objectifs communs. ▸ Créer des groupes d'échanges de paroles. ▸ Mettre en place des séjours familles.
	Lutter contre l'isolement social.	▸ Mettre en place des animations spécifiques à l'épicerie sociale. ▸ Créer du lien entre l'épicerie sociale et les associations œuvrant en direction des plus démunis. ▸ Répondre aux besoins dits d'urgence en matière alimentaire, logement.
Développer l'accès aux soins	Soutenir et développer les actions de prévention santé en direction d'un public fragilisé.	▸ Mettre en place des campagnes de vaccination. ▸ Sensibiliser les familles à l'équilibre alimentaire, à travers des animations préventives. ▸ Développer des temps d'échanges thématiques. ▸ Créer des expositions itinérantes avec les familles, enfants.
	Favoriser la mise en réseau des acteurs sociaux et médicaux.	▸ S'appuyer sur le contrat local de santé pour multiplier les informations dans les équipements. ▸ Développer les permanences de soins au sein de l'épicerie sociale.

Priorités d'action de la Ville de Dreux

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Faciliter l'accès aux soins	Structurer l'analyse des phénomènes de délinquance	▸ Pérenniser et développer la promotion de la santé via le contrat local de santé ▸ Améliorer la prévention en faveur des personnes en situation de précarité ▸ Faciliter l'accès aux professionnels de santé (maison de santé pluridisciplinaire) ▸ Développer les actions de prévention : soutenir les lieux d'accueil des populations fragiles et d'accompagnement social du public en situation de précarité
Sensibiliser et prévenir	Agir sur le bien être à travers le sport et l'hygiène alimentaire	▸ Faciliter l'accès aux consultations portant sur l'obésité et le surpoids ; développer les débats autour de la santé et les ateliers d'éducation nutritionnelle (ateliers santé et nutrition) ▸ Mettre en place des formations à destination des professionnels d'aide alimentaire et acteurs travaillant auprès des personnes vulnérables ▸ Mettre en lien la santé et le sport (sport à l'école, sport dans les quartiers, image de soi)
Lutter contre les dépendances	Prévenir et lutter contre les comportements et les conditions nuisibles à la santé	▸ Favoriser les actions de dépistage des addictions ▸ Développer la prévention et les initiatives propices à l'accompagnement de proximité avec les partenaires
Lutter contre l'isolement social, le repli sur soi	Renforcer le réseau des acteurs sur le thème de la santé dans les quartiers	▸ Poursuivre la mise en œuvre du conseil local de santé mentale ▸ Organiser des cycles débats au plus près des habitants ▸ Poursuivre les ateliers santé à la carte ▸ Organiser des cafés santé (populations ciblées) ▸ Accès à la culture (Art-thérapie)
	Développer la promotion de la santé en agissant sur l'axe de la santé mentale	▸ Création d'un annuaire sur les structures exerçant sur le champ de la santé mentale ▸ Développer les échanges sur des situations individuelles ▸ Développer le réseau de santé mentale

→ PILIER II : CADRE DE VIE - HABITAT

• Une démarche transversale

Le Contrat de villes veut promouvoir une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.
Ainsi, il doit s'inscrire en lien avec les démarches de développement urbain et durable du territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), L'Agenda 21, le Document d'Aménagement Commercial, le Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Energie Territorial...
Le Contrat de villes doit également fixer le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoir les actions à mener pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville, en mettant l'accent sur la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

• L'intégration du NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) dans la nouvelle politique de la Ville

Le contrat de villes assurera un lien privilégié avec la cellule en charge du suivi du NPNRU, au titre duquel les quartiers Bâtes-Tabellionne ont été retenus par le Conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre dernier, dans la liste des ces 200 quartiers d'intérêt national.

Le nouveau programme de rénovation urbaine ne vise pas que la transformation, primordiale, du cadre de vie. La volonté de l'Etat est de favoriser une approche transversale des enjeux liés à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain dans les quartiers prioritaires, à travers le Contrat de villes. La question du cadre de vie et du renouvellement urbain est inséparable de celles du développement économique et de la cohésion sociale, elles doivent donc être traitées de concert et collégialement dans les nouveaux contrats de ville que tous les acteurs de la politique de la ville signeront d'ici à juin 2015.

Plusieurs principes le distinguent du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) 2003 - 2015 :

• La participation des habitants, qui bénéficient du programme, à toutes les phases de sa réalisation, depuis la conception jusqu'à l'évaluation grâce à des dispositifs participatifs soigneusement élaborés.

• Le portage des projets au niveau des agglomérations : l'arrimage des projets de rénovation urbaine aux dynamiques des agglomérations dans leur ensemble dans une approche intégrée (contrats de villes intercommunaux).

• L'ambition assumée de la mixité : le développement de l'habitat privé et de l'activité économique dans les quartiers à travers l'accompagnement des investisseurs.

• L'ambition pour une ville durable, plaçant au cœur de la démarche la qualité environnementale, la transition énergétique et la constitution d'éco-quartiers...

• Enfin, la question des transports, fondamentale pour désenclaver des unités urbaines concernées, ne sera pas oubliée pour contribuer à l'ouverture des quartiers sur la ville.

Objectifs généraux :

- Poursuivre les efforts de requalification des quartiers.
- Réhabiliter les logements, développer une offre spécifique pour les publics fragiles (jeunes en insertion, personnes âgées, personnes handicapées) et promouvoir l'accession sociale à la propriété en vue de favoriser la mixité.
- Mettre en œuvre et accompagner le déploiement du NPNRU, poursuivre le programme de l'ANRU sur Dreux et Vernouillet.
- Créer ou rénover une offre d'équipements publics adaptés aux besoins des populations et développer l'accessibilité des bâtiments.
- Lutter contre la précarité énergétique par l'amélioration énergétique des bâtiments et poursuivre les sensibilisations aux gestes de tri et d'économie.
- Améliorer l'accessibilité des quartiers prioritaires par la desserte en transports en commun en vue de favoriser leur désenclavement, améliorer l'accessibilité des habitants à l'ensemble des fonctions urbaines de Dreux, Vernouillet et de l'agglomération.
- Remise à niveau et entretien des espaces de proximité, poursuite et renforcement des actions de la GUSP pour permettre l'appropriation par les habitants du cadre de vie du quartier et son respect.

Priorités d'action des collectivités

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Réhabiliter les quartiers et accompagner la rénovation des logements	Requalifier et identifier les perspectives de développement des quartiers avec une vision dynamique de leur devenir à 10/15 ans. Renforcer leur attractivité résidentielle et économique.	▸ Mettre en œuvre le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine sur le quartier Bâtes/ Tabellionne ▸ Développer une réflexion sur la fonction des quartiers prioritaires dans les villes de Dreux et Vernouillet et leur participation aux stratégies de développement urbain durable de l'agglomération (SCOT/PLH/A21/PCET/DAC..)
	Mettre en œuvre et accompagner le NPRU	▸ Faciliter le relogement, construire avant de démolir ▸ Maintenir la qualité des espaces nouveaux et rénovés par des actions de proximité pour lutter contre le mauvais entretien locatif ou la mauvaise appropriation du domaine privé ▸ Faciliter l'appropriation du fonctionnement d'un logement performant (Maison ou Appartement Info Energie)

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Réhabiliter les quartiers et accompagner la rénovation des logements	Favoriser la mixité sociale	▸ Réaliser une convention entre les bailleurs au niveau intercommunal pour le relogement ▸ Mettre en place des conventions intercommunales, en lien avec les bailleurs, afin d'harmoniser les critères des attributions de logements sociaux, les modalités de relogement et de favoriser la mixité sociale. Autres instructions en attente du ministère (Loi ALUR). ▸ Réaliser la convention permettant l'abattement TFPB* de 30 % dans les quartiers prioritaires en contrepartie d'une amélioration de la qualité de service rendu aux locataires.
	Accompagner les habitants dans le cadre des opérations de rénovation, accompagner la gestion des chantiers	▸ Associer le conseil de citoyen, mettre en place des temps d'information et de concertation en direction des habitants ▸ Créer un outil de communication appropriable et accessible ▸ Favoriser au maximum le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics lancés, favoriser le recrutement prioritaire des habitants des quartiers ▸ Informer régulièrement les habitants des chantiers en cours, associer les associations et conseils citoyens, les faire adhérer aux projets ▸ Faciliter la prise de contact entre les partenaires ▸ Assurer pendant la période de travaux, la propreté des abords.
	Améliorer durablement la vie quotidienne des habitants et les services rendus	▸ Valoriser les quartiers et leurs habitants par des actions innovantes. ▸ Intervenir rapidement sur les dégradations ▸ Développer les services au sein des structures de proximité ▸ Poursuivre le dispositif de veille et d'observation continu des territoires
Diversifier l'offre en logements	Faire de l'accession sociale à la propriété un des leviers de la mixité sociale	▸ Développer la création de programmes de logements en PLSA** ▸ Accompagner les parcours résidentiels en prenant en compte les publics spécifiques (du jeune à la personne âgée) ▸ Optimiser les mesures fiscales incitatives telles que la TVA à 5.5%, les dispositifs financiers tels que le PTZ et la modification de zonage en B2 de l'unité urbaine

* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
** Prêt Social Location Accession

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Réhabiliter les quartiers et accompagner la rénovation des logements	Aménager des logements pour faciliter le maintien des personnes âgées à domicile dans leur quartier	▸ Réaliser une analyse technique, sociale, humaine, sanitaire du besoin par un ergothérapeute ▸ Faire décider la commission d'adaptation du logement sur la suite à donner
	Développer une offre de logements neufs ou anciens	▸ Posséder une offre standard de logements neufs facilement adaptables ▸ Réhabilitations de logements anciens localisés en centre ville pour leur donner des vocations type « Eurélliales »
Répondre aux besoins par des équipements adaptés	Développer ou requalifier les équipements publics adaptés et répondant aux attentes des habitants et aux contraintes des collectivités	▸ Concevoir des équipements servant la proximité ▸ Réhabiliter les équipements publics vétustes, les rendre attractifs, économes et accessibles aux habitants ▸ Réorganiser l'offre d'équipements publics par un maillage à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération ▸ Créer un pôle social au sein du principal bailleur afin de faire le lien avec les autres services sociaux ▸ Améliorer et développer l'installation de mobilier urbain, de stationnements, et espaces communs en concertation avec les habitants
Favoriser la mobilité et l'accessibilité	Transports et mobilités	▸ Mettre en œuvre un véritable Pôle d'Echange Multimodal autour de la gare de Dreux afin de favoriser la mobilité et l'accessibilité des habitants, en particulier les plus en difficulté avec cette notion de mobilité ▸ Désenclaver l'ensemble du plateau sud par la création d'un nouvel accès via le passage souterrain de la gare et les transports en commun via la rue St Denis à Dreux.
	Faciliter l'accès à l'offre de mobilité	▸ Mettre en place des outils d'accompagnement pour l'utilisation des services de mobilité existant. ▸ Mettre en place un Ambassadeur de la mobilité afin de sensibiliser et d'accompagner les différents publics vers une utilisation des services de transport existant. ▸ Créer une maison du vélo afin de permettre la diffusion de l'utilisation des modes doux sur le territoire et promouvoir une nouvelle offre de déplacements

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Favoriser la mobilité et l'accessibilité	Désenclaver les quartiers avec une offre de transport adaptée	▸ Augmenter la fréquence de desserte des quartiers en transport en commun. ▸ Favoriser les liaisons directes entre les quartiers et les équipements culturels et sportifs pour désenclaver les quartiers.
	Mettre en place des aménagements urbains adaptés	▸ Favoriser l'aménagement des points d'arrêts de transport collectif dans les quartiers (mise en accessibilité). ▸ Améliorer le confort des points d'arrêts de transport collectif dans les quartiers (mise en place d'abris, ...) ▸ Développer les liaisons cyclables en cœur urbain afin de relier les quartiers entre eux par des déplacements sécurisés et peu couteux pour les usagers.
Lutter contre la précarité énergétique des habitants	Habiter mieux et moins cher	▸ Mettre en place un plan isolation sur le parc de logements sociaux dans un but de maîtrise des coûts de fonctionnement. Agir également sur le parc des logements privés, et notamment les plus modestes, qui peuvent bénéficier des aides de l'ANAH par le programme Habiter Mieux. ▸ Diminuer la consommation de gaz des chaufferies par la mise en place d'un contrat de performance énergétique ▸ Améliorer l'étiquette positive des logements par la réalisation de travaux de gros entretien ou le remplacement de composants engagés avec une amélioration thermique du composant lorsque les conditions techniques et thermiques du bâtiment le permettent ouvrant droit à CEE
	Sensibilisation des habitants aux éco-gestes.	▸ Sensibiliser les habitants à une meilleure utilisation de leurs équipements après rénovation notamment en ventilation, en chauffage et en eau chaude. L'idée est d'avoir recours au recrutement, par exemple au titre du service civique, pour permettre d'accompagner les familles directement au sein des quartiers. Les bailleurs seront associés à la démarche.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Lutter contre la précarité énergétique des habitants	Lutter contre les désordres visuels ou irrespectueux de l'environnement	▸ Remplacement des brises vues dans les logements individuels ▸ Poursuite de la lutte contre l'installation sauvage d'antennes paraboliques ▸ Lutte contre les dépôts sauvages de tout type.
	Responsabiliser les habitants par une meilleure implication	▸Améliorer la propreté urbaine par une meilleure coordination des services publics ▸ Associer les habitants à l'élaboration des règles de vie et d'usage des espaces publics ▸ Développer les diagnostics marchant et marches exploratoires ▸ Relancer les actions de sensibilisation et de formation de l'ensemble des partenaires et conseils citoyens
	Gestion des ordures ménagères et du tri sélectif : organisation de la collecte et de la sensibilisation auprès des habitants des quartiers prioritaires	▸ Interventions dans les quartiers sur la thématique du tri sélectif : porte à porte auprès des habitants, journée de sensibilisation… ▸ Participation aux événements organisés par les communes : Vernouillet Plage, Naturalies, etc. ▸ Programme scolaire pour les cours moyens : programme pédagogique sur les thématiques déchets (prévention, tri, etc.) ▸ Interventions dans les associations (femmes d'ici et d'ailleurs…) ▸ Poursuite du développement des colonnes enterrées ▸ Poursuite de la politique d'insertion du Centre de Tri (NATRIEL)
	Signaler et tracer les désordres techniques tant sur le domaine public que privé	▸ Créer et partager un outil informatique de signalement des désordres sur l'ensemble des quartiers et ouvert aux partenaires compétents ▸ Analyser et évaluer ces informations pour réévaluation de l'action publique à engager dans un processus d'amélioration continue ▸ Aboutir à la signature des conventions cadres de GUSPS en cohérence avec les priorités du contrats de villes.

Regards de la Ville de Vernouillet

La ville a depuis longtemps entrepris une démarche sociale dans sa gestion urbaine de proximité. Malgré un programme de rénovation urbaine dont les résultats sur le quartier des Vauvettes ont permis de transformer profondément la physionomie de celui-ci, il reste après l'urbain, l'humain, en sachant que les deux aspects doivent être traités simultanément.

Notre démarche GUSP s'inscrit pleinement à réduire les écarts de développement des inégalités entre les quartiers et le reste de la ville, afin de faire de ses quartiers, de ses habitants, des habitants de la ville avant d'être habitants de leur quartier.

La GUSP de Vernouillet c'est aussi une mobilisation des acteurs (Ville, associations, bailleurs, police, Agglomération) et demain, l'apport des habitants des Conseils Citoyens sera un atout supplémentaire lors de nos diagnostics en marchant. Notre action s'inscrit dans une démarche de politique publique en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Au fil des ans, nous avons organisé les services afin que ces derniers prennent conscience que leurs tâches, missions et ce, quel que soit le service, étaient primordiales pour le bon fonctionnement de la GUSP. A ce sujet, nous continuons à professionnaliser les agents sur les thématiques de la GUSP, ainsi qu'à structurer celles-ci.

La dynamique d'une GUSP combinée d'un NPRNU contribue à une forte valorisation du quartier, de la Ville et de ses habitants. Cela améliore la perception que les habitants ont de leur lieu de vie, d'eux-mêmes, par le sentiment d'une plus forte considération des pouvoirs publics, des bailleurs. L'amélioration du cadre de vie change l'image du quartier pour les habitants, mais également pour les personnes extérieures et cela passe par des équipements, espaces, bâtiments entretenus. Ce changement d'image est nécessaire pour attirer de nouvelles populations et contribuer ainsi à la mixité sociale.

Focus sur les objectifs du projet NPNRU du quartier de la Tabellionne

Objectifs :

- Affirmer une cohésion urbaine sur le territoire
- Poursuivre le désenclavement de la Tabellionne
- Poursuivre l'adaptation du parc de logements existant
- Une offre nouvelle, un nouveau visage pour le quartier : la Croix Giboreau ?
- Une démarche pour accompagner la mutation du quartier

Projets opérationnels :

- Aménager l'entrée de quartier au croisement RD20 Route de Crécy/Av. de Felsberg (prolongement de la « placette urbaine »)
- Prolonger l'avenue de Felsberg au nord
- Aménager le passage vers les Bâtes

- Créer un parvis central du quartier, entre les deux écoles
- Déplacer la Maison de Quartier à l'interface Tabellionne/Croix Giboreau
- Affirmer la place du « champ de foire », vaste espace libre au cœur du quartier Tabellionne : poursuivre la requalification du quartier : trame verte piétonne, nouvel accès direct, valorisation de l'équipement Point Info Service
- Aménager le secteur Croix Giboreau

Regards de la ville de Dreux

Focus sur les objectifs du projet NPNRU du quartier des Bâtes

- réorganiser et simplifier les accès aux Bâtes et les voies de circulation internes au quartier,
- rendre plus fluide et lisible les cheminements piétonniers,
- Réorganisation et mise en valeur des espaces verts de loisirs du quartier,
- Recentraliser et faciliter l'accès aux équipements en cœur de quartier : réorganisation des équipements publics en rez-de-chaussée des bâtiments collectifs de cœur de quartier,
- Intervention globale sur l'habitat : rénovation, renouvellement, diversification

→ L'ensemble de l'opération se fera sur la période 2014 – 2021 :

- 2 premières années consacrées aux études techniques du programme
- 6 années opérationnelles (réalisation des travaux)

→ L'opération se décompose en 3 phases de réalisation qui intègrent sur le secteur:

- La démolition de 231 logements, la reconstruction de 231 logements, la rénovation de 364 logements, la résidentialisation de 549 logements,
- La réorganisation des voiries et espaces publics, la réorganisation d'équipements publics, l'intégration des colonnes enterrées (Tri).

→ PILIER III : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À L'EMPLOI

Compte tenu des difficultés liées à l'accès à l'emploi et au développement économique dans les quartiers prioritaires, le volet emploi du Contrat de villes constitue une priorité d'actions.

Le diagnostic territorial a bien fait ressortir la situation particulière de l'Agglomération Drouaise, fortement touchée par le chômage, phénomène qui s'accentue d'autant plus dans les quartiers prioritaires qui concentrent des populations plus faiblement qualifiées et disposant d'un moindre réseau pour faciliter son insertion professionnelle.

Dans ce contexte, l'accès à la formation est un enjeu stratégique reconnu pour le développement des compétences. De manière plus générale, l'accès à l'emploi des populations doit passer par un accompagnement adapté pour favoriser une insertion durable sur le marché du travail.

Le Contrat de villes, en lien avec le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP, ancien SPEL) souhaite accorder une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux séniors, qu'il s'agisse de l'insertion professionnelle ou de la montée en compétence.

Cependant, traiter de la question de l'emploi, c'est avant tout traiter de celle du développement économique. Le contrat de villes s'attachera donc à soutenir les activités existantes dans les quartiers et à permettre à de nouvelles de s'y installer. Cette action passera également par un soutien aux créateurs d'entreprise et aux porteurs de projets résidant dans les quartiers.

Panorama des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique

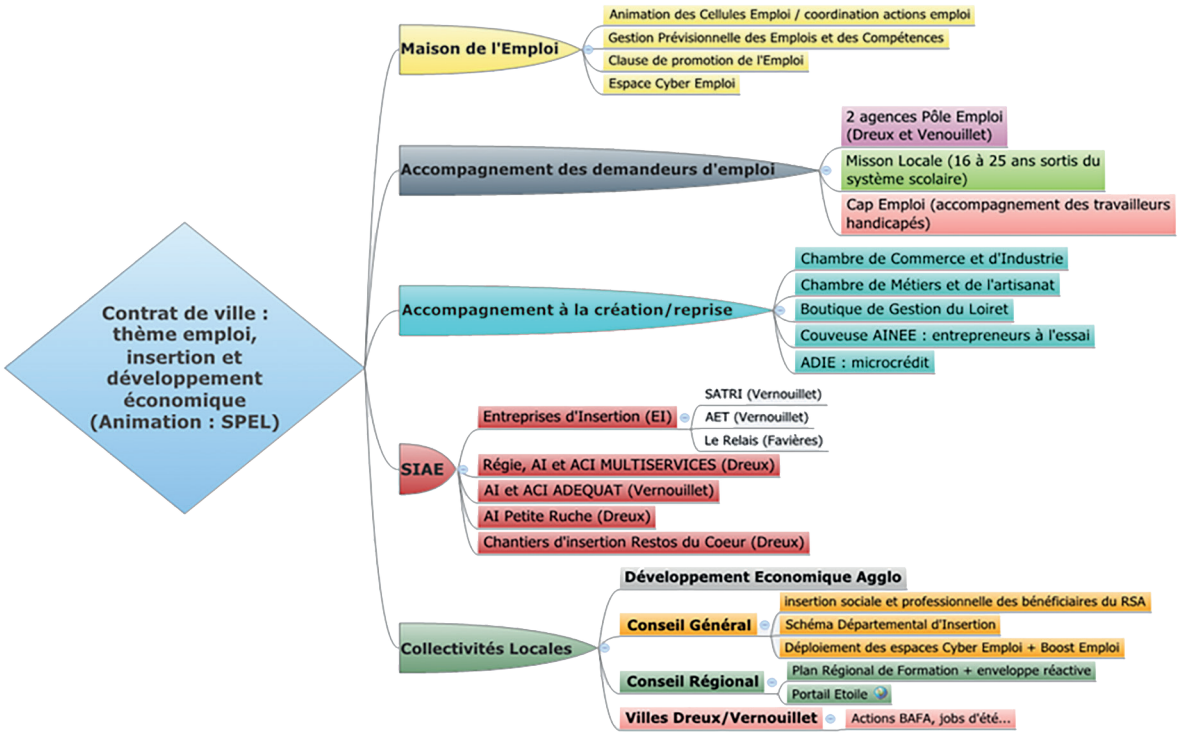

Pilier III.1 : Développement économique

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Attractivité économique	Donner une attractivité économique aux quartiers prioritaires et vécus	▸ Développer une offre immobilière adaptée (espace pépinière, coworking, atelier/commerce) ▸ Communiquer (acteurs du développement économique) pour faire connaître les atouts du territoire (actions de rénovation et de développement de l'économie et de l'emploi qui y sont conduites), afin d'en révéler la vitalité. ▸ Développer les animations économiques : animations commerciales, ainsi que les animations du quartier : fêtes de quartier, manifestations sportives, forums des métiers...

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Attractivité économique	Renforcer le soutien au commerce de proximité, créateur de services, d'emploi et de lien social.	▸ Améliorer la signalétique afin de mieux identifier les commerces existants ▸ Mobiliser les dispositifs existants pour le soutien au commerce (EPARECA...) ▸ Favoriser l'installation de nouveaux commerces et/ou le maintien de ceux existant, pareil pour les services à la population (santé : maisons médicales...) ▸ Mobiliser les financements publics et privés pour la mise en conformité des locaux notamment pour les artisans et les commerçants
Création / réhabilitation de locaux pour les entrepreneurs	Développer une offre immobilière inclusive adéquate et de qualité dans les quartiers	▸ Implanter dans les quartiers une offre immobilière type pépinière ou hôtel d'entreprises pour rendre le territoire plus attractif auprès des entreprises ▸ Profiter des opérations de rénovation urbaine pour faciliter l'implantation de jeunes créateurs dans les quartiers ▸ Utiliser les locaux des quartiers pour implanter des activités tertiaires
Proposer un accompagnement adapté pour les créateurs d'entreprise et promotion de talents dans les quartiers	Proposer une sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et un accompagnement adapté	▸ Former les jeunes à l'état d'esprit d'entreprendre en organisant, dès le collège ou le lycée, la sensibilisation des jeunes à la création par des dispositifs adaptés (type mini-entreprise) ; ▸ Organiser des manifestations de promotion de la création et de l'esprit d'entreprendre ▸ Développer un accompagnement adapté pour les porteurs de projet en initiant une phase d'amorçage de projets à travers un dispositif type « CitésLab ». ▸ Accompagner en post-création, notamment les « petits » projets démarrés seuls, sans aucun accompagnement ▸ Promouvoir le microcrédit personnel pour le financement des projets (ADIE par exemple)
	Valoriser les compétences et talents présents dans les quartiers de la politique de la ville	▸ Créer un concours pour récompenser, reconnaître et valoriser les parcours des créateurs et créatrices dans les quartiers prioritaires ; ▸ Organiser des opérations de communication permettant de mettre en avant l'exemplarité des parcours de créateurs. ▸ Développer un réseau de créateurs/ créatrices pour l'entraide / le partage de bonnes pratiques.

Pilier III.2 : Développement de l'emploi

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Actions de qualification et de formation des demandeurs d'emploi	Renforcer la maîtrise des savoirs de base, dont l'acquisition des codes de l'entreprise, du savoir être et des compétences clés.	▸ Sensibiliser les demandeurs d'emploi aux attentes des employeurs, afin de favoriser leur mise en emploi (actions « estime de soi, « parcours + », parrainage, sas d'acquisition des codes de comportement en entreprise...). ▸ Travailler les représentations et les idées reçues : permettre une meilleure connaissance du marché du travail et appréhender les freins, réels ou ressentis, des demandeurs d'emploi. ▸ Action « CV Vidéo » : accompagner les publics sur la valorisation de leur CV par le biais du média vidéo. ▸ Renforcer les formations en alphabétisation/ illettrisme, notamment les formations renforcées/accélérées pour permettre l'accès à l'emploi ou à la formation. ▸ Développer les ateliers d'écriture et de parole et l'apprentissage du français ▸ Développer l'accès aux nouvelles technologies numériques
	Soutien aux actions de qualification des demandeurs d'emploi, notamment par l'alternance et la professionnalisation.	▸ Action de mise en relation demandeurs d'emploi et employeurs : permettre le recrutement des publics sur les offres disponibles en apprentissage et en contrat de professionnalisation. ▸ Mise en place d'actions de formation sur le territoire en adéquation avec les besoins ▸ Mutualiser les besoins de formation des entreprises (PME...) pour mobiliser l'enveloppe réactive du Conseil Régional.
	Soutien à la Clause de Promotion de l'Emploi dans les marchés publics et développer la construction de parcours	▸ Avec l'appui de la Maison de l'Emploi et des Entreprises du drouais (M2ED) continuer le développement de la clause d'insertion dans les marchés publics, en élargissant son champ d'application (au-delà des secteurs du bâtiment et du nettoyage) et en convaincant davantage de maîtres d'ouvrage de l'utiliser. ▸ associer davantage les communes aux choix des habitants dans le cadre de la clause d'insertion sur les chantiers ▸ Organiser annuellement une action de promotion, type « les Lauriers de la Clause » pour donner de la visibilité à l'action.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Actions d'accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi	Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et les salariés fragilisés dans leur emploi, notamment les séniors, les femmes, les familles monoparentales et les jeunes	▸ Accès des jeunes et des séniors à l'emploi : favoriser l'accès à l'emploi des séniors en mobilisant les dispositifs de droit commun et spécifiques (forums de l'emploi, opérations type « jobs café », CV Vidéos, contrats aidés...). ▸ Accès à l'emploi des femmes, notamment pour les monoparents : prévoir des actions adaptées et des modes de garde pour les enfants pendant les temps de formation ou pour la reprise d'une activité, même ponctuelle. ▸ Accès aux contrats aidés, Bourses aux stages, Bourses aux permis, au BSR ▸ Développer les dispositifs (jobs d'été) par de la formation (baby sitting, BAFA) ▸ Renforcer les actions d'accompagnement personnalisé et individualisé des publics ▸ Promotion des contrats spécifiques (par exemple : emplois d'avenir et emplois francs). ▸ Lever les freins périphériques à l'emploi : mobilité, adéquation des besoins aux modes de gardes existants. ▸ Faire accéder les mineurs à des emplois réservés, sous forme de jobs d'été. ▸ Mettre en place des temps, avec les jeunes, à la réalisation de CV et lettres de motivation. ▸ Favoriser l'accès à des formations non qualifiantes dans le secteur de l'animation ▸ Accompagnement des jeunes pour la réussite du contrat en alternance ▸ Promouvoir l'orientation pour un meilleur parcours (salon de l'étudiant, CDJ) ▸ Développer un réseau de personnes ressources du quartier ayant « réussi »
Soutien à l'Insertion par l'Activité Economique	Soutenir les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Insertion par l'Activité Economique en interface avec les secteurs économiques porteurs	▸ Organiser des journées d'information sur le secteur ESS (en partenariat avec la CRESS ou autre) ▸ Sensibiliser et former les acteurs de l'IAE à répondre aux marchés dans le cadre de la clause sociale ▸ Aider les structures de l'IAE à communiquer sur leur offre de service et à se positionner les unes par rapport aux autres afin de favoriser la création de parcours d'insertion pour les demandeurs d'emploi.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Soutien à l'Insertion par l'Activité Economique	Soutenir les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Insertion par l'Activité Economique en interface avec les secteurs économiques porteurs	▸ Favoriser la mixité géographique (permettre au public de travailler dans une structure extérieure à son quartier) et permettre la féminisation des métiers dits masculin. ▸ Organiser des journées « réparation solidaire ». ▸ Valoriser les jardins familiaux à travers des initiatives « troc légumes ». ▸ Mettre à disposition des associations (restos du cœur, secours populaire), des parcelles de terre pour pratiques de maraichage ▸ Accompagner les régies de quartier à trouver d'autres marchés. ▸ Valoriser l'activité de laverie sociale.
Transversal	Assurer la communication de proximité auprès des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine de l'emploi	▸ Via le support de la M2ED, de la Mission Locale, organiser des échanges de pratiques entre les conseillers des différentes structures. ▸ Observatoire de l'emploi : analyses ciblées et élaboration d'études jugées nécessaires et complémentaires (logement, mobilité, transports). Diffusion des analyses à l'attention des partenaires.

→ PILIER IV : LAÏCITÉ, CITOYENNETÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : EN PROJET

Cette dimension fait l'objet de discussions. A ce stade, seules les priorités peuvent être présentées.

Priorités d'action de la Ville de Vernouillet

Dès le début de l'année 2014, la Ville de Vernouillet a organisé un temps fort autour de la charte de la laïcité, en partenariat avec l'Education Nationale.

Ce temps a été un moment fort pour les éléves des écoles élémentaires et leurs parents, puisque chaque groupe scolaire a pu travailler sur un ou plusieurs articles de cette charte avec le but de dialoguer avec des représentants de l'Etat, élus municipaux, autour des valeurs de la République. Ce fut l'occasion d'apposer une plaque reprenant le triptyque de la République et les drapeaux français et européens et d'entendre les enfants chanter la Marseillaise.

La formation citoyenne dès le plus jeune âge est importante car on ne nait pas citoyen, mais on le devient grâce à l'école, la famille et un ensemble d'activités proposées.

Dès octobre 2014, la collectivité a souhaité associer l'ensemble des élus à la réflexion sur la mise en place des Conseils Citoyens. A travers des groupes de travail, il a été décidé de la démarche et de la méthode.

Les objectifs sont de :

- Favoriser l'expression des habitants, usagers aux côtés des acteurs institutionnels.
- Stimuler et appuyer l'initiative citoyenne.
- Permettre la co-construction des contrats de villes.

La démarche souhaitée est d'aller à la rencontre des habitants par invitation, en partenariat avec les bailleurs, afin d'être dans une démarche pédagogique. Les conseils seront constitués d'environ 1 % de la population totale du quartier concerné, soit entre 10 et 12 habitants pour les Vauvettes et entre 15 et 17 pour la Tabellionne. Dans un premier temps, les conseils seront animés conjointement par un habitant et un technicien, avec l'objectif, à moyen terme, de laisser les habitants entre eux. Des formations d'habitants sont prévues.

L'année 2015 est placée sur la thématique « un avenir citoyen ».

Priorités	Objectifs opérationnels
Former les agents, les membres d'associations, aux principes de la laïcité dans le cadre de l'accueil du public.	▸ Mise en place de temps de formation par des intervenants extérieurs. ▸ Création de groupes d'échanges sur la pratique professionnelle. ▸ Accompagner les associations par de la formation, ainsi que dans leurs actions.
Favoriser le mieux vivre ensemble.	▸ Mise en place d'une manifestation le 9 décembre 2015 (journée laïcité) à l'échelle de la Ville, incluant les écoles, associations, habitants. ▸ Passer des « fêtes de quartiers » à « Fête de la Ville ». ▸ Développer l'action « Vernouillet Plage ». ▸ Mise en place d'un rallye citoyen avec les écoles, maisons de retraite... ▸ Multiplier les échanges autour d'un thème au sein des équipements ainsi que sur l'espace public et dans d'autres lieux (cafés,...). ▸ Développer l'action « les droits de l'enfant » en direction du plus grand nombre. ▸ Créer un évènement autour de la liberté d'expression, à l'échelle de la ville.

Priorités d'action de la Ville de Dreux

Priorités	Objectifs opérationnels
Soutenir et renforcer la laïcité et la citoyenneté	▸ Favoriser les temps d'échange et d'expérience sur les valeurs républicaines et la laïcité (rencontre avec les autorités et le milieu scolaire en collaboration avec les collèges et les lycées) ▸ Développer la formation des acteurs pour leur permettre d'être porteur des valeurs républicaines (formation sur la laïcité au profit des agents de la ville et le secteur associatif, en contact avec la population)

Priorités	Objectifs opérationnels
Favoriser l'intégration et l'autonomie	▸ Dans le cadre du soutien à la parentalité, journée de la femme, favoriser les actions axées sur les valeurs républicaines, le fonctionnement des institutions (relations institutions/parents, bonne utilisation d'un carnet de correspondance... groupes de paroles...). ▸ Développer l'apprentissage du français . ▸ Développer les ateliers de savoirs sociaux linguistiques. ▸ Favoriser l'égalité homme/femme (associer les pères dans la vie quotidienne, pratiques sportives). ▸ Développer l'autonomie des jeunes à travers les pratiques sportives dans différents milieux (aquatique, escalade) et à travers les pratiques culturelles (école du rire stand up). ▸ Mettre le citoyen au centre de la vie de la ville et associer les habitants dans la programmation, l'organisation et la mise en œuvre de projets . ▸ Comités Proximum, activités inter quartier, rencontre citoyen au sein des maisons Proximum). ▸ Travail de recherche et de transmission intergénérationnelle de la mémoire individuelle et collective de l'histoire de la ville (Mémoire (s) drouaise(s)). ▸ Favoriser les groupes de parole pour les habitants. ▸ Faciliter et promouvoir l'expression dans un espace de paroles libres en garantissant l'écoute et le respect de l'autre (bâton de parole). ▸ Promouvoir le développement culturel des habitants à travers l'expression artistique théâtrale sur des thèmes prioritaires de la cohésion sociale (improvisation théâtrale, reconstitution d'une tranchée de la grande guerre avec les lycéens). ▸ Développer et conforter les actions du CDJ (actions citoyennes et solidaires locales et nationales).

• 3ème partie : Organisation du pilotage du Contrat de Villes

1 - ▸ La gouvernance et les modalités de pilotage

a. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage du Contrat de Villes de l'Agglo du Pays de Dreux est composé :

- *Des services déconcentrés de l'Etat au niveau départemental et local, sous l'autorité du Sous-préfet de Dreux (cf. liste en annexe) ;*
- *Des bailleurs sociaux présents sur le territoire : l'OPH, la Roseraie,*
- *Des maires de Dreux et de Vernouillet, ainsi que des élus à la politique de la Ville ;*
- *Du Président de l'Agglo du Pays de Dreux ;*

- *Du Président du Conseil Régional ou de son représentant ;*
- *Du Président du Conseil Départemental ou de son représentant ;*
- *Des Présidents, ou de leurs représentants, des Chambres Consulaires : Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ;*
- *De représentants des différents Conseils Citoyens.*

Ce comité de pilotage est co-présidé par l'Etat, l'intercommunalité et les communes.

Il assure, en appui de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire, la sélection des dossiers de demande de subvention au titre du FEDER, en émettant un avis d'opportunité ; puis les transmet à l'autorité de gestion (Région Centre - Val de Loire) pour instruction administrative et financière, avant validation par le Comité Régional de Programmation. L'organisme intermédiaire veille en outre à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

Il est en charge du pilotage, de la validation, du suivi et de l'évaluation du contrat. Il valide les différents plans d'action, après un travail de synthèse réalisé par le Comité technique.

Le Comité de pilotage valide également les engagements financiers des différents partenaires, il définit les modalités d'évaluation des actions et des objectifs opérationnels, ainsi que des engagements de droit commun.

Le premier Comité de pilotage s'est réuni le vendredi 17 octobre 2014 avec pour objectif de présenter la géographie prioritaire retenue (en attente de validation du CGET), ainsi que les axes stratégiques d'intervention prioritaires des collectivités que l'on trouve exposés dans la première partie du présent document.

b. Le Comité technique

Le Comité technique, dont la réunion inaugurale s'est tenue le vendredi 3 octobre 2014, est mis en place conjointement au Comité de pilotage.

Il est co-animé par l'Etat, l'intercommunalité et les communes.

Il regroupe les techniciens des différentes composantes du Comité de pilotage. Son rôle est de préparer les décisions en amont du Comité de pilotage et d'assurer leur suivi.

Il organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du Contrat de villes, il peut à cet effet, s'appuyer sur les instances de suivi thématiques identifiées, comme le Contrat Local de Santé (CLS), le (ou les) Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Service Public De l'Emploi Local (SPEL), le groupe de suivi de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), etc.

2 - ▸ La cellule locale de coordination et d'ingénierie

Les nouveaux contrats de ville sont portés par les EPCI. En l'occurrence, sur le territoire de Dreux, c'est l'Agglo du Pays de Dreux. Du fait de l'historique de la politique de la ville sur Dreux et Vernouillet, il a aussi été décidé que l'Agglo du Pays de Dreux travaillerait conjointement avec les communes de Dreux et Vernouillet afin de bénéficier de leur expérience en matière

de politique de la ville. De plus, il semble évident que sur certaines thématiques, comme l'éducation par exemple, les villes sont plus à même de connaître les tenants et aboutissants de ces thématiques complexes.

Ainsi, il a été décidé qu'une cellule locale de coordination et d'ingénierie, composée des élus de Dreux et Vernouillet en charge de la politique de la ville, ainsi que des techniciens des collectivités et de la DDCSPP, devait être mise en place pour assurer la préparation du contrat. Celle-ci assurera la remontée d'informations au Comité technique et au Comité de pilotage qui se réunissent moins fréquemment. Elle se réunit une à deux fois par mois, en fonction des besoins.

Elle est composée de :

- Mme Naïma M'FADDEL N'TIDAM, Adjointe au Maire de Dreux en charge de la politique de la Ville
- M. Damien STEPHO, Adjoint au Maire de Vernouillet en charge de la politique de la Ville
- Mme Axelle CHAMPAGNE, Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux
- Mme Elodie LETOUT, Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux
- Mme Christèle GAUTIER et Mme Maryline DERON, DDCSPPP
- Mme Dominique SCHUHMACHER, Ville de Dreux
- M. Moncef MAGRI, Ville de Vernouillet
- M. Jean-Philippe CLAUSSE, M2ED (optionnel)

Pour mémoire, cette cellule a défini le calendrier de travail ci-dessous pour la conclusion de la convention cadre du contrat de villes :

3 - ▸ Les ateliers thématiques de co-production

En amont de la constitution des Conseils Citoyens, ces ateliers de co-production ont été réunis par les services en charge de la politique de la ville de Dreux, Vernouillet et de l'Agglo, avec l'appui des services de la DDCSPP.

Ils ont réuni les élus et les agents des villes de Dreux et Vernouillet ainsi que les représentants du monde associatif pour amorcer une réflexion collégiale afin de répondre ensemble aux difficultés qui touchent les territoires prioritaires de l'Agglo.

3 axes ont été abordés lors de ces ateliers de travail :

- *Comment mieux vivre ensemble et quels sont les facteurs de la cohésion sociale à l'échelle des villes ?*
- *Comment améliorer le cadre de vie des habitants et proposer une offre de service équivalente sur l'ensemble du territoire ?*
- *Comment développer l'emploi sur le territoire, afin que des opportunités puissent être offertes aux habitants ?*

Pour remédier aux inégalités constatées, les acteurs présents lors de cette journée ont tenu compte de la diversité des territoires et de leurs ressources. Ils ont ainsi proposé diverses pistes d'actions pour, notamment, améliorer la vie quotidienne des habitants comme la création d'un guide du bien-vivre ensemble, l'organisation de forums consacrés aux relations usagers/administration ou de groupes de paroles sur la santé et la parentalité.

Le compte-rendu de synthèse des échanges de cette journée figure en annexe du présent document. Ces ateliers servent de base pour la déclinaison ultérieure des groupes de travail thématiques qui continueront de se réunir en 2015, notamment pour préparer les conventions thématiques du Contrat de villes et par la suite pour procéder à l'évaluation de sa mise en œuvre.

4 - Communication et organisation de la participation des habitants

4.1 Communication

Une communication régulière des avancées du Contrat de villes est réalisée auprès de l'ensemble de la population à travers, notamment, les bulletins municipaux et intercommunaux et les sites Internet des collectivités.

Des dispositifs spécifiques de communication seront également mis en place quand le Contrat de villes sera signé.

Enfin, les Conseils Citoyens mis en place par les deux villes, ainsi que la Maison du projet (territoire Bâtes-Tabellione) ont évidemment pour rôle, chacun en ce qui les concerne, d'être des relais d'information auprès de la population. Cette communication devra être à la fois descendante (transmission d'informations sur les démarches engagées par les collectivités) et ascendante (remontée du ressenti et des besoins des habitants).

4.2 Organisation de la participation citoyenne

- Mise en place des conseils citoyens des quartiers prioritaires de la Ville de Dreux

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens (article 8).

Initié en 2007 par la ville de Dreux, un dispositif de démocratie de proximité a précédemment été mis en œuvre à travers les comités « PROXIMUM ».

L'expérimentation des démarches de concertation (ateliers citoyens, rencontre régulière

avec les habitants) incite la ville à poursuivre cette dynamique.

Ainsi, la ville de Dreux a renouvelé en mai 2014 l'ensemble de ses comités « Proximum », véritable outil de démocratie de proximité à l'échelle des quartiers de la géographie règlementaire.

Ces instances sont composées de Drouais volontaires qui ont au quotidien, l'envie et le souhait d'agir pour la cité. Ils participent à toutes les décisions qui concernent leur quartier dans le cadre des maisons « Proximum » et dynamisent la participation citoyenne pour la ville. Dans un souci de simplicité et de rationalité, il est proposé la mise en place des conseils citoyens sur la base de l'existant et donc des comités « Proximum ».

En effet, les conseils de quartier à travers les comités « Proximum » sont des instances de débat dans lesquelles les habitants sont associés ainsi que les forces vives d'un quartier. Ils se réunissent une fois par mois au sein des structures de proximité des différents quartiers.

Ces derniers, au nombre de 6, sont implantés :

- D'une part dans les quartiers prioritaires : Les Bâtes, Barthou-Macé (quartier Rochelles), Dunant-Kennedy (ainsi que le Lièvre d'Or)
- D'autre part dans les quartiers de veille active : Prod'homme (quartier Paul Bert)
- Enfin, dans les autres quartiers de la ville : St-Eve et Centre-ville
- Dans le cadre du Contrat de villes, les quartiers des Bâtes à Dreux et Tabellionne à Vernouillet, ne font qu'un seul quartier prioritaire « Bâtes-Tabellionne ». Ainsi, le comité « Proximum » des Bâtes, dans la continuité de son action sera mobilisé autour de la Maison Proximum dans le cadre de la rénovation urbaine.

La proposition retenue à Dreux repose sur les préconisations de l'Etat à savoir une approche pragmatique prenant en compte le contexte et l'histoire locale en matière de participation des habitants.

La poursuite et la valorisation de ces instances est une première étape nécessaire pour maintenir les repères existants pour les acteurs et les habitants et en analyser avec eux les atouts et limites.

Par la suite, il sera procédé aux ajustements nécessaires pour être en phase avec les principes régissant les conseils citoyens.

Chaque conseil citoyen est composé de deux collèges :

- Le collège des habitant(es)s : collège majoritaire et paritaire (hommes/femmes)
- Le collège des forces vives (associations, acteurs socioprofessionnels)

Le citoyen est membre à part entière du conseil citoyen. A ce titre, il a pour mission de participer à un groupe de travail pérenne aux fins d'élaborer le programme de travail partagé avec la Ville, à la co-construction du Contrat de villes, dans son élaboration et sa mise en œuvre (à toutes les étapes de la contractualisation) sur tous les volets qui le concerne. Un groupe de travail peut être inter-quartiers en cas de projet commun.

Le fonctionnement des conseils citoyens s'appuie sur un travail partagé entre les membres.

Ce groupe de travail est le lieu :

- d'information des sujets et projets dans un objectif commun d'améliorer le bien vivre et le mieux vivre des habitants du quartier,
- d'échanges, d'expression des opinions et des débats,
- de contribution sur des projets

Le fonctionnement des conseils citoyens concernés sera défini par les membres des conseils citoyens.

Il s'agit de :

- l'élaboration du règlement interne qui définit le rôle, les modalités d'organisation et de fonctionnement (rythmes et organisations des réunions),
- de définir les modalités de désignation des instances et des représentants des conseils citoyens au sein des instances du contrat de villes et,
- de définir la procédure d'extension à des nouveaux membres.

Afin de mettre en œuvre le programme de travail partagé, la collectivité sera présente autant que nécessaire pour les phases d'information et de présentation de projets.

En ce qui concerne l'accompagnement, la ville de Dreux s'engage à apporter un soutien et une expertise aux conseils citoyens notamment sur les volets de leur mise en œuvre, leur fonctionnement et la mise en place d'actions.

Enfin, des moyens logistiques peuvent être mis à la disposition des conseils citoyens.

• Mise en place des conseils citoyens de la ville de Vernouillet

La Ville de Vernouillet a pris une délibération actant la création des Conseils Citoyens pour les deux quartiers concernés lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2015 (cf. annexes).

Le nombre de participants à chaque conseil sera situé entre 1% et 1,2% de la population du quartier concerné (deux quartiers prioritaires concernés : Tabellionne et Vauvettes).

Une démarche participative : la ville de Vernouillet a envoyé un courrier individualisé aux habitants de ces quartiers afin de les convier à deux temps d'information et d'échanges sur les objectifs des conseils. Une communication a été réalisée dans le mensuel de la ville, mais aussi de la part des chefs de projet en direction des habitants qui fréquentent les centres sociaux. Enfin, un temps d'installation a été organisé en mars 2015 en mairie.

• Mise en place de la Maison du projet

La Maison du projet est un lieu d'information, d'accueil et de médiation à créer dans le quartier des Bâtes et de la Tabellionne, situé à cheval sur Dreux et Vernouillet. Ouverte à tous les habitants qui souhaitent s'informer sur les projets urbains, des expositions, des ateliers, et des visites guidées y sont organisés.

• 4ème partie : Engagements financiers des signataires

4.1 Engagements financiers de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des autres partenaires.

L'État	L'État intervient au titre des dispositifs de crédits et dispositifs spécifiques de la Politique de la Ville (DSU, DPV, AAP). La mobilisation des crédits et dispositifs de droit commun reste à préciser. Le volet territorial du CPER sera mobilisé après validation du règlement.
L'Europe	L'Europe interviendra au travers des fonds FEDER et FSE après validation du règlement.
Le Conseil régional du Centre-Val de Loire	La mobilisation des crédits régionaux relève des politiques sectorielles et contractuelles et est détaillée dans un article spécifique page 73 relatif à la mobilisation de la Région.
Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir	Le Conseil départemental affirme en signant la convention-cadre du Contrat de villes de l'Agglo du Pays de Dreux, au-delà de l'obligation fixée par les textes, sa volonté de participer aux politiques et actions qui apportent ou renforcent la cohésion sociale des différents territoires du département. La contribution du Conseil départemental s'exprime, conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, par la valorisation des actions et dispositifs de droit commun qu'il met en œuvre dans le cadre de ses compétences et des organisations qu'il a mis en place sur le territoire départemental. Ce socle d'intervention ne fait naturellement pas obstacle à envisager des évolutions justifiées par des besoins spécifiques repérés sur tel ou tel quartier prioritaire.

L'Agglo du Pays de Dreux	L'Agglo du Pays de Dreux prend à sa charge l'ingénierie nécessaire à la réalisation et au suivi du contrat (moyens humains et matériels).L'agglomération mobilisera dans le cadre de ses compétences l'ensemble des moyens financiers nécessaires à la concrétisation des projets. La mobilisation des financements de l'Agglo au titre du droit commun reste à préciser.
La ville de Dreux	La mobilisation des financements de la ville au titre du droit commun reste à préciser.
La Ville de Vernouillet	La mobilisation des financements de la ville au titre du droit commun reste à préciser.
La Caisse des Dépôts et Consignations	La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de villes de l'Agglo du Pays de Dreux. Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes : ▸ l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, ▸ le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi, ▸ les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...). En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de villes, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera : ▸ les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ; ▸ les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ; ▸ les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...). D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers : ▸ construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;

La Caisse des Dépôts et Consignations	▸ opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...). En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées. Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

4.2 Engagements financiers des autres signataires du contrat

La Caisse d'Allocations familiales 28	La mobilisation des financements au titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.
La Chambre de Commerce et d'Industrie 28	La mobilisation des financements au titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat 28	La mobilisation des financements au titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.
Pôle Emploi	La mobilisation des financements au titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.
La SA La Roseraie	L'intervention des bailleurs sociaux reste à définir.
L'OPH Habitat Drouais	L'intervention des bailleurs sociaux reste à définir.

Une annexe budgétaire annuelle viendra préciser les modalités d'accompagnement des différents partenaires au contrat de villes.

• Annexe à la 4ème partie

La mobilisation de la Région

Le présent article définit les priorités régionales et identifie les thématiques pouvant être accompagnées par la Région au titre de ses dispositifs. Les montants de subventions régionales pouvant le cas échéant apparaître dans les annexes sont mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale.

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent être soutenues par la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

En particulier, en lien avec les compétences régionales en matière d'emploi, de formation et de solidarité territoriale, les crédits régionaux seront prioritairement mobilisés :

Au titre du pilier « cohésion sociale », autour de :

- L'action éducative et la lutte contre le décrochage scolaire :

La Région est en responsabilité dans les domaines de l'accueil des lycéens et des apprentis.

Elle s'engage à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements situés dans les quartiers prioritaires ou à proximité à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote, comme la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la citoyenneté, la santé, la culture ...

Une part des actions conduites par la Région en matière d'apprentissage est cofinancée par des crédits du FSE dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020 : actions qualités à destination des apprentis, professionnalisation des équipes CFA.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail avec la qualification la plus élevée possible, la Région s'engage fortement pour lutter contre le décrochage du système scolaire tant dans les lycées que dans les CFA, en coordonnant des plateformes ayant pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.

- Le développement des usages liés au numérique

Au-delà du déploiement du Très Haut Débit, la Région accompagne le développement des usages liés au numérique via des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la formation, et par l'aménagement de lieux dédiés.

- La mise en place de structures adaptées pour l'accueil de la petite enfance

Ce type d'investissement permet un accès facilité à l'emploi pour les jeunes parents, notamment dans le cas de familles monoparentales, très représentées dans les quartiers prioritaires et souvent confrontées à des emplois en horaires décalés.

- Les projets locaux de santé, via des structures d'exercice regroupé (MSP, centres de santé, ...)

L'accès à la santé est un droit fondamental dont sont trop souvent éloignées les populations des quartiers prioritaires où la problématique de l'accès aux soins est aussi prégnante que dans certaines zones rurales. La Région accompagne et soutient des projets de promotion de la santé initiés dans les lycées et les CFA en faveur des jeunes, en lien avec des structures associatives locales.

- Le soutien à des actions culturelles et sportives

Les associations culturelles et sportives jouent un rôle de proximité fondamental notamment auprès des jeunes, pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté. Le sport participe par ailleurs à l'épanouissement personnel et à la santé. La Région encourage le mouvement sportif dans ses actions

d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

Au titre du pilier « cadre et vie et renouvellement urbain », autour de :

- La réhabilitation thermique du parc social

Au-delà des financements mobilisables pour la constitution ou reconstitution de l'offre, ou pour l'amélioration de l'habitat (résidentialisation, réhabilitations...), la réhabilitation thermique est primordiale, tant pour la lutte contre le réchauffement climatique, que pour améliorer le confort des logements et baisser la quittance globale des locataires.
Concernant l'offre nouvelle, celle-ci doit être pensée dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale.

- L'aménagement d'espaces et d'équipements publics favorisant le lien social

La Région accompagne les initiatives visant à améliorer ou réintroduire des services et équipements de qualité dans les quartiers, notamment ceux développant le lien social et permettant une ouverture du quartier vers la ville (médiathèques, centres culturels, maisons des jeunes, équipements sportifs, centres sociaux...).

Concernant les espaces publics, priorité est donnée à la requalification d'espaces propices à la convivialité (places, jardins publics, plaines de jeux...).

- La mobilité

Les liaisons inter-quartiers sont une condition de l'intégration des quartiers prioritaires au reste de la ville et plus largement de l'agglomération. A cet effet, leur accessibilité et leur désenclavement est un objectif à atteindre. Conformément au Plan Climat Régional, la Région priorise ses interventions en direction des transports en commun (aménagements liés à la restructuration de réseaux de bus et à l'amélioration des dessertes) et des circulations douces (pistes cyclables, cheminements piétonniers).

Au titre du pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », autour :

- Du soutien à la création et au développement d'activités

Les initiatives d'optimisation du potentiel économique des quartiers doivent être encouragées. La Région dispose d'outils de soutien à la création, au développement ou à la reprise d'entreprises, et d'interventions pouvant accompagner les projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises (type couveuses, pépinières), les locaux commerciaux ou de services.

- Du développement de l'accès à l'emploi et à la formation

Le soutien à l'emploi et au développement économique durable est prioritaire pour la Région.
Dans ce cadre, elle définit, organise et met en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi pour :

- répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage,
- permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours.

Cette offre de formation vise notamment l'obtention des 1ers niveaux de qualification correspondant aux niveaux d'employabilité repérés dans les entreprises de la région (niveau IV et V).

Une part de ces actions est co-financée par des crédits du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la période 2015/2017 dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre-Val de Loire 2014-2020. L'IEJ vise les personnes de – de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation pour une intégration durable sur le marché du travail.

En complément, la Région : :

- coordonne le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), afin que tous les publics, jeunes et adultes disposent d'un égal accès à l'information et à l'orientation tout au long de la vie,
- développe une politique d'accès aux savoirs de base pour favoriser l'insertion des publics visés,
- mobilise différentes réponses pour accompagner, vers la formation et/ou l'emploi, les demandeurs d'emploi au 1er rang desquels figurent les jeunes : aide au fonctionnement des Missions Locales, aide au permis de conduire, garde d'enfants, transport…

Enfin, la question de l'insertion constitue une préoccupation régionale qui se traduit en particulier par l'encouragement au recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics dans le cadre des Contrats territoriaux (à minima 5% des heures travaillées pour des investissements supérieurs à 500 000 € HT).

Du soutien à l'économie sociale et solidaire

La Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Elle soutient en particulier les emplois associatifs.

Par ailleurs, les activités d'insertion par l'activité économique peuvent être soutenues.

Le public jeune étant un public prioritaire pour la Région au vu de ses compétences, un certain nombre de mesures en leur faveur sont développées dans le cadre du Plan avenir jeunes.

Des initiatives transversales peuvent également rejoindre les priorités de politiques régionales, comme par exemple, hors agglomérations, le dispositif ID en Campagne qui est susceptible d'intervenir sur les 3 piliers.

La Région s'engage à faire connaitre auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville. Un vade-mecum est tenu à leur disposition par les services régionaux.

Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional.

En particulier, concernant les investissements, que ceux-ci s'inscrivent ou pas dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les crédits régionaux sollicités devront être inscrits au Contrat régional de Solidarité territoriale (ou Contrat de 3ème génération encore en cours) correspondant.

Le financement régional s'opèrera selon les modalités des cadres d'intervention correspondants.

La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial intégré et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européene relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014/2020 a spécifiquement inscrit des crédits FEDER, dans le cadre d'un axe dédié, au bénéfice d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville :

- en direction de la réhabilitation thermique de 4 000 logements sociaux à l'horizon 2023 sur l'ensemble des 52 quartiers prioritaires en région Centre-Val de Loire
- en direction de la création de locaux d'activités économiques, dans les quartiers prioritaires ou leurs abords immédiats

Les modalités de mobilisation des fonds européens par les EPCI intégrant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville

Conformément aux règlements du Parlement européen et du Conseil : article 7 du règlement FEDER 1301/2013 et article 123 du règlement général 1303/2013 :

- le FEDER soutient dans le cadre des programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines.
- Les villes et les entités infrarégionales ou locales chargées de la mise en œuvre des stratégies urbaines durables, ci-après dénommées « autorités urbaines » sont responsables des missions liées, au minimum, à la sélection des opérations conformément à l'article 123 du règlement 1303/2013.
- L'Autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs Organismes Intermédiaires (OI) pour exécuter certaines tâches de l'Autorité de gestion ou de l'autorité de certification sous la responsabilité de cette autorité. Les modalités convenues entre l'Autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont consignées officiellement par écrit.

Par conséquent :

- Les Contrats de ville, cadres de mise en œuvre de la politique de la ville, correspondent à une approche intégrée du développement urbain souhaité par la Commission européenne.
- Chaque EPCI est désigné comme « Autorité urbaine » et Organisme Intermédiaire (OI). Il participe directement à la mise en œuvre de l'axe urbain du PO en sélectionnant les opérations pouvant bénéficier de crédits FEDER. A ce titre, dans le cadre de la délégation des missions de sélection, une convention spécifique peut être passée entre l'EPCI et l'Autorité de gestion (le Conseil Régional).

• 5ème partie : Modalités d'évaluation

Démarche d'évaluation du contrat

Les démarches d'évaluation ont pour objectif d'aider à la décision et de mesurer les résultats des actions et politiques publiques mises en œuvre.

L'objectif du Contrat de Villes est de réduire les écarts objectivement mesurés (écarts de niveau de vie, d'accès aux services publics à l'emploi...) entre les quartiers prioritaires et la moyenne des quartiers d'un territoire donné.

Aussi, afin de mesurer l'efficience des actions et projets développés dans le cadre du Contrat de Villes par l'ensemble des acteurs engagés dans sa mise en œuvre, il est nécessaire d'établir des critères et des indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la situation des quartiers ou des publics, au fur et à mesure de la mise en œuvre du Contrat de Villes.

Au niveau national

Un observatoire national a été créé pour collecter les données et apporter, chaque année, les éléments d'appréciation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au niveau local

Localement l'évaluation sera notamment assurée par l'Agglo du Pays de Dreux.

A partir du croisement de données, issues principalement de l'INSEE, mais également de la CAF (entre autres sources), ainsi que des connaissances des acteurs de terrain, une analyse de la situation du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux et de ses quartiers a pu être menée.

Il s'agira également de disposer d'une information qualitative afin d'évaluer la pertinence et les résultats des dispositifs mis en œuvre, des moyens financiers et humains mobilisés et de la répartition géographique des efforts.

L'évaluation du territoire et des publics :

Elle s'appuie sur les statistiques du quartier, de la ville, de l'agglomération, du département ou de la région et choisit de prendre en compte, sur la durée du contrat, l'évolution des paramètres considérés comme significatifs. Il s'agit de disposer d'une information fiable, opérationnelle, portant notamment sur les questions de performance des dispositifs, de mobilisation des moyens financiers et humains et de répartition géographique des efforts.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la préparation du Contrat de villes devra être actualisé chaque année avec les données disponibles afin d'avoir le document le plus précis et le plus récent possible.

Cet observatoire sera tenu par l'Agglo du Pays de Dreux, avec le concours de la Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais (M2ED). Il sera alimenté par l'équipe du comité technique.

Dans ce cadre, l'ensemble des ressources des membres du comité technique seront sollicitées pour permettre de faire remonter des éléments factuels concernant les quartiers, vérifier la pertinence des actions en produisant des appréciations allant au-delà des seuls indicateurs d'évaluation techniques, en repérant les personnes clefs et les actions remarquables.

L'évaluation des actions :

Chaque projet devra proposer des critères susceptibles de rendre compte de son impact en fonction des objectifs recherchés. Il s'agit de constater le niveau de réalisation de l'action et sa pertinence.

Deux niveaux d'évaluation sont prévus :

• Chaque année, un bilan des actions financées (avec des critères d'évaluation déterminés lors du montage du projet et au départ de l'action) et des dispositifs associés sera dressé, discuté en comité technique et validé par le comité de pilotage.

•A la fin du contrat de villes, une évaluation plus globale sera menée avec l'ensemble des partenaires financeurs, en prenant en compte l'avis des opérateurs et des habitants.

Les habitants, les représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à l'évaluation des actions menées dans le cadre de la politique de la ville, notamment au travers des «ateliers thématiques - conseils de citoyens».

Modalités de révision de la Convention

En tant que de besoin, la présente Convention pourra faire l'objet d'avenants afin de prendre en compte les évolutions pouvant intervenir, aussi bien dans le plan de développement, que dans les modalités de financement des actions.

Les annexes jointes ou ayant vocation à être adjointes ultérieurement sont indicatives et évolutives. Elles pourront par conséquent faire l'objet d'ajustements. C'est notamment le cas pour l'ensemble des tableaux des équipements ainsi que les associations pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu qui pourront, à l'initiative du maire, et après accord des services de l'État, être actualisés chaque année.

Les ajustements opérés pourront faire l'objet d'avenants, notamment ceux relatifs à la stratégie mise en œuvre sur le territoire, ou encore celui permettant l'intégration du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain.

Les axes transversaux de la politique de la ville

Le soutien à la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes constituent trois préoccupations centrales du nouveau contrat de villes de l'Agglo du Pays de Dreux et s'inscrivent ainsi en tant qu'axes transversaux et structurants des projets qui seront mis en œuvre sur la période 2015-2020.

Axe transversal « Jeunesse »

Le comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 conçoit la thématique de la jeunesse comme une priorité transversale de l'action gouvernementale. Le contrat de ville constitue ainsi un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions favorisant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes.

Le contrat de ville vise à appréhender les différentes problématiques de la jeunesse, selon une logique de parcours tout au long de la durée du contrat.

Un travail de réseau et la désignation de personnes ressources localement en matière de jeunesse sont encouragés pour permettre une mise en cohérence élargie, coordonnée et efficiente. Une coordination pourra ainsi être développée avec la désignation d'une personne référente dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville pour disposer d'une vue d'ensemble, dans la mesure où la transversalité de la thématique jeunesse est particulièrement importante et entraine l'implication d'un grand nombre d'acteurs.

Axes d'actions prioritaires :

- l'information des jeunes
- l'accès à l'art, à la culture et au sport
- la mobilité des jeunes
- l'engagement des jeunes
- l'insertion et l'emploi des jeunes
- le développement de la co-construction avec les jeunes des actions qui leur sont destinées

Axe transversal « égalité femmes-hommes »

Droit fondamental pour toutes et tous, l'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu capital pour la démocratie. Ce droit doit s'exercer sur l'ensemble du territoire et concerner tous les aspects de la vie.

Ainsi, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes constitue-t-elle un fort enjeu.

Axes d'actions prioritaires :

- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès du grand public et des professionnels,
- l'articulation entre vie privée et vie professionnelle et le soutien aux familles monoparentales dans des quartiers (Cf. schéma territorial de la petite enfance élaboré entre l'Etat, la branche famille et les collectivités locales)
- l'accès aux droits et aux services des personnes précarisées en engageant une

démarche pro-active à la rencontre des femmes et le développement de l'intermédiation culturelle pour prévenir les causes du non recours aux droits

• l'accès à la pratique sportive des femmes, facteur de redynamisation, de confiance en soi et de santé,

• la lutte contre les violences faites aux femmes par des actions d'écoute et d'accompagnement des victimes et des actions de sensibilisation et de formation des professionnels pour mieux prévenir et repérer.

• l'information sur les violences spécifiques (mariages forcés, mutilations sexuelles)

• la prise en compte de l'occupation et de l'usage de l'espace public par les femmes, en veillant notamment à une composition paritaire des conseils citoyens gage d'efficience dans ce cadre,

• l'accès au logement et à l'hébergement pour les femmes victimes de violence et/ou en situation de décohabitation,

• les actions en faveur de l'accès à l'emploi et au développement de l'entreprenariat féminin.

Axe transversal « Lutte contre les discriminations »

Lors du Comité interministériel des villes du 19 février 2013, le gouvernement s'est engagé à refondre la politique de la ville en renforçant l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. La réduction des inégalités qui frappent les habitants des quartiers constitue la raison d'être de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations, un outil.
Le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015 est venu insister sur la nécessité d'agir simultanément, fut-ce à petit pas, sur tous les registres à la fois : à l'école, dans l'espace public et dans la société.

Un cadre préventif plutôt que répressif

L'objectif est de promouvoir en priorité le vivre ensemble comme outil de prévention privilégié de la discrimination. De ce fait, il convient de ne pas viser la lutte contre les discriminations en tant que telle, mais plutôt l'accompagnement de la mise en œuvre de ce principe au travers de la dynamique associative et institutionnelle.
En complément des outils utilisés en répression, la mobilisation d'actions de sensibilisation, de formation et de communication pour inciter les acteurs notamment économiques, sociaux , éducatifs, sportifs, à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques.

Axes d'actions prioritaires :

• Etablir des diagnostics locaux sur les discriminations à l'œuvre

  o Se donner les moyens d'identifier finement les types, les lieux et les formes de discriminations vécues sur le territoire ainsi que le réseau d'acteurs territoriaux intervenant dans le champ de la lutte contre les discriminations en précisant le rôle et les compétences de chacun (annuaire, guide, etc...)

• Former et qualifier les acteurs

• Renforcer l'accès aux droits

• Renforcer la maîtrise de la langue française et favoriser le multilinguisme en tant qu'atout pour les habitants des quartiers

B

CONVENTIONS THÉMATIQUES PRÉSENTANT LE PLAN D'ACTIONS PAR AXE THÉMATIQUE

• PILIER 1 : Favoriser la cohésion sociale

Sous-thématique : Lien social, loisirs, sport et culture
Identification des actions : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous

Objectifs :

Permettre à tous les publics, et ce à tout âge :

- d'accéder à la pratique d'une activité culturelle et/ou sportive ;
- de participer à des manifestations culturelles organisées par les collectivités ou les associations locales ;
- de fréquenter les équipements culturels et sportifs du territoire.

Objectifs opérationnels :

Ville de Dreux

- Permettre l'égal accès, dès le plus jeune âge, aux activités de loisirs, sportives et culturelles, à travers le Programme de réussite éducative mis en place par la Ville de Dreux.
- Développer les activités sportives, (sports dans les quartiers, à l'école) permettant de favoriser l'image de soi, la mobilité et l'autonomie, lever les freins psychologiques au travers d'activité ludiques.
- Proposer une offre d'animation socio culturelle et festive adaptée aux besoins et attentes de tous les habitants, par quartier et à l'échelle de la ville (Campus, les Flambarts.).

Ville de Vernouillet

- Favoriser l'accès à la Culture en s'appuyant sur la médiation culturelle notamment auprès du jeune public.
- Participer à la lutte contre les exclusions.
- Permettre aux Vernolitains d'avoir accès aux savoirs, à la connaissance, aux arts dans la diversité des publics et des conditions sociales.
  - Expositions (Salon national d'art photographique, Maxim'art...).
  - Fête médiévale : L'objectif est de favoriser et développer l'accès à la culture, à l'histoire des publics prioritaires. Les publics résidants dans les quartiers ne sont que trop peu sensibilisés à la culture et à l'histoire.
  - Festival du légendaire : Les représentations du Festival du légendaire initient le public au conte, au spectacle parlé. Le festival s'inscrit dans la démarche eurélienne du renouveau du conte en France. Un nouveau thème est choisi chaque année afin de renouveler l'intérêt du public.
  - L'action s'appuie sur la tenue d'une fête médiévale durant tout un samedi : théâtre de rue, jonglerie, ateliers pédagogiques, marché médiéval...

- Spectacles/Concerts : L'objectif est de sensibiliser les populations habitant les quartiers (notamment Vauvettes et Tabellionne sur Vernouillet) à la culture, à la musique et aux travails des textes d'auteurs et aux manifestations culturelles en général, en leur offrant une programmation de qualité, attractive et accessible financièrement, qui soit également une alternative aux cultures de consommation habituelles (télé, cinéma). De fait, le spectacle, tout en restant ouvert à tout public, s'adresse aux différentes populations résidant en tous les points de la commune.

• Ouvrir les enfants et les jeunes aux ressources sportives et culturelles, à travers notamment les actions de promotion de la littérature en direction du public des enfants et petits enfants et de promotion des activités physiques : babygym et petite enfance...

• Promouvoir la pratique sportive auprès des jeunes vernolitains par le biais de la natation et du sport scolaire pendant les congés scolaire : des vacances sportives :

- Réduire les inégalités d'accès aux sports, promouvoir le sport pour tous.
- Donner la possibilité aux enfants scolarisés de savoir nager les 4 nages à la fin du cycle 3.
- Développer des capacités motrices.

Agglo du Pays de Dreux

• Favoriser la diffusion culturelle à travers les équipements de l'Agglomération du Pays de Dreux :

- Diffusion de spectacles et médiation culturelle envers les jeunes publics par l'Atelier à Spectacle, à travers un partenariat notamment avec l'institution scolaire : premières places, place aux Mômes.
- Donner le goût de la lecture dès le plus jeune âge à travers les actions de la Médiathèque.
- Ouvrir les jeunes sur les pratiques culturelles musicales, à travers des partenariats et un projet de classe aménagée de type CHAM.

Axe transversal :

Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :

Agglo, Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :

2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération (Investissement et autres dispositifs régionaux pour la culture et le sport)
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Premières places et place aux mômes	Agglo	2015 et 2016	
Action de médiation lecture envers le jeune public	Agglo	2015 et 2016	
Ouvrir le public jeune à la pratique de la musique, du théâtre et de la danse	Agglo		
Festival du Légendaire	Ville de Vernouillet	2015 et 2016	
Maxim'art	Ville de Vernouillet	2015 et 2016	
Vernouillet plage	Ville de Vernouillet	2015 et 2016	

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Apprentissage des 4 nages	Ville de Vernouillet	2015 et 2016	
Fête médiévale	Ville de Vernouillet	2015 et 2016	
Activités sportives : sport dans l'école	Ville de Dreux	Dès 2015	
Sport dans les quartiers (parcours sportif urbain, terrains synthétiques)	Ville de Dreux	Dès 2015	
Sorties culturelles	Ville de Dreux	Dès 2015	
Urban foot	Ville de Dreux	Dès 2015	
Skate Park	Ville de Dreux	Dès 2015	
Création d'une troupe théâtrale	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Contes expositions pédagogiques et accès au musée	Ville de Dreux	Dès 2015	
Batuca	Ville de Dreux	Dès 2015	
Bassin d'apprentissage à la natation	Ville de Dreux	Dès 2015	
Favoriser la lecture à travers les bibliothèques (Bâtes et Dunant Kennedy)	Ville de Dreux	Dès 2015	
Campus	Ville de Dreux	Dès 2015	
Les Flambarts	Ville de Dreux	Dès 2015	

• PILIER 1 : Favoriser la cohésion sociale

Sous-thématique : Lien social, loisirs, sport et culture
Identification des actions : Promouvoir le lien social et les liens intergénérationnels

Objectifs opérationnels :

- Créer et maintenir le lien social des publics précaires :
  - Répondre aux besoins de première nécessité des publics précarisés et proposer des actions permettant l'accès aux droits et la sensibilisation aux devoirs dans un cadre citoyen.
  - A travers des dispositifs tels que l'Epicerie Sociale de Vernouillet, les CCAS des deux villes...
- Développer les actions intergénérationnelles :
  - Projet d'établissement du CCAS de Vernouillet, Epicerie Sociale, Maison de la petite enfance/séniors ensemble.
  - Proposer une offre d'animation socioculturelle et festive adaptée aux besoins et attentes de tous les habitants par quartier, inter-quartier et à l'échelle des deux villes. Développer les actions en faveur du public vieillissant notamment à travers les équipements de proximité tels que les « Maisons Proximum » et les CCAS (services dédiés à l'animation).
- Promouvoir le lien social et lutter contre l'isolement des personnes âgées et handicapées :
  - Développer une offre de transport adaptée pour les personnes à mobilité réduite pour permettre aux usagers âgés et handicapés vivant à domicile à sortir de leur isolement et à bénéficier des sorties et activités organisées par la ville de Dreux.
  - Programmer des visites à domicile pour les personnes âgées et handicapées en difficulté sociale.
  - Rompre l'isolement des séniors bénéficiaires du service d'aide à domicile et du portage de repas.
  - Organiser des repas intergénérationnels.
- Simplifier l'accès aux services pour les jeunes :
  - Création d'un Bureau Info Jeunesse sur Dreux pour offrir un lieu d'information et de services à tous les jeunes, lieu gratuit d'accueil et d'écoute, apporter une aide technique et pédagogique qui favorise l'accès à une démarche autonome à tous les jeunes.
  - Développer l'action « semaine de la femme ».

Axe transversal :

Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :

Agglo, Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :

2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération (Investissement)
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Etre parent aujourd'hui	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Semaine de la femme	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Ensemble dans ton quartier, dans la ville	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Animations en direction des personnes âgées	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Proposer une offre d'animation à vocation social, familiale et plurisdisciplinaire dans les maisons Proximum (rando-roulette, repas partagés, ateliers de cuisine, sorties, jardins partagés)	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Développer la concertation des habitants afin de connaitre leurs besoins à travers les comités Proximum	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Organisations d'activités intergénérationnelles au sein des maisons Proximum en lien avec les clubs personnes âgées,	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Acquisition d'un bus TPMR pour améliorer le lien social des personnes âgées et handicapées	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Création d'un bureau info jeunesse	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Ecrivain public	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Semaine de la femme	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Appréhender les instances institutionnelles restauration de patrimoine,	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Création d'une troupe théâtrale	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Rénovation du skate parc	Ville de Dreux	2015 et 2016	

• PILIER 1 : Favoriser la cohésion sociale

Sous-thématique : Lien social, loisirs, sport et culture
Action : Développer l'accès aux usages numériques pour tous

Alors que l'écho de la transversalité du numérique est entendu par tous, les quartiers populaires risquent de rester en marge de ces progrès, tant par déficit d'infrastructures, que par manque de formation des usagers. Le croisement du Contrat de Villes et du numérique permet d'ouvrir le champ de l'innovation sociale, que ce soit dans le domaine du développement culturel, éducatif, ou encore économique, pour l'emploi ou la citoyenneté. Le numérique est par ailleurs un des sujets de réflexion du Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015.

Objectifs opérationnels :

- Développer les espaces « cyberbases » sur le territoire de la Ville de Dreux.
- Développer l'accès aux Espaces Cyber emploi de la Maison de l'Emploi, dans le but de faciliter les démarches de recherche d'emploi (voir également fiche emploi).
- Créer localement une école du numérique (voir également fiche emploi).
- Equiper les écoles des quartiers prioritaires de Dreux-Vernouillet en Tableaux numériques ou vidéoprojecteurs interactifs. Depuis 10 ans, que cet outil est utilisé dans certaines écoles, on constate une meilleure attention des élèves, mieux canalisés grâce à des parcours pédagogiques collaboratifs que les enseignants mettent en œuvre. Les solutions interactives permettent ainsi de favoriser le travail collaboratif et de faciliter les interventions simultanées à plusieurs, sur le tableau.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo, Villes de Dreux et de Vernouillet, Maison de l'Emploi

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération (Investissement)

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Espace Cyber emploi	Maison de l'Emploi	2015 et 2016	
Développement des VPI dans les écoles	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Atelier informatique en direction des adultes, jeunes	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Développer les cyberbases dans les quartiers pour favoriser les liens intergénérationnels	Ville de Dreux	2016	
Tableau numérique dans les écoles	Ville de Dreux	2015 et 2016	

• PILIER 1 : Favoriser la cohésion sociale

Sous-thématique : Lien social, loisirs, sport et culture
Action : Permettre l'intégration en favorisant l'apprentissage de la langue française

Objectifs :

- Développer les actions favorisant l'apprentissage de la langue française.

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux parents de s'approprier la langue française pour mieux s'intégrer et suivre le parcours scolaire de leurs enfants, à travers des cours d'alphabétisation axés sur les thèmes de la vie quotidienne.
- Développer l'aide aux usagers et notamment les parents pour les démarches administratives (écrivain public) dans les centres sociaux ou autres équipements de proximité, leur permettre d'améliorer les liens avec l'école.
- Développer les cours d'alphabétisation à partir d'exemple de la vie quotidienne (CESF).
- Accompagner les publics à l'apprentissage de la langue à travers les actions des Centres Sociaux (exemple action « j'écris, je lis, je suis » à Vernouillet).
- Favoriser l'apprentissage de la langue comme facteur d'intégration à l'emploi (lien avec les actions emploi) : soutenir les structures qui proposent cet accompagnement.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Villes de Dreux et de Vernouillet, structures associatives.

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Visas Libres Savoirs (dont « compétences clefs » et « 3 en 1 » notamment)

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
J'écris, je lis, je suis	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Médiation et accompagnement administratif	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Cours d'alphabétisation à partir des thèmes de la vie quotidienne	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Ateliers d'écriture et de parole	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Recherche sur la mémoire et l'histoire de la ville	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Groupe de parole pour les habitants	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Apprentissage du français (écrivain public)	Ville de Dreux	2015 et 2016	

• PILIER 1 : Favoriser la cohésion sociale

Sous-thématique : Accès à la santé
Actions : Favoriser l'accès aux soins et à la santé pour les habitants des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels :

- Coordination pilotage
  - Contrat Local de Santé / Atelier Santé-Ville :
    - Favoriser la mise en réseau des acteurs médicaux.
    - Action des Villes : mise en œuvre d'ateliers santé à la carte, accès à la culture (art-thérapie), café santé pour les populations ciblées, ateliers santé et nutrition, développer les consultations sur l'obésité et le surpoids, le diabète, formations pour les professionnels intervenant sur les publics vulnérables, développer les activités sportives (actions : sport à l'école, sport dans les quartiers, image de soi)
  - Conseil en Santé Mentale :
    - Favoriser la mise en réseau des acteurs sociaux et médicaux dans le champ de la psychiatrie.
- Faciliter l'accès aux soins
    - Favoriser l'installation des professionnels de santé au profit des habitants de quartier prioritaire : création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire - plateau Nord-ouest.
    - Création en parallèle d'un hébergement pour les stagiaires internes/externes.
- Sensibiliser à la prévention, dépister et vacciner les publics éloignés du soin
    - Mobilisation de l'épicerie sociale de Vernouillet pour sensibiliser le public à la prévention, dépister et vacciner les publics éloignés du soin.
    - Favoriser en amont les dépistages à travers notamment le contrat local de santé : agir sur le bien être, faire prendre conscience des addictions et prévenir des risques sociétaux, mener des actions de prévention aux addictions.
    - Développer les activités en faveur de l'équilibre nutritionnel et le sport : contrer l'obésité et surpoids, informer les habitants sur la santé.
    - Développer les formations pour les professionnels et le milieu associatif intervenant sur les publics vulnérables.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Villes de Dreux et de Vernouillet, Unité de Prévention de l'Hôpital Victor JOUSSELIN pour le portage du Contrat Local de Santé et de l'Atelier Santé-Ville.

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération (Investissement et CPER)
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Contrat Local de Santé et Atelier Santé Villes	Villes / Hôpital	2015 et 2016	250 000 €
Maison médicale pluridisciplinaire aux Bâtes	Agglo / Ville de Dreux/ OPHD	2015	350 000 €
Logement adapté en colocation pour les étudiants internes et externes en médécine	Agglo/OPHD	2015	150 000 €
Prévention-santé aux 4 saisons	Ville de Vernouillet	2015 et 2016	

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Ateliers alimentaires	Ville de Vernouillet		
Prévenir des risques sociétaux à travers l'utilisation des réseaux sociaux	Ville de Dreux	2015	
Dépistage et prévention aux addictions	Ville de Dreux/UPE	2015	
Favoriser le sport dans le cadre de la santé	Ville de Dreux	2015	
Accompagnement social du public fragilisé (CESF)	Ville de Dreux	2015	
Nutrition et sport	Ville de Dreux	2015	
Arthérapie	Ville de Dreux	2015	
Image de soi à travers le sport	Ville de Dreux		
Développer les consultations sur l'obésité et le surpoids	Ville de Dreux/UPE	2015	
Ateliers santé à la carte	Ville de Dreux/UPE	2015	
Vaccinations décentralisées	Ville de Dreux	2015	

• PILIER 1 : Favoriser la cohésion sociale

Sous-thématique : Education
Actions : Promouvoir la réussite éducative et scolaire, ainsi que l'égalité des chances

Objectifs :

Ville de Dreux

• Actions autour du décrochage scolaire, développer l'autonomie dès le plus jeune âge, favoriser la mobilité, et l'égal accès aux loisirs, favoriser l'accès aux études supérieures pour les jeunes. Dans un milieu défavorisé, favoriser la sociabilisation progressive des enfants, préparer l'enfant entre le milieu familial et l'entrée à l'école maternelle, renforcer l'accompagnement éducatif, favoriser l'acquisition des savoirs de base.

Ville de Vernouillet

• Action de lutte contre le décrochage scolaire. Créer une cellule d'intervention-médiation en direction des familles dont les enfants sont décrocheurs. Mettre en place dans le cadre du CLAS, des activités éducatives en lien avec les groupes scolaires. Favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Poursuivre l'installation de VPI dans l'ensemble des écoles. Développer l'action "être parent aujourd'hui". Renforcer dans le cadre des TAP, l'attractivité culturelle et sportive des ateliers. Mobiliser les acteurs éducatifs, associatifs. Développer les temps de formation en direction des animateurs permanents et vacataires.

Objectifs opérationnels :

Ville de Dreux

• Développer les actions dans le cadre du programme de réussite éducative pour tous, développer les classes passerelles sur tout le territoire par le recrutement d'ATSEM, et de professeurs des écoles, assurer un parcours continu dans le cadre du programme de réussite éducative, élaboration du projet éducatif global (PEDT), recruter des animateurs qualifiés, former le personnel d'animation, permettre l'accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles, faciliter l'accès aux études supérieures via une bourse au mérite, développer le soutien scolaire.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Villes de Dreux et de Vernouillet, en lien avec l'Education Nationale

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau ci-contre.

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PERTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres		
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
CLAS	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
TAP	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Stage accompagnement scolaire pendant les vacances	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Droits de l'enfant	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Séjours et sorties pour permettre l'accès aux activités extra scolaires	Ville de Dreux	2015	
Saison jeune public	Ville de Dreux	2015	
Développer les Classes passerelles sur tout le territoire	Ville de Dreux/ Education nationale	2015	

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Poursuivre et développer les actions dans le cadre du programme de réussite éducative (coup de puce clé, coup de pouce langage..)	Ville de Dreux	2015	
Elaboration du parcours éducatif global et du PEDT	Ville de Dreux	2015	
Formation du personnel d'animation	Ville de Dreux	2016	
Faciliter l'accès aux études supérieures à travers une bourse	Ville de Dreux	2015	
Accès aux activités de loisirs, culturelles et sportives pour faciliter la mobilité et l'autonomie dès le plus jeune âge	Ville de Dreux	2015	
Ateliers d'expression	Ville de Dreux	2015	
Accompagnement scolaire personnalisé	Ville de Dreux	2015	
Equipe de ressources linguistiques	Ville de Dreux	2015	

• PILIER 1 : Favoriser la cohésion sociale

Sous-thématique : Education
Actions : Soutenir et accompagner la parentalité

Objectifs :

- Mobiliser et accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Objectifs opérationnels :

Ville de Dreux

- Lutter contre les situations d'illettrismes aux fins d'améliorer les relations parents-enfants, renforcer et valoriser les compétences éducatives des parents dans leur quotidien, détecter dès le plus jeune âge les problèmes de l'enfant et les difficultés du parent, développer l'acquisition des savoirs de base de l'enfant. Mettre en œuvre les Ateliers éducatifs familiaux, développer les actions visant à améliorer les relations parent-enfant et l'éducation nationale, LAEP, les espaces de parentalité, conforter les actions du CDDF, développer la ludothèque, actions favorisant le lien parents-enfants, lever les freins psychologiques, dès le plus jeune âge, à travers les séjours, les sorties et activités sportives, culturelles, mettre en place un point info familles itinérant dans tous les quartiers.

Ville de Vernouillet

- Mettre en place un dispositif de soutien et d'accompagnement à la parentalité (projet d'établissement du CCAS) afin d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif, valoriser les compétences parentales, penser la place du père dans la famille. Permettre aux professionnels du champ sanitaire et socio-éducatif d'accompagner les familles en difficulté dans l'éducation de leurs enfants. Permettre aux familles parfois démunies face à différentes situations concernant leur enfant ou leur situation familiale d'avoir une écoute, de redonner confiance aux parents, de renforcer des liens parents-enfants et d'aider les professionnels à mener leurs actions d'aide à la parentalité.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau page suivante

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Dispositifs régionaux de lutte contre le décrochage scolaire à destination des jeunes post-collège (Lycéens et apprentis)
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Soutenir et accompagner les habitants dans leur fonction parentale	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Echange de savoirs	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Médiation familiale	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
L'aide alimentaire	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Conférence parentale	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Ateliers éducatifs familial	Ville de Dreux	2015 - 2016	
CDDF	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Point info familles	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Mettre en œuvre des actions collectives avec les espaces de parentalités (LAEP et espaces familles)	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Café école des parents	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Alphabétisation à travers d'ateliers sur la scolarité des enfants (utilisation d'un cahier de textes, d'un carnet de liaison,)	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Entraide mutuelle à la scolarité	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Ludothèque	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Cuisine en famille	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Ludothèque	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Activités parents enfants	Ville de Dreux	2015 - 2016	
Actions dans le cadre du Programme de réussite éducative	Ville de Dreux	2015 - 2016	

• PILIER 1 : Favoriser la cohésion sociale

Sous-thématique : Sécurité – Prévention – Médiation
Actions : Mobiliser les moyens humains et techniques pour prévenir la délinquance

Objectifs opérationnels :

• Mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD) pour travailler à l'échelle de l'Agglomération avec l'ensemble des territoires concernés au sein d'une instance dédiée à l'observation, la concertation et les décisions autour des différentes questions liées à la sécurité et à la prévention de la délinquance (coordination PM/Police nationale/gendarmerie, installation des gens du voyage, lutte contre les incivilités, sécurisation des transports en commun, développement de la vidéo-protection, ...) Définir un programme d'actions qui recense les actions à mener prioritairement dans ce domaine.

• Développer la vidéo-protection et les radars pédagogiques : assurer la surveillance des lieux et la protection des personnes, réduire le sentiment d'insécurité aux entrées de la ville et dans les zones où sont signalés les délits et crimes, prévenir des infractions routières, notamment à l'aide de radars pédagogiques.

• Développer la vidéo-protection et les radars pédagogiques : assurer la surveillance des lieux et la protection des personnes, réduire le sentiment d'insécurité aux entrées de la ville et dans les zones où sont signalés les délits et crimes, prévenir des infractions routières, notamment à l'aide de radars pédagogiques.

• Développer les actions de prévention aux dangers de la route et aux conduite addictives : sensibilisation aux usagers des 2 et 4 roues à un comportement responsable, développer les actions CDDF, prévention sur les conduites addictives par des témoignages et actions collectives, informations sur les droits et obligations des mineurs, accompagnement individuel des mineurs délinquants, prévention routière dans les écoles, limiter les conduites addictives et sensibiliser les mineurs aux risques routiers (examen du BSR).

• Maintenir les dispositifs de médiation : améliorer la sureté et la tranquillité publique en amont et en complémentarité des forces de sécurité, développer les actions dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, développer la formation au profit du personnel de médiation, permettre leur identification, renforcer leur action dans les quartiers.

• Maintenir une police municipale de proximité : maintenir un niveau de tranquillité publique satisfaisant sur tout le territoire à travers la prévention, la verbalisation (procès-verbaux électroniques), améliorer le lien entre la police municipale et les habitants.

• Accueil des « tigistes » et mesure de réparation : préparation de la réinsertion

• Ateliers de veille et de vigilance (Ville de Vernouillet) : les ateliers de veille et de vigilance sont le lieu d'échanges et d'information des problématiques liées aux incivilités et aux comportements déviants.

- **Prévention et lutte contre les incivilités** : Réduire les incivilités sur l'espace public et mobiliser l'ensemble des partenaires à lutter contre la petite délinquance. Sensibiliser les parents aux conduites déviantes, à risques.
- **Etendre la zone de sécurité prioritaire** à d'autres quartiers prioritaires.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo, Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres		
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Voir le tableau page suivante

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Création du CISPD	Maîtrise d'ouvrage	Juin 2015	50 000 €/an
Vidéo-protection	Agglo	2016 - 2017 - 2018	+/- 1,8 M€
Atelier de veille et de vigilance	Agglo et communes	2015 - 2016	
Village sécurité routière	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	
Convention partenariale	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Accueil des « TiGistes » et mesure de réparation	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Renforcer et pérenniser le poste de police de proximité	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	
Développer les radars pédagogiques	Ville de Dreux	2016	
Prévention sur la conduite, sensibiliser les jeunes à la conduite dangereuse (BSR)	Ville de Dreux	2015	
Informations sur les droits et obligations des mineurs délinquants	Ville de Dreux	2015	
Maintenir le dispositif de médiation et la police municipale	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Formation au profit des agents de médiation	Ville de Dreux	2016	
Mettre en œuvre un dispositif de verbalisation électronique	Ville de Dreux	2016	
Améliorer les liens entre la police municipale et la population	Ville de Dreux	2015 et 2016	

• PILIER 2 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Sous-thématique : Diversifier l'offre de logement

Objectifs :

• Avoir une offre de logement suffisamment diversifiée pour répondre à la diversité des situations (familles monoparentales, décohabitations, séniors, étudiants/jeunes travailleurs...).

Objectifs opérationnels :

• Création d'une Maison d'Accueil pour les Familles monoparentales et les femmes en difficulté.

• Extension du FJT de 25 Logements : Augmenter la capacité d'accueil des personnes de passage sur Dreux (premier emploi, période d'essai, stage de longue durée).

• Développer le programme « Euréliales » sur Dreux/Vernouillet : il s'agit d'un dispositif créé par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir qui a pour objectif de développer une offre nouvelle de logements pour le public senior.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
OPH

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération (Investissement)
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Extension du FJT	OPHD/GIP Relais Logement	Juin 2015	2,2 M€
Création maison pour les familles monoparentales et isolées	OPHD/GIP Relais Logement	2016 - 2017 - 2018	2 M€
Résidence pour personnes âgées « Euréliales » Dreux et Vernouillet	OPHD (Dreux) / SA La Roseraie (Vernouillet)	2015 - 2016	2,5 M€ (Dreux)

• PILIER 2 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Sous-thématique : Assurer l'entretient et l'évolution des équipements.

Objectifs :

- Remettre à niveau et entretenir les équipements de proximité dans toutes les dimensions qui concernent le bien-être et la vie quotidienne des habitants, aussi bien à l'échelle des quartiers prioritaires qu'à celle de l'ensemble des villes.
  - *Equipements-relais : structures de proximité, centres sociaux, épicerie sociale...*
  - *Equipements culturels : bibliothèques de proximité, centres sociaux-culturels...*
  - *Equipements sportifs : piscine, terrains synthétiques, gymnases...*
  - *Equipements scolaires et dédiés à l'enfance ou à la petite-enfance : centres de loisirs/ALSH, crèches, halte-garderie.*
  - *Espaces de jeu extérieurs et sportifs ...*
- Développer les investissements, aux fins d'améliorer les structures communales, et favoriser la participation des habitants : réorganiser l'offre d'équipements publics, réhabiliter les équipements publics, implanter des terrains synthétiques et parcours sportif urbain. Créer une maison des associations.
- Organiser et améliorer les lieux d'accueil pour les enfants :
  - Ville de Dreux : Créer un lieu unique d'accueil pour les enfants durant les périodes scolaires et hors scolaires (mercredi et congés) afin d'offrir des prestations de qualité, en terme de loisirs, revalorisation des espaces extérieurs , sensibiliser les jeunes à l'environnement.
  - Ville de Vernouillet : Démarche éco-responsable dans les EAJE : favoriser la qualité de l'air intérieur dans les EAJE, développer une politique d'achat respectueuse de l'environnement et offrir des espaces extérieurs de jeux dans les EAJE.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo, Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Maison des associations	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	
Pomme de reinette	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	
Epicerie sociale	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	
Piscine de Vernouillet	Ville de Vernouillet	2016 - 2018	
Création d'un lieu unique d'accueil pour les enfants, durant les périodes scolaires et hors scolaires	Ville de Dreux	2016	
Réhabiliter les équipements publics (écoles, centres de loisirs, dispositifs petite enfance, et les équipements sportifs)	Ville de Dreux	2015	
Installation de parcours urbain sportif, jeux extérieurs	Ville de Dreux	2015	
Améliorer les espaces publics	Ville de Dreux	2015	

• PILIER 2 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Sous-thématique : Assurer la remise à niveau et l'entretien des espaces communs

Objectifs :

• Améliorer et développer l'installation du mobilier urbain, améliorer le stationnement et les espaces verts, développer les investissements aux fins d'améliorer les structures communales

Objectifs opérationnels :

• Améliorer la qualité des espaces publics et leur intégration paysagère au sein des villes (parc, espaces publics, espaces verts ou de jeux, situés dans les quartiers prioritaires : par exemple parc des Bâtes, parc de Yougoslavie..).

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres	Oui →	Appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Aménagement Parc des Bâtes et de Yougoslavie	Ville de Dreux	2016 - 2018	1,5 M€
Aménagement urbain sur le quartier de la Tabellionne	Ville de Vernouillet	2016 - 2018	
Jardins familiaux	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Aménagement duparvis du PIST	Ville de Vernouillet	2016 - 2018	

• PILIER 2 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Sous-thématique : Améliorer le bien vivre des habitant par la mise en œuvre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Objectifs opérationnels :

• Améliorer durablement la vie quotidienne des habitants.
• Améliorer la propreté urbaine, garantir la tranquillité publique, rappeler les règles de civilités.
• Développer les moyens de communication en direction des habitants et renforcer les outils de participation des habitants : Conseils Citoyens, « carnets Proximum », service de médiation…
• Intervenir rapidement sur les dégradations. (via le diagnostic en marchant…)
Développer les diagnostics en marchant ainsi que les campagnes de prévention.
• Mettre en œuvre une convention GUSP signée par l'ensemble des partenaires qui serve de cadre de référence commun.
• Accompagner la gestion des chantiers et accompagner spécifiquement les habitants
Informer régulièrement les habitants et associer les associations de quartiers, conseils citoyens.
• Assurer pendant la durée des travaux, la propreté des abords.
• Améliorer les services rendus aux habitants.
Installer des colonnes de tri enterrées et former les habitants aux gestes de tri.
• Former les habitants aux éco-gestes.
• Développer les services au sein des structures de proximité.
• Expérimenter, d'abord dans les quartiers en NPNRU, le dispositif de la « ville connectée » pour améliorer la gestion des dispositifs de tri, de l'éclairage public, du stationnement…
• Mettre en place des actions contribuant à faire adhérer les habitants aux évolutions de leur quartier.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo, Villes de Dreux et de Vernouillet, Bailleurs sociaux

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau page suivante

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres	Oui →	Appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Colonnes enterrées	Agglo	2016	
Sensibilisation aux gestes de tri	Agglo + Villes	2015 - 2016	
Quartier connecté expérimental/ GUSPS	Ville de Dreux/ OPHD/Agglo/GEDIA	2016 - 2018	500 000 M€
Diagnostic en marchant	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Veille GUSP	Ville de Vernouillet	2015	
Conseils citoyens	Ville de Vernouillet	2015	
Diagnostic en marchant	Ville de Dreux	2015	
Comités d'habitants et carnet d'incidents	Ville de Dreux	2015	
Service de médiation GUSP	Ville de Dreux	2015	
Outils mémento formation des agents mise à jour logiciel	Ville de Dreux	2016	

• PILIER 2 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Sous-thématique : Piloter et animer le NPNRU Bâtes-Tabellionne

Objectifs :

• Organiser le portage et la coordination de la cellule du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).
• Réaliser le protocole de préfiguration.

Objectifs opérationnels :

• Articuler les différents pilotes / maîtres d'ouvrages.
• Lancer et suivre les études nécessaires à la réalisation des projets.
• Elaborer et suivre les différentes chartes, protocoles et conventions nécessaires.
• Monter, suivre les aspects opérationnels, règlementaires, financiers et procéduraux des différentes opérations : constructions, démolitions, relogements, aménagements...

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo et Villes de Dreux et de Vernouillet, via une délégation à la SPL Maison de l'Habitat

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau page suivante

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui	Contrat Régional d'Agglomération
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres	Oui	Appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Mise en œuvre du protocole de préfiguration du NPNRU et définition de la convention de renouvellement urbain	Agglo + Ville	Juin 2015	
Animation Equipe Projet	Agglo	2016	

• PILIER 2 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Sous-thématique : Lutter contre la précarité énergétique

Objectifs :

- Maîtriser les consommations d'énergie et contribuer à la lutte contre la précarité énergétique
- Diminuer la fracture énergétique par des travaux, des contrats diminuant les consommations d'énergie fossiles ou améliorant les étiquettes énergétiques.

Objectifs opérationnels :

- Identifier les îlots prioritaires - Réaliser un audit énergétique - Programmer les travaux
- Sensibiliser après travaux, les habitants aux éco-gestes sur les questions de ventilation, d'usage de l'eau chaude, et la régulation du chauffage ; la sensibilisation pourra être effectuée par un volontaire au titre du service civique en relation avec les acteurs du quartier (travailleurs sociaux, associations d'habitants, comités « Proximum » et conseils citoyens.

Axe transversal :

Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :

Agglo, dans le cadre de sa compétence transport en tant qu'AOT

Mise en œuvre :

2015-2020

Partenaires :

Voir le tableau page suivante

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui	Contrat Régional d'Agglomération
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres	Oui	Appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Plan isolation bailleur social	OPH/Agglo	2016	
Campagne de sensibilisation aux éco-gestes – lutte contre précarité énergétique	Agglo /villes	2016	100 000€

• PILIER 2 : Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Sous-thématique : Favoriser la mobilité et le désenclavement des quartiers

Objectifs :

- Faciliter l'accès aux offres de transport existantes.
- Désenclaver les quartiers.
- Améliorer l'ergonomie des transports.

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des outils d'accompagnement à l'utilisation des services de mobilité existant
- Mettre en place un Ambassadeur de la mobilité afin de sensibiliser et d'accompagner les différents publics vers une utilisation des services de transport existant - Créer une maison du vélo afin de permettre la diffusion de l'utilisation des modes doux sur le territoire et promouvoir une nouvelle offre de déplacements - Augmenter la fréquence de desserte des quartiers en transport en commun - Favoriser les liaisons directes entre les quartiers et les équipements culturels et sportifs pour désenclaver les quartiers. Favoriser l'aménagement des points d'arrêts de transport collectif dans les quartiers (mise en accessibilité).
- Améliorer le confort des points d'arrêts de transport collectif dans les quartiers (mise en place d'abris, ...). Développer les liaisons cyclables en cœur urbain afin de relier les quartiers entre eux par des déplacements sécurisés et peu couteux pour les usagers.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo, dans le cadre de sa compétence transport en tant qu'AOT

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau page suivante

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui	Contrat Régional d'Agglomération
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres	Oui	Appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Ambassadeur de la mobilité	Agglo	2016	40 000€

• PILIER 3 : Développer l'emploi et l'activité économique

Sous-thématique : Soutenir l'emploi et les dispositifs d'accès à l'emploi

Objectifs opérationnels :

• Rapprocher les collectivités des actions de la Maison de l'emploi et des Entreprises du Drouais (M2ED) :

▸ Clause Sociale dans les Marchés Publics (ANRU et HORS ANRU) : Permettre aux habitants des quartiers prioritaires en recherche d'emploi de bénéficier de contrats de travail grâce à la clause sociale. Pour 2015-2020, des parcours pré-qualifiants adaptés seront proposés aux populations (ciblage du public éligible dans les quartiers).

▸ Actions Evénementielles Emploi : Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi en organisant des forums dans des lieux moins institutionnels et pour des demandeurs d'emplois dont les profils sont ciblés à des offres d'entreprises. Ce sont environ 3 JOB CAFE par an et 2 forums plus importants organisés en Avril et en Novembre. Certains des JOB CAFE sont organisés directement dans les quartiers prioritaires. Dans la plupart des cas, les demandeurs d'emplois bénéficient d'ateliers dispensés par POLE EMPLOI au préalable ou de conseils sur le cyber emploi de la M2ED.

▸ Implantation d'une école du numérique : le numérique (codage informatique pour développement d'application web et téléphonie) se développe de plus en plus et ce, à plusieurs niveaux de notre société. Dans les méthodes d'enseignements (école primaire, collège, études supérieures) mais aussi à travers la création de nouveaux emplois. Selon le syndicat du numérique, 36 000 emplois sont à pourvoir en France dans les 5 prochaines années. De nombreuses entreprises financent des projets d'écoles car la main d'œuvre dont ils ont besoin n'est actuellement pas disponible sur le marché du travail. Si de nombreux ingénieurs en développement informatique sortent des écoles chaque année, ce sont plutôt des "ouvrier qualifiés" du code dont les entreprises ont besoin. Avec l'appui de la communauté d'agglomération du pays de Dreux le but est donc d'ouvrir une école du numérique à Dreux qui pourra bénéficier à une population demandeuse d'emploi dont des personnes issues des quartiers prioritaires. La finalité est d'ouvrir une école à Dreux au 1er Janvier 2016 avec 2 sessions par an de 30 personnes par session. Enfin, au-delà des personnes formées, c'est aussi un projet qui est amené à créer une dynamique territoriale car des ateliers de sensibilisation peuvent être montés dans les écoles et des projets utiles au territoire peuvent être menés par cette école dans le cadre des travaux d'apprentissage

• Actions proposées par la ville de Vernouillet pour soutenir l'emploi :

▸ POINT DE DEPART : Offrir l'opportunité d'une expérience professionnelle assortie d'un accompagnement renforcé tout au long du parcours. /Favoriser l'accès à un premier emploi ou à une reprise d'activité après une longue période d'inactivité. /

Rendre le salarié acteur de son parcours professionnel /Accompagner l'agent tout au long de son parcours (évaluation continue des savoir-être et faire, définition du projet professionnel et appui à sa réalisation). / Accompagner à la sortie du contrat (réactualisation CV/lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, candidatures spontanées). / Suivre l'évolution des dispositifs sur le plan stratégique et opérationnel (comité de pilotage / comité technique et de suivi).

- D'CLIC EMPLOI : Concourir à l'insertion professionnelle du public par le biais d'une meilleure connaissance de soi-même, des techniques de recherche d'emploi et des exigences du marché de l'emploi. Formaliser les échanges et les réflexions sur les situations individuelles (action transversale des services insertion et social du CCAS) / Identifier, mobiliser et accompagner le public inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle. /Elaborer et mettre en place des actions collectives en direction d'un noyau de bénéficiaires (atelier CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, participation aux manifestations des partenaires de l'insertion). / Développer une meilleure connaissance de soi-même et de son environnement professionnel auprès des participants. /Créer une dynamique de groupe en favorisant les échanges entre les participants. /Formaliser le bénévolat comme outil d'insertion. / Inclure l'action D'CLIC Emploi dans le projet d'établissement du CCAS
- Développer les stages et les contrats d'apprentissage.
- Do LA BISE (Boutique de l'initiative solidaire et de l'emploi) : promouvoir la mise en place d'un guichet unique de l'insertion en s'appuyant sur la mutualisation des compétences et services des acteurs de l'insertion "un seul lieu pour une réponse à différentes problématiques". Faire du nouveau pôle Vauvettes un lieu d'accueil, d'animation et de services pour les habitants. / Créer un espace de soutien aux initiatives solidaires des habitants dans différents champs de la vie quotidienne. / Formaliser le bénévolat comme outil d'insertion professionnelle (passerelle vers l'emploi). Mettre à disposition des habitants des outils d'aide à la recherche d'emploi (ateliers de remobilisation). /Décentraliser la présence des acteurs de l'insertion professionnelle pour les publics (Mission locale, CAP Emploi, M2ED...) / Inscrire LA BISE dans le cadre de l'action du conseil des citoyens.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo, Maison de l'Emploi, Villes de Dreux et de Vernouillet, Acteurs du Service Public de l'Emploi...

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau ci-contre

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Aide au permis de conduire pour les jeunes suivis par la Mission Locale, aide forfaitaire au BAFA.
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Clause d'insertion	Maison de l'Emploi	2015 et 2016	100 000€
Actions évènementielles	Maison de l'Emploi	2015 et 2016	20 000€
Ecole du numérique	WSC/Maison de l'Emploi/agglo	2016	40 000€
D'CLIC	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Jobs d'été	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Formation BAFA	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Bourse au permis	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Formation Baby sitting	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Maintenir un accueil d'urgence pour les parents d'enfants en situation de formation, intérim,	Ville de Dreux	2015 et 2016	

• PILIER 3 : Développer l'emploi et l'activité économique

Sous-thématique : Développer une offre immobilière adaptée dans les quartiers

Objectifs :

- Permettre le développement d'activités nouvelles dans les QPV.
- Permettre aux habitants des QPV de disposer de locaux pour développer de nouvelles activités professionnelles.
- Permettre aux habitants des quartiers de bénéficier de tiers lieux (coworking, télé-centre...).

Objectifs opérationnels :

- Création d'un tiers-lieu (coworking, pépinière bureaux, télé-centre) à proximité de la gare.
- Création d'une pépinière/hôtel d'entreprises artisanales sur le quartier du Lièvre d'Or.
- Création d'une pépinière de bureaux et commerces dans les quartiers Bâtes - Tabellionne.
- Création d'une pépinière de locaux modulables destinés à des entreprises de l'ESS dans les quartiers Bâtes - Tabellionne.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo, dans le cadre de sa compétence transport en tant qu'AOT

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau ci-contre

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui	Contrat Régional d'Agglomération
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Création centre d'affaires de proximité/pépinière pôle gare + Bâtes	Agglo/Ville de Dreux/OPHD	2016 étude / 2017-2020	100 000€ (les Bâtes) 300 000€ (Pôle Gare)
Création pôle ESS	Agglo/ville de Vernouillet/OPHD	2016 étude / 2017-2020	250 000€
Création Hôtel d'entreprises - Kennedy	Agglo/Ville de Dreux/OPHD	2016 étude / 2017-2020	600 000€

• PILIER 3 : Développer l'emploi et l'activité économique

Sous-thématique : Soutenir le commerce et donner de l'attractivité économique aux quartiers

Objectifs :

• Requalifier les zones commerciales situées dans, ou à proximité immédiate des quartiers prioritaires.

• Donner de l'attractivité économique aux quartiers prioritaires par l'installation d'une signalétique adaptée.

Objectifs opérationnels :

• Requalification des zones :

- Quartier Lièvre d'Or/Kennedy, suite au départ du Leaderprice : opération programmée mixant une surface située en rez-de-chaussée dédiée au commerce de proximité et à des opérations de logement sur les étages.
- Quartier des Bâtes : requalification des abords du magasin Leclerc (parking, espaces publics, commerces de proximité...), centralité commerciale indéniable à l'échelle non seulement du quartier, mais plus largement de la Ville et de l'Agglomération.
- Proximité immédiate du quartier des Vauvettes : Centre commercial Hyper U et abords à requalifier.

• Réalisation d'une signalétique adaptée afin de rendre visibles les lieux d'activité : zones commerciales, zones d'activité...

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo du Pays de Dreux, Villes de Dreux et de Vernouillet, SEMCADD

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau ci-contre

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Restructuration centre commerciaux Plein Sud + Kennedy	Agglo/OPHD	2016 étude / 2017-2020	100 000€
Marketing territorial : plan de signalétique commerciale et activités	Agglo/Villes	2016 étude / 2017-2020	400 000€

• PILIER 3 : Développer l'emploi et l'activité économique

Sous-thématique : Soutenir la création d'entreprise et l'esprit d'entreprendre

Objectifs :

- Soutenir la création et le développement d'entreprises.
- Promouvoir l'esprit d'entreprendre.
- Améliorer le taux de survie des entreprises à 3 ans.

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place une offre de proximité pour repérer et soutenir les créateurs dans les quartiers : développer des sessions de sensibilisation collectives, le dispositif « Cités Lab », les dispositifs d'amorçage et d'accompagnement des porteurs de projets.
- Créer des concours visant à reconnaitre les talents et à promouvoir l'esprit d'entreprendre, du type « Talents des Cités » ou « Femin'Initiatives».
- Mettre en place des dispositifs de parrainage des « jeunes » créateurs par des chefs d'entreprises locaux.
- Soutenir le financement des projets, à travers notamment le microcrédit (ADIE).
- Prévoir une offre immobilière adaptée pour le public des quartiers.
- Prévoir des parcours de formation et un accompagnement post-création adapté.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo du Pays de Dreux, Villes de Dreux et de Vernouillet, SEMCADD

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau ci-contre

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres		
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Cités Lab	Boutique de Gestion	2016 et 2017	80 000€ annuel
Dispositif parrainage	Mission locale/villes	2016-2017	50 000€

• PILIER 4 : Promouvoir la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République

Sous-thématique : Favoriser la citoyenneté et la solidarité en direction des publics des quartiers, notamment les jeunes

Objectifs :

- Développer des projets autour de la citoyenneté et la solidarité pour les jeunes.
- Favoriser l'insertion des habitants et des nouveaux arrivants par la maitrise de la langue.
- Promouvoir des activités permettant de développer le respect et la solidarité envers l'autre.

Objectifs opérationnels :

- Ville de Dreux
  - A travers la jeunesse et notamment le Conseil des Jeunes (CDJ), développer les actions intergénérationnelles, développer le respect et la solidarité envers l'autre, la créativité et la projection d'un projet.
  - Développer des actions spécifiques :
    - Proposer des actions de médiation culturelle et sportive (« Batuca Dreux », Campus d'été, restauration du patrimoine, création d'une troupe théâtrale…).
    - Développer les pratiques sportives inter-quartiers (urban foot, rénovation du skate parc…).
    - Aider le public à appréhender les instances institutionnelles via le journal des jeunes.
    - Proposer des sessions d'information sur la vie affective, l'éducation et la sexualité.
- Ville de Vernouillet
  - Développer l'action « les droits de l'enfant » en direction du plus grand nombre.
  - Informer le citoyen sur les structures vernolitaines (CCAS, Epicerie sociale, Centre sociaux…) ;
  - Informer et promouvoir les droits du citoyen : répondre aux besoins de première nécessité des publics précarisés et proposer un outil d'insertion sociale et professionnelle dans le but de restaurer la personne
  - Créer et maintenir le lien social des publics : distribuer une aide alimentaire et des produits d'hygiène aux bénéficiaires pour répondre à un besoin de première nécessité, Proposer et animer des actions collectives dans le but d'informer, éduquer, partager sur tous les thèmes de la vie quotidienne.
  - Mettre en place d'un conseil municipal enfants et jeunes.
  - Développer les conférences citoyennes.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres	Oui →	Contrat Régional d'Agglomération (Investissement)
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
CMJ, CME	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	
Cérémonie de remise de la carte électorale	Ville de Vernouillet	2015 - 2016	
Rallye citoyen	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	
Accompagner le milieu associatif	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	
Développer le respect et la solidarité à travers des activités intergénérationnelles	Ville de Dreux	2015 et 2016	

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Engager un projet dans le temps (restauration du patrimoine ...)	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Maintenir les actions de lien social autour de la solidarité (campus batuca et les flambarts)	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Développer les actions du CDJ	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Ateliers socio linguistiques	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Activités pour appréhender la langue française (sorties, activités culturelles sportives, ateliers cuisine)	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Journal des jeunes	Ville de Dreux	2015 et 2016	
Information des jeunes sur les tous les domaines les concernant (BIJ.)	Ville de Dreux	2015 et 2016	

• PILIER 4 : Promouvoir la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République

Sous-thématique : Favoriser le mieux vivre ensemble et diffuser les valeurs de la République

Objectifs opérationnels :

- Former les agents des collectivités, qui sont les vecteurs de transmission du message républicain auprès du public, ainsi que les représentants associatifs et les membres des conseils citoyens sur le thème de la laïcité.
- Porter les valeurs républicaines auprès des habitants : amener les habitants à avoir un comportement citoyen
- Favoriser le mieux vivre ensemble :
  - Vernouillet :
    - Mise en place d'une manifestation chaque 9 décembre (journée laïcité) à l'échelle de la Ville, incluant les écoles, associations, habitants. Passer des « fêtes de quartiers » à « Fête de la Ville ». Développer l'action « Vernouillet Plage ». Mise en place d'un rallye citoyen avec les écoles, maisons de retraite...Multiplier les échanges autour d'un thème au sein des équipements ainsi que sur l'espace public et dans d'autres lieux (cafés,...).Créer un évènement autour de la liberté d'expression, à l'échelle de la ville.
  - Dreux :
    - A travers les « Maisons Proximum », et les diverses actions menées par la ville, proposer une offre d'animation socioculturelle et festive adaptée aux besoins et attentes de tous les habitants, par quartier et à l'échelle de la ville.

      Permettre des temps d'échanges et d'expérience, portés sur les valeurs républicaines et la laïcité, prôner le respect, la liberté de parole, l'égalité hommes-femmes (expression théâtrale, journée de la femme, fête de quartiers, Campus, Les Flambart...).

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau ci-contre

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Villes de Dreux et de Vernouillet

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres		
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Formation des agents et des associations	Ville de Vernouillet	2015 à 2017	
Journée laïcité	Ville de Vernouillet	2015 à 2017	
Conférence citoyenne	Ville de Vernouillet	2016 - 2017	

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Temps d'échange et d'expérience sur les valeurs républicaines dans les maisons Proximum	Ville de Dreux	2015 / 2016	
Permettre l'autonomie des habitants, porter les valeurs républicaines (déplacement langage)	Ville de Dreux	2015 / 2016	
Bâton de parole	Ville de Dreux	2015 / 2016	
Formation sur la laïcité	Ville de Dreux	2015 / 2016	
Mener des projets autour de la citoyenneté à travers le CDJ	Ville de Dreux	2015 / 2016	
Improvisation théâtrale	Ville de Dreux	2015 / 2016	

• PILIER 4 : Promouvoir la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République

Sous-thématique : Sensibiliser à l'écologie

Objectifs :

• Sensibiliser le public aux questions liées à notre environnement et au développement durable, notamment auprès du jeune public.

• Développer l'esprit et les actes citoyens sur le thème de la préservation de l'environnement.

• Montrer l'effet (positif ou négatif) de l'activité humaine sur l'environnement.

• Ouvrir des pistes pour être acteur d'un respect collectif de l'environnement au quotidien, à savoir : développer l'esprit et les actes citoyens sur le thème de la préservation de l'environnement.

• Donner des clés pour la compréhension de l'actualité (magazines, presse, journal télévisé).

• Travailler en partenariat avec les acteurs institutionnels et de la vie associative.

• Valoriser les efforts de prévention et d'éducation à l'environnement de public cible (scolaire : primaire, collège et lycée) et pérenniser les actions existantes en poursuivant les efforts entamés.

Axe transversal :
Jeunes (J) - Egalité Hommes/Femmes (DdFE) - Lutte contre les discriminations (LCD)

Porteurs identifiés :
Agglo du Pays de Dreux, Villes de Dreux et de Vernouillet.

Mise en œuvre :
2015-2020

Partenaires :
Voir le tableau ci-contre

Partenaires :

			Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié	Conseil Régional Conseil Départemental EPCI Ville Autres		
		Etat Opérateurs de l'Etat Union Européenne Caisse des Dépôts et Consignations Autres		
	Partenaires financiers privés	CCI CMA Fondation privée Marchés d'insertion Participation adhérents/usagers Autres		

Projets identifiés à court terme : 2015-2016 :

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant HT
Sensibiliser le public, notamment le public scolaire, aux enjeux du développement durable	Agglo + Villes	2015 - 2016	

• ANNEXE AUX CONVENTIONS THEMATIQUES

Valorisation des actions menées par le Conseil Départemental au bénéfice des quartiers prioritaires.

Enfance, famille, parentalité :

Participation à la réalisation d'un guide de soutien à la parentalité : Action multi partenariale

Médiation familiale : Subvention de droit commun de 5000 € attribuée à l'ADSEA pour l'ensemble du Département

Lieux d'accueil parents-enfants : mise à disposition de personnels dans les lieux d'accueil parents-enfants des quartiers concernés

LAPE Bâtes : Maison Proximum , boulevard de l'Europe à Dreux

LAPE Tabellionne : Rue Jean Bart à Vernouillet

Jeunesse :

Réalisation de saynètes sur des thèmes variés, avec une compagnie théâtrale : Engagement, solidarité, formation du jugement, rumeur, numérique, développement durable, respect, tolérance. 9 rencontres annuelles (72 heures) des conseillers départementaux juniors des collèges Nicolas Robert, Albert Camus, Pierre et Marie Curie, St Pierre-St Paul

Sensibilisation au développement durable :

Collège Nicolas Robert (Coût : 800 €)
Collège Marcel Pagnol (Coût : 800 €)
Collège Louis Armand (Coût : 800 €)

Education :

Projets des collèges : 442 collégiens concernés dans les collèges :

Louis Armand, Dreux
Pierre et Marie Curie, Dreux
Martial Taugourdeau, Dreux
Marcel Pagnol à Vernouillet
(Coût : 6 209 €)

Dotation spécifique aux collèges : 1 909 collégiens concernés dans les collèges :

Louis Armand, Dreux
Pierre et Marie Curie, Dreux
Martial Taugourdeau, Dreux
Marcel Pagnol à Vernouillet
(Coût : 14 000 €)

Soutien des ateliers péri-scolaires : 253 collégiens des collèges Louis Armand à Dreux et Marcel Pagnol et Nicolas Robert à Vernouillet (Coût : 14 000 €)

Lutte contre l'illètrisme et l'analphabétisme : Quartiers Oriels , Bâtes, Rochelles (Coût : 9 800 €)

Action Contes réalisée par la Compagnie HAMSA : Sensibilisation et médiation culture et citoyenneté Publics familiaux des quartiers Vauvettes, Vernouillet, Bâtes, Tabellionne (Coût : 5 000 €)

Santé :

Permanences médico-sociales :
5 rue Henri Dunant à Dreux
Lièvre d'Or à Dreux
3 rue Malraux à Dreux
3 rue jean Poulmarc'h à Dreux
47 bis rue st Thibault à Dreux
Maison de la Petite Enfance, Rue des Bruyères à Dreux
11 rue Hector Berlioz à Vernouillet
9 rue Jean Bart à Vernouillet

Centre de lutte anti-tuberculeux :
Permanence médicale quotidienne
Edition de plaquettes d'information

Centre de planification :
Permanence médicale quotidienne
Edition de plaquettes d'information

Santé mentale :
Intervention du Conseil départemental pour créer, soutenir et articuler les liens des services existants : CMPP, CMP, SPIJ, SAMSAH, ALVE, SAMAD, SSIAD

Lutte contre le déficit de l'offre de santé :
Création d'un annuaire ressources pour les professionnels de santé
Création d'un guide d'installation des professionnels de santé
Sensibilisation des médecins pour devenir maîtres de stage
Développement des réseaux de santé auprès des associations d'étudiants en médecine, écoles para-médicales

Culture et Sport :

Projet Danse à l'Ecole

Formation, emploi et insertion :

Insertion par l'activité économique : 236 180 €
Chantiers d'insertion : 116 823 €

ADEQUAT : financement du poste de la conseillère en insertion ainsi que des postes d'encadrants techniques, à proportion du nombre de bénéficiaires RSA socle accueillis (6500 € par bénéficiaires ETP) : 29 250 € budgétés par le Conseil Départemental pour cette structure pour l'année 2015

Mission locale : financement en cours d'étude d'environ 4000 €

Multi-services : 15 750 € inscrits pour 2015, montant de 6500 € versé par bénéficiaire embauché

Restos du Cœur : financement de 6500 € par bénéficiaire RSA, en tant que chantier d'insertion

SATRI, entreprise d'insertion située à Dreux : démantellement de déchets électriques et électroniques, financé par le Conseil Départemental (4000 € par ETP embauché)

La petite Ruche, association intermédiaire pour travaux de nettoyage et jardinage : 5000 € par ETP embauché

AET, entreprise d'insertion située à Vernouillet : 4 000 € par ETP embauché

AINEE : éléments en attente

Boutique de gestion : éléments en attente

Santé :

Permanences sociales des travailleurs sociaux du Département :

Maison des solidarités du Drouais, 5 rue Henri Dunant à Dreux
Maison de quartier des Rochelles à Dreux
Maison Godeau , 2 place Evesham
Centre du Lièvre d'or à Dreux
Maison des associations, 14 Place des Oriels à Dreux
Mairie annexe, 30-32 boulevard de l'Europe à Dreux
Maison Ste Eve à Dreux, 7 Rue Marc Sangnier
Maison de la petite enfance, Rue des Grandes Bruyères à Dreux
Point info-service, 2 rue de la Tuilerie à Vernouillet
La Passerelle, 10 rue Léo Delibes à Vernouillet

CCAS DE VERNOUILLET, épicerie sociale : 10 000 € au titre de l'insertion + montant à déterminer au titre du Fonds d'aide aux jeunes (montant d'environ 4 000 €, à confirmer)

Prévention de l'errance : le Conseil départemental finance le Point refuge , situé à Chartres, pour un montant de 38 000 € car il n'existe pas de structure d'accueil sur l'agglomération drouaise. Certains SDF de l'ensemble du département sont amenés à fréquenter et utiliser le local Point refuge de Chartres.

Réunion d'animation territoriales : organisation de réunions d'informations à destination des élus et des partenaires pour faire connaître les dispositifs mis en place par le Conseil départemental en matière d'action sociale et médico-sociale

Prévention spécialisée : financement de 80 % de 2 postes d'éducateurs ADSEA à Vernouillet (110 331 €) et de 4 postes d'éducateur IFEP à Dreux (230 590 €)

Animations thématiques mensuelles : organisées en salles d'attente, dans les locaux de la Maison départementale du drouais initiées de janvier 2015 à décembre 2016, soit 24 projets ciblés en direction des usagers du secteur social et médico-social. A terme, ces projets devraient être déployés sur l'ensemble du territoire eurélien

Prévention de la délinquance :

AVIEL : participation de 7000 € accordée au Comité départemental d'accès au droit pour financer sur l'ensemble du département les permanences des professionnels du droit, dans les points d'accès au droit et maisons de justice. Une partie des 7000 € versés alimente le budget de la maison de Justice du Drouais

Correspondants sociaux en zone police : projet à l'étude du financement d'un poste de travailleur social, intervenant dans la zone police de Dreux

Cadre de vie :

Accompagnement social et médico-social des personnes âgées en handicapées :

Actions en faveur du maintien à domicile

Mise en place de dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées en handicapées, facilitation du travail en réseau avec les partenaires

Présence d'un espace senior informations services, 7 rue Henri Dunant à Chartres, lieu-ressource d'informations pour les personnes dépendantes et leurs familles.

Co-financements des projets de maisons de santé :

Participation au projet de recyclerie, initié par l'agglomération du Pays de Dreux : un accompagnement technique et financier est envisageable à travers les compétences et dispositifs de gestion des déchets et d'insertion (Pilier Habitat et cadre de vie et pilier développement économique et emploi)

Opération expérimentale de compostage partagée en pied d'immeubles, initiée par le Conseil départemental et mis en place par l'agglomération du pays de Dreux et le bailleur social Habitat drouais au « Clos Fougères ». Projet d'extension à d'autres sites ;

Opération ANRU de Barthou-Macé, à Dreux : 791 800 € mobilisés par le Conseil départemental pour la construction de 64 logements.

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Monsieur Nicolas QUILLET	Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, Monsieur Gérard HAMEL
Pour le Maire de Dreux, et par délégation, l'Adjointe en charge de la politique de la Ville Madame Naïma M'FADDEL N'TIDAM	Le Maire de Vernouillet, Monsieur Daniel FRARD
Le Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire, Monsieur Philippe DAMIE	Le Procureur de la République, Monsieur Patrice OLLIVIER-MAUREL
Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale Monsieur Joël FURIG	Le Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire Monsieur François BONNEAU
Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignation, Monsieur Pascal HOFFMANN	Le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER
Le Directeur départemental de la CAF 28, Monsieur Thierry GRETHEN	Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, Monsieur Joël ALEXANDRE
La Directrice Territoriale de POLE EMPLOI, Madame Margot CANTERO	Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, Monsieur Michel CIBOIS
Le Président de la Roseraie Monsieur Michel DEY	Le Directeur Général de l'OPH Habitat Drouais Monsieur Daniel CATALAN
La Présidente du TGI de Chartres Madame Françoise BARBIER-CHASSAING	Le Directeur Territorial de la PJJ Centre-Orléans Monsieur Dominique PERIGOIS
La Directrice Fonctionnelle du SPIP Madame Marie-Emmanuelle CROUSZILLES	

Fait à Chartres, le 3 juillet 2015.

GROUPE
Caisse des Dépôts
ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire
académie
Orléans-Tours
pôle emploi
ALLOCATIONS FAMILIALES
HABITAT DROUAIS
La Roseraie
S.A. d'Hlm
CCI EURE-ET-LOIR
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Eure-et-Loir
M2ED
Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais